L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1057 - VENDREDI 16 AVRIL 2010 2 €

ISSN 1776-0224

Ets COIGNET

58 CIEZ Tél. 03 86 26 43 28
CLAMECY Tél. 03 86 27 19 38
LA CHARITÉ Tél. 03 86 70 15 93

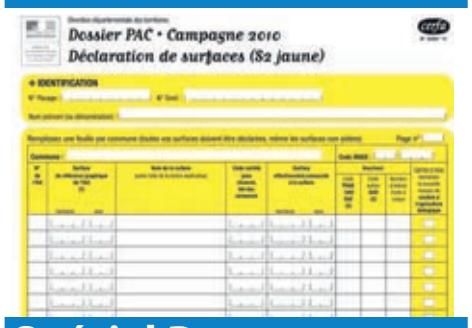


MICHELIN Exelagri

COMBUSTIBLES ET CARBURANTS TOUS LUBRIFIANTS

- Tous pneumatiques neufs et occasions
- Équipement jantes et jumelage
- Vulcanisation à chaud des pneus accidentés
- Véhicules ateliers - Dépannage
- Nettoyage et vente de cuves à fioul aux normes en vigueur
- Granulés de bois (norma DIN+)

▶Sommaire


Dossier PAC • Campagne 2010
Déclaration de surfaces (S2 jaune)

Spécial Pac
p.15, 16,17,18

P 04 **Actualités** Côte d'Or
Energies renouvelables: l'hydroélectrique aussi...

P 06 **Actualités** Nièvre
AG de la FDSEA: Pour une contractualisation réfléchie

P 07 **Actualités** Yonne
Un grand témoin «hors champ»

P 13 **Développement local**
Internet pour mieux desservir les territoires ruraux

P 14 **Culture**
Agriculture périurbaine: au bout du champs, la ville

P 20 **Elevage**
Collecte des déchets vétérinaires: c'est parti en Côte-d'or et dans la Nièvre

P 21 **Analyses&tendances**

P 24 **Petites annonces**

P 27 **Annonces légales**

P 30 **Vie quotidienne**

Encart: PARIGOT (partiellement dans l'Yonne)

PAS DE TRÊVE PASCALE POUR LES MOUTONNIERS



Le bilan de santé leur a partiellement rendu justice, mais les difficultés récurrentes du secteur n'ont pas pour autant disparu. Certains élevages ovins font le pari de l'augmentation de la production et y trouvent leur compte. Toutefois, le marché reste difficile, soumis à la concurrence déloyale des produits néo-zélandais. Même le très bon niveau génétique de la production ovine française pourrait à terme pâtir de cette situation. Pourtant les moutons restent les meilleurs alliés de la protection de l'environnement. *(Page 10-19-32)*

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

TELESCOPIC JCB 531-70 AGRI XTRA



NOUVEAU JOYSTICK
3,1 t. à 7 m. - 180 cv
6 vitesses powershift
40 km/h.
roues de 28' en option

JCB AGRI, la puissance d'un Leader



FINANCEMENT: 1,94% sur 5 ans ou 2,49% sur 7 ans >

* Sous réserves d'acceptation du dossier

La Forêt d'Othe
BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES
• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS
• MAISONS INDIVIDUELLES •
• OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

l'Agenda

Côte d'Or

Assemblées générales des caisses locales de Groupama

Rendez-vous à 18h30 aux endroits suivants :
Arnay-le-Duc : vendredi 16 avril à la salle St-Laurent, Recey : le mardi 20 avril au foyer rural, Semur-en-Auxois : le jeudi 22 avril à la salle Saint-Exupéry, Mirebeau : le vendredi 23 avril à la salle polyvalente de Magny-Saint-Médard, Brazey+St-Jean-de-Losne : le lundi 26 avril à la salle des fêtes de Losne, Montigny-s/Aube : le mardi 27 avril à la salle des rencontres, Epoisses : le mardi 27 avril à la salle de l'ERL à Epoisses, Thil : le jeudi 29 avril à la salle des fêtes, Sombernon : le vendredi 30 avril à la salle polyvalente, Bligny-s/Ouche : le lundi 3 mai à la salle des fêtes, Fontaine-Française : le mardi 4 mai à la salle polyvalente (à 10 heures), Saulieu : le jeudi 6 mai à l'espace Jean Bertin, Liernais : le vendredi 7 mai à la salle du Temps libre, Seurre : le lundi 10 mai au restaurant "le Riva plage" à Glanon, Vitteaux : le mardi 11 mai à la salle polyvalente Gilbert Mathieu.

L'assemblée générale de la FDSEA le 27 avril à Quétigny

L'AG de la FDSEA de Côte d'Or se déroulera à l'amphithéâtre Roger Remond au Lycée Agricole de Quetigny le mardi 27 avril. Participation de Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA, et Michel Dantin, député européen, membre de la commission de l'agriculture et de développement rural. **Programme :** 14 h00 : accueil des invités, présentation du rapport d'activité,, intervention du président de la FDSEA, Fabrice Faivre, débat «Regards croisés sur la Pac», avec Michel Dantin, député européen, et Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA, intervention du président des Jeunes agriculteurs, Antoine Daurelle, intervention du secrétaire général de la FNSEA, Dominique Barrau, conclusion des travaux par le préfet de Côte d'Or et de la région Bourgogne, Mr De Lavernée. A 17h30, un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion.

Assemblée générale des Anciens exploitants

Les Anciens exploitants de la FDSEA tiendront leur assemblée générale à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot le jeudi 22 avril à 9h30.

Assemblée générale de la Salers le 23 avril à Montagny-lès-Beaune

L'assocation «Salers de Bourgogne» tiendra son assemblée générale le vendredi 23 avril à Montagny-lès-Beaune. Le rendez-vous est donné à 14 heures à la salle près de l'église. **Au programme :** bilans 2009, projets 2010, questions diverses, exposé sur l'engraissement des broutards et visite d'un élevage.

Formation de la Chambre d'agriculture le 20 avril à Pouilly

La formation sur les analyses d'herbe sur pied aura lieu le **mardi 20 avril** à Pouilly. Inscriptions et renseignements auprès d'Elise Pillant au 03 80 90 89 09.

Instants santé MSA à Genlis

Les instants santé de la MSA Bourgogne auront lieu le jeudi 20 mai, le vendredi 21 mai et du mardi 25 au vendredi 28 mai à la salle des fêtes de Marliens de 7h30 à 11h00.

Réunions intercantonales Pac de la FDSEA

La FDSEA de la Côte d'Or organise pour ses adhérents des réunions cantonales «Pac». A l'ordre du jour : le découplage des aides, des conseils pour remplir les déclarations, les nouveautés et mesures sur la conditionnalité. **Dates et lieux des rendez-vous (20 heures) :** Pouilly-en-Auxois le 19 avril, à Châtillon, le 20 avril, le 22 avril à Is et le 28 avril à Genlis.

Nièvre

Réunions DPU

La Direction départementale des territoires, en partenariat avec la FDSEA de la Nièvre, organise des réunions d'informations sur les droits à paiement unique (D.P.U.) qui visent à permettre aux agriculteurs de ne pas passer à côté des revalorisations prévues. Elles auront lieu mardi 20 avril de 10h à 12h à la salle des fêtes de Limon, **mercredi 21 avril** de 10h à 12h à la Sicagémac de Corbigny et **vendredi 23 avril** de 10h à 12h à la salle des fêtes de Donzy.

Foire concours

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert, en collaboration avec la Sicafome, organise une nouvelle foire concours aux culards, vendredi 30 avril au marché au cadran. Ce rendez-vous est réservé aux catégories des mâles de 12 à +24 mois, génisses de 12 à + 96 mois et aux taurillons de 12 à 24 mois, et a pour but de décongestionner la foire concours qui a lieu, habituellement, les derniers vendredis de juillet. Accueillant un trop grand nombre d'animaux, ce qui pénalisait les cours, l'événement de l'été a donc été dédoublé par cette foire supplémentaire d'avril. L'arrivée des animaux s'étalera de 4 à 6 heures, selon le règlement intérieur habituel. Les inscriptions se font à la Sicaforme jusqu'au 23 avril à 18h00. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Alain Guinot au 03 86 84 33 19 ou au 06 50 19 42 35.

10 de conduite rurale

170 jeunes sont attendus **du 26 au 30 avril** au Lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire afin de participer à l'opération «10 de conduite rurale». Sur la piste, trois tracteurs et des CRS de la police nationale ainsi que des responsables de Groupama, attendent les jeunes pour leur faire passer des épreuves théoriques et pratiques visant à les sensibiliser à la conduite en sécurité des engins agricoles. Chaque année, les élèves des établissements agricoles des douze départements de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne sont invités à cette campagne qui vise à faire diminuer le nombre et la gravité des accidents.

Assemblées générales des caisses locales de Groupama

La Fédération départementale des caisses locales de Groupama dans la Nièvre tiendra son assemblée générale jeudi 29 avril à 9h30 à la ferme du Marault, à Magny-Cours.

Instants santé du Canton de Guérigny

Les instants santé se dérouleront au Centre social du Dr Beaume, à Guérigny, **du 31 mai au 4 juin**. Ces examens de prévention concernent tous les adhérents de 15 à 74 ans. Bilan gratuit pour tous les assurés et ayants droits de la MAS.

Instants santé du Canton d'Imphy

Les instants santé se dérouleront au Centre social 1, rue Paul Vaillant Couturier, à Imphy, **du 3 au 5 mai.** Ces examens de prévention concernent tous les adhérents de 15 à 74 ans. Bilan gratuit pour tous les assurés et ayants droits de la MAS.

Yonne

Conduite et entretien de l'enjambeur

Le CFPPA La brosse met en place une session de formation sur le thème « conduite et entretien de l'enjambeur », avec 2 modules à la carte (4 + 4) jours maximum (selon positionnement).
Début des formations : jeudi 6 mai.
Pour tout renseignement, contactez Catherine de la Bourdonnaye au 03 86 94 60 26 ou 03 86 94 60 20

Permanences Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra **jeudi 29 avril** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tél 03 86 94 22 11

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, aménagement foncier et rural

Les prochaines permanences se dérouleront en avril à : **Avallon** : 9 avenue du 11 novembre, mercredi 21 avril de 9h30 à 12h - **Sens** : à la Mairie, au 2ème étage, lundi 19 avril, de 9h à 12h. (La réunion du lundi 5 avril est annulée) - **Auxerre** : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22

Commercialisation des produits vinicoles

Le CFPPA La brosse met en place une session de formation sur le thème *«commerce des produits vinicoles»*. **3 modules à la carte** : Optimiser son point de vente - Accueil et vente au caveau
Mener des actions téléphoniques efficaces
Début des formations : mardi 25 mai. 1 à 2 jours par module pour un total de 5 jours de formation
Pour tout renseignement, contactez Catherine de la Bourdonnaye au 03 86 94 60 26 ou 03 86 94 60 20

Assemblée Générale des Anciens de La Brosse

L'association des Anciens élèves de La Brosse organise le **24 avril** prochain son assemblée générale annuelle sur le site du lycée à partir de 9h00. Elle sera suivie d'un repas à la salle communale des Beauroy à Beines. L'après-midi se déroulera, à Beines, un marché fermier où des anciens «*Brossards*» feront découvrir leur production. Le soir un buffet froid et une soirée dansante animée par un orchestre Brossard.Prix du déjeuner : 30 euros par personne. Prix du buffet froid et soirée dansante : 25 euros par personne.
Renseignements et inscriptions : Tél : 03 86 94 60 00
Fax : 03 86 94 60 01 - anciens.labrosse@gmail.com

Plan de prévention des Risques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques (PPR) de ruissellement et de coulées de boues sur le bassin versant du chablisien, une réunion publique d'information se déroulera **mercredi 21 avril,** à 10h, salle du foyer communal, boulevard Taccussel à Chablis.

2ème Printemps de l'Agriculture

Pour le second « Printemps de l'agriculture dans l'Yonne », 4 éleveurs du réseau Bienvenue à la Ferme ouvrent leurs portes au public pour saluer l'arrivée du printemps, **dimanche 18 avril. Rendez-vous chez :** Catherine barré : éleveur de chèvres angora et alpagas, la ferme du Val Dampierre, route de verlin à Saint-Julien-du-Sault - Gilles Abry, producteur de céréales et viande bovine, produits de la ferme, le Gibon à Leugny - Josiane et Laurent Roze, viticulteurs et éleveurs d'émeus, ferme du Petit Virey à Molosmes - Laurent Pageaud, pisciculture, produits de la ferme à Prégilbert.

Assemblée des chasseurs

L'assemblée générale de la fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne présidée par Olivier Lecas, aura lieu **samedi 24 avril**, à compter de 8h30, à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne à Auxerre.

Changement d'horaires à la préfecture

A compter du mardi 16 mars, les services de la préfecture situés 2 rue Cochois à Auxerre, seront ouverts au public, du lundi au vendredi aux heures suivantes : de **9h à 12h et de 13h30 à 16h**. Il est rappelé que le service des cartes grises est fermé le premier jour ouvré de chaque mois. En outre, en ce qui concerne la délivrance des cartes nationales d'identité ou de passeport, les demandes sont à déposer en mairie.

à suivre

Tempête Xynthia

Des conséquences durables

Jamais depuis la tempête de décembre 1999, la Charente-Maritime n'avait connu une telle catastrophe naturelle. Mais avec Xynthia, l'impact sur l'agriculture est plus problématique, l'eau de mer ayant recouvert les sols à une période avancée et critique, induisant une perte certaine des récoltes, retardant la mise en herbage des élevages, empêchant la constitution de stocks fourragers pour l'hiver 2010, et n'ayant que peu de temps avant les chaleurs d'été pour que l'eau de pluie vienne rincer les sols.

Pour les dégâts directs sur les céréales implantées à l'automne, dont la gravité dépend de la salinité de l'eau, de la durée de submersion et du stade de la culture, plusieurs situations se présentent. Les semis de blé (tendre et dur) de fin octobre, qui n'ont pas subi plus de six jours d'immersion, devraient s'en sortir avec une baisse éventuelle du rendement, exceptées les parcelles en bordure maritime qui ont subi une érosion et des dépôts de boue importants. Pour les semis de novembre ou décembre, il y a en revanche peu d'espoir, sauf en situation d'inondation temporaire (moins de 2 ou 3 jours). Les cultures légumineuses, très sensibles à la salinité, risquent d'être sévèrement touchées.
Il faudra aussi mesurer les effets secondaires sur la salinité du sol. Et, à plus ou moins long terme, suivant les conditions climatiques à venir, ceux sur la structure du sol avec des risques de dégradation par augmentation de la sodicité.
La priorité est de rendre le drainage fonctionnel le plus rapidement possible, même en faisant tourner les pompes avec de l'eau salée. C'est la durée du contact eau salée/sol qui est la plus à redouter.
Pour vérifier s'il y a un risque pour la culture suivante ou de dégradation des sols, une analyse de salinité sera nécessaire.

Cultures fourragères

Pour les cultures fourragères, les effets sont variés. Les réactions de la flore diffèrent selon la durée d'immersion et la présence ou non de boues et sédiments sur le couvert végétal. Pour les prairies tardives, l'absence de démarrage en végétation est un atout pour une meilleure résistance au sel. La micro-flore et micro-faune sont très largement détruites et il faudra du temps pour retrouver des sols en pleine activité. Quant aux prairies naturelles, elles résistent mieux au sel, excepté lorsqu'il y a envasement du couvert. Le départ en végétation sera retardé, et les pâturages de printemps compromis. La productivité risque d'en pâtir sérieusement. Les luzernes et de façon générale les légumineuses supportent très mal l'immersion à l'eau salée. La destruction des couverts végétaux sera très fréquente pour cette culture. Enfin, les autres cultures herbagères vont connaître des problèmes de soulèvement du sol, donc de portance.

En élevage il faudra réaliser un bilan fourrager. Ensuite, il faudra s'organiser pour prévoir les solutions alternatives pour assurer l'approvisionnement en fourrage des animaux.

en chiffres

250 000 €

Ce serait le montant moyen des indemnisations pour les propriétaires des 1 500 maisons vouées à être détruites en Vendée et en Charente-Maritime.

en lettres

« La PAC n'est pas qu'une affaire de spécialistes. C'est la politique de tous les Européens (…) Il faut prendre le temps de recueillir les idées et les attentes de tous les acteurs de la société… »



Le commissaire à l'Agriculture, *Dacian Ciolos, lance un débat public sur l'avenir de l'agriculture européenne. Les Européens auront l'occasion de s'exprimer sur la PAC de demain jusqu'en juin via un site internet (http://ec.europa.eu/agriculture/cap-debate).*

L'info de la semaine

L'irrigation à l'Assemblée nationale

Le stockage de l'eau, c'est l'assurance climatique

Réunis en meeting syndical à l'Assemblée nationale, les Irrigants de France ont plaidé pour qu'une politique ambitieuse de stockage de l'eau soit mise en œuvre. Une condition sine qua non pour assurer la régularité et la qualité des productions agricoles.

«Le balancier est allé trop loin. Il faut que les intérêts agricoles soient mieux pris en compte dans la gestion de l'eau par rapport aux questions environnementales», a déclaré Xavier Beulin, 1er vice-président de la FNSEA, lors du meeting syndical organisé par les Irrigants de France, à l'Assemblée nationale, le 13 avril à Paris. Et de déplorer *«la chape de plomb»* qui pèse sur ce sujet en France.
Devant plus de 400 agriculteurs et responsables locaux, Daniel Martin, le président des Irrigants a évoqué les difficultés que rencontrent les agriculteurs irrigants et qui risquent de s'aggraver dans les mois et les années qui viennent si rien n'est fait. D'abord la quasi-impossibilité de procéder à des retenues *«pour stocker l'eau l'hiver et la restituer l'été»*. Et cela malgré les promesses des pouvoirs publics. *«20 millions étaient prévus par an, il y a six ans pour stocker l'eau. Pas un centime d'euro n'a été dépensé»*, déplore le président. Ce blocage sur le stockage a été dénoncé par la plupart des intervenants et de nombreux participants, y compris par quelques députés de droite comme de gauche. Sans oublier la question cruciale des autorisations de prélèvements d'eau pour l'irrigation. Elle laisse présager des réductions importantes des volumes attribués à l'agriculture. Et cela dès cette année. *«La situation devient insoutenable»*, résume Daniel Martin.

L'assurance de débouchés

Pourtant l'eau est indispensable à la plante. *«L'irrigation, c'est l'assurance climatique»*, une observation unanimement partagée. Certaines filières spécialisées en légumes et semences ne peuvent pas faire l'impasse sur l'eau. *«Quand il y a des outils de transformation, il faut une régularité des approvisionnements avec des productions de qualité. Sans irrigation, pas de régularité»*, explique Christian Pees, président du groupe Euralis. Un sentiment partagé par Guy Vasseur, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. Philippe Pinta renchérit : l'irrigation est un facteur de production qui assure la pérennité des exploitations, notamment dans les filières légumes : *«pas d'eau, pas de contrats»* avec l'aval. Et de souligner que les agriculteurs ont fait des efforts considérables en matière de gestion de l'irrigation. *«On a économisé 30 % de volume d'eau à production équivalente grâce à des outils de pilotage fins»*, observe-t-il.

Pour les jeunes, l'accès à l'irrigation permet de sécuriser les systèmes de production, de diversifier ses assolements et de s'installer sur de plus petites surfaces. William Villeneuve, le président des JA, l'a rappelé dans un message vidéo. Et Christophe Terrain d'appeler les pouvoirs publics à se ressaisir.
D'abord en reconnaissant le rôle des agriculteurs comme de véritables acteurs économiques - leur représentativité doit être renforcée dans les Agences de l'eau - et en remettant à l'ordre du jour une politique de stockage. *«L'eau existe, elle est disponible si on sait la gérer»*, a-t-il résumé.



INVITATION
Portes ouvertes
22 et 23 avril 2010

CLAAS RESEAU AGRICOLE BOURGOGNE
centre d'Autun - route d'Arnay - 71400 St Pantaléon
Tel. 03 85 52 61 68 - www.tractomarket.com/bourgogne
www.claas.fr

CLAAS

Énergies renouvelables

Après le photovoltaïque, l'hydroélectrique

Un agriculteur du canton de Genlis a ouvert les portes de sa microcentrale hydroélectrique au grand public, dans le cadre de la semaine du développement durable.



Le moulin des Bernardines, en lien étroit avec l'ancienne abbaye cistercienne féminine fondée en 1120, est équipé d'une microcentrale électrique. A plein régime, 2500 litres d'eau sont «avalés», chaque seconde par le dispositif.

La production d'électricité est, dans le monde agricole, une diversification de plus en plus en vogue. Posséder de vastes toitures est la règle pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Mais d'autres personnes peuvent aussi produire de l'électricité par le biais de l'eau et de sa force motrice. La famille de Luc Joliet, agriculteur à Tart-l'Abbaye près de Genlis, possède un droit d'eau depuis dix générations. Il y a deux ans, son moulin a été reconverti en outil de production moderne d'électricité. Ce site, en lien étroit avec l'ancienne abbaye cistercienne féminine fondée en 1120, a fait l'objet d'une visite, organisée par le Conseil général de la Côte-d'Or dans le cadre de la semaine du développement durable. L'historique du moulin, le fonctionnement et le financement du dispositif ont été exposés à une quinzaine de personnes.

29 000€ par an

Orienté jadis vers la production de farine, le moulin des Bernardines a été équipé d'une microcentrale électrique en février 2008. Le coût de la réalisation s'élève à 290 000€. Des aides du Conseil général (20%) et du Conseil régional (40%) ont réduit l'investissement de moitié. L'électricité est intégralement revendue à EDF à un prix moyen de 0,10€ le kilowattheure : le chiffre d'affaires annuel du dispositif s'élève à 29 000€ (la production est de 290 000 kilowattheures) et le dispositif sera rentabilisé dans 5 ans (au lieu de 10 ans grâce aux aides perçues).

Production durable

Pour Luc Joliet, la production et la revente d'électricité lui permettent de diversifier son exploitation agricole, après s'être tourné vers le lait, la moutarde, les céréales, les oignons et les pommes de terre. La satisfaction de produire *«quelque chose de très durable»* est bien présente chez cet agriculteur amoureux de la nature. Il prévoit désormais d'aménager son moulin autour du thème de l'écosystème de la rivière dans un but pédagogique. Plusieurs centaines d'élèves viennent en effet visiter sa ferme chaque année, par le biais du réseau de l'École en herbe.

AURÉLIEN GENEST



290 000 : c'est à la fois le montant en euros de l'achat et de la mise en place de la microcentrale hydroélectrique et, coïncidence, c'est également le nombre de kilowattheures produits chaque année par le dispositif.



Anecdote. *«La rivière vit au rythme de la société, on y trouve de tout»* a regretté Luc Joliet, lors de la visite. Celui-ci avoue avoir déjà trouvé lave-linge, lave-vaisselle, ordinateur et autres appareils originaux dans l'Ouche... La *«prise record»* date de 2005, année durant laquelle l'agriculteur a récupéré *«un congélateur de 600 litres»*.

▶ Motivation des aides

La subvention versée par le Conseil général s'élève à 46 580 euros. Elle entre dans le cadre de l'ambition du Conseil général appelée «Un avenir durable». Plusieurs aspects ont motivé l'attribution de cette enveloppe : l'aspect environnemental (l'agriculteur utilise une énergie renouvelable), l'aspect diversification agricole (l'agriculteur produit et revend de l'électricité), l'aspect développement durable économique et social (grâce à cette nouvelle activité, l'un de ses fils s'est installé sur l'exploitation) et enfin l'aspect pédagogique, avec une sensibilisation au développement durable (avec la ferme pédagogique et la réhabilitation du moulin que l'agriculteur souhaite développer pour accueillir encore plus d'écoliers).

Bienvenue à la Ferme 21

Les portes ouvertes débutent demain



Les adhérents du réseau ont présenté leurs produits dans les locaux de la Chambre d'agriculture pour annoncer le nouveau printemps de Bienvenue à la ferme.

Neuf fermes côte d'oriennes s'apprêtent à ouvrir leurs portes à l'occasion du nouveau Printemps de Bienvenue à la ferme qui commence demain samedi. Comme chaque année, de nombreux visiteurs sont attendus. Ils étaient près de 9 000 l'an passé, en grande majorité originaires du département. L'objectif de ces portes-ouvertes, rappelons-le, est de permettre à la population d'aller à la rencontre des agriculteurs et de comprendre le fonctionnement de l'exploitation. Cet événement, organisé au niveau national, est un moment de *«découverte, d'échanges et de détente»* qui a pour but de mettre en avant la qualité des produits fermiers du département.

Un nouveau président

L'ADTR a un nouveau président depuis un mois. Pascal Mure, viticulteur à Volnay, a remplacé Jean-Noël Bazin qui était à la tête de l'organisme depuis huit années. Adhérent au réseau depuis 1992, Pascal Mure souhaite poursuivre le travail entrepris par le réseau depuis plusieurs années, en le rendant encore plus dynamique. Le nouveau président indique vouloir développer les buffets fermiers, proposés par plusieurs fermes du réseau et dédiés à diverses associations ou groupes de personnes (30 minimum). L'organisation de plusieurs marchés fermiers annuels est également un objectif du réseau. Le récent marché de Beaune, organisé fin mars, a été un réel succès et a attiré plus de 2 500 personnes.

AURÉLIEN GENEST



Pascal Mure, viticulteur près de Beaune, est le nouveau président de l'ADTR.

▶ Portes ouvertes du 17 avril au 13 juin

Samedi 17 avril : La Corne Vaudrille (Savoisy, fromages de chèvre), Domaine Guillemard-Clerc (Puligny-Montrachet, vins), ferme Fruirouge (Concoeur près de Nuits-Saint-Georges, fruits rouges), ferme auberge La Vingeanne (Talmay), Domaine du Prieuré (Savigny-lès-Beaune, vins, participant pour la première fois à ces portes-ouvertes).
Dimanche 18 avril : La Corne Vaudrille (Savoisy, fromage de chèvre), Domaine Guillemard-Clerc (Puligny-Montrachet, vin), ferme Fruirouge (Concoeur près de Nuits-Saint-Georges), les Truites de l'Aube (Veuxhaulles-sur-Aube, pisciculture, participant pour la première fois aux portes-ouvertes), ferme de Roger Rouaud (Molesme, fromages de chèvre), Domaine du Prieuré (Savigny-lès-Beaune, vins, participant pour la première fois à ces portes-ouvertes).
Dimanche 25 avril : ferme des Louvières (Saint-Julien, charcuterie fermière)
Samedi 1er mai : ferme du Clos Thomas (Saint-Maurice-sur-Vingeanne, fromages de chèvre)
Les 12 et 13 juin : domaine Guillemard-Clerc (Puligny-Montrachet, vins)
«Bienvenue à la ferme» en Côte d'Or, ce sont 5 fermes auberges, 48 points de vente «produits de la ferme», 3 goûters/casse-croûte à la ferme, 12 activités traiteur, 2 magasins fermiers, 8 chambres d'hôtes, 6 gîtes et 3 campings à la ferme.
Contacts et renseignements : ADTR Bienvenue à la ferme, 42, rue de Mulhouse, 21 000 Dijon. Tel : 03 80 68 66 50.

Déclaration de surfaces

Télépac : pensez à vous former

La télédéclaration est ouverte depuis le 1er avril. Différentes formations sont proposées aux agriculteurs pour passer du «*papier*» à l'«*internet*».



Les cantons qui ont le plus télédéclaré en 2009 sont les suivants : Châtillon-sur-Seine, Baigneux-lès-Juifs, Montigny-sur-Aube, Chenôve et Dijon 1 (taux compris entre 50 et 57%). A l'inverse, les cantons qui ont le moins télédéclaré sont ceux d'Arnay-le-Duc, Liernais, Saulieu, Précy-sous-Thil, Sombernon et Grancey-le-Château (taux entre 18 et 25% de télédéclaration). Ces résultats sont à prendre avec des «pincettes» puisque la couverture ADSL du département joue un grand rôle.

L'an passé, plus d'un agriculteur sur trois (35%) a déclaré ses surfaces sur internet. C'est dix points de mieux qu'en 2008. Pour que ce pourcentage continue de grimper (l'objectif est d'atteindre 45% cette année), plusieurs offres d'accompagnement sont proposées aux agriculteurs.
La DDT (Direction départementale des territoires), la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, la SAS Bresson, le Syndicat de contrôle laitier et la FDSEA proposent leurs services pour devenir autonome sur Télépac.

Deux choix pour la Chambre

La Chambre d'agriculture propose deux types de formations. Tout d'abord des formations Vivéa sur une journée, du 19 avril au 12 mai. En plus de l'apprentissage de Télépac, des rappels sur la conditionnalité seront au programme. Des sessions seront organisées à Dijon, Quétigny, Châtillon-sur-Seine, Vitteaux et Auxonne moyennant une participation de 30€ pour les contributeurs Vivéa (gratuit pour les JA).
La deuxième option concernera des assistances collectives d'une demi-journée sur le secteur Auxois-Morvan en salles informatiques (groupes de quatre ou cinq personnes à Vitteaux et Bligny-sur-Ouche). L'assistance à la télédéclaration sera au programme et la somme demandée sera de 80€.

AURÉLIEN GENEST

▶ En bref

Renseignements et inscriptions:
*A la **Direction départementale des territoires** (Dominique Dumont au 03 80 68 30 47),*
*A la **Chambre d'agriculture de Côte d'Or** (Estelle Lagneau, 03 80 28 81 20 ou Céline France au 03 80 90 89 09),*
*A la **SAS Bresson** (Angélique Pittilloni, 03 80 79 15 15, les 19 et 26 avril),*
*Au **Syndicat de contrôle laitier** (Gaëlle Briotet, mêmes dates que la Chambre, 03 80 68 67 17) ou*
*A la **FDSEA** (Claire Schwick au 03 80 68 67 68, Saulieu le 22 avril, Quetigny le 28 avril, Baigneux le 29 avril, Auxonne le 4 mai).*

▶ Attention : changement de projection géographique 2010

Un changement de projection géographique est intervenu pour le calcul des surfaces des îlots. Le nouveau système «Lambert 93» (au lieu de «Lambert 2») répond à la réglementation européenne mais entraîne des écarts de surface.
Concrètement, et sans modification des limites, cela se traduit par une légère diminution de surfaces sur certains îlots, de l'ordre de 1 à 2 ares pour 10 ha (variations minimes). Ces nouvelles surfaces figurent dans le dossier de déclaration envoyé par l'administration. Tous les déclarants devront donc modifier leurs surfaces du S2 jaune pour être en conformité avec les surfaces des îlots.

Dans tous les cas, la Chambre d'agriculture recommande de ne pas modifier les contours des îlots pour tenter de «regagner» de la surface. En effet, le risque de chevauchement avec les îlots voisins est important. En cas de MAE2, les surfaces réduites ont été automatiquement résiliées et l'égalité suivante doit être vérifiée : (total surfaces parcelles = surface îlot).

Herd Book Charolais

La section Bourgogne résiste à l'érosion des adhérents

Le Herd Book Charolais a entamé le tour de ses sections régionales. Celle de Bourgogne tenait son assemblée générale à la ferme du Marault le 7 avril dernier. Si les adhérents sont un peu moins nombreux, les cheptels ont tendance à s'agrandir.

Entre une information sur le parasitisme et un début de débat sur l'orientation raciale, la soixantaine d'adhérents de la section Bourgogne du Herd Book Charolais, présente au Marault, a écouté Jérôme Sagne, son directeur, présenter les chiffres de l'année 2009. *«Nous avons perdu 58 adhérents entre 2008 et 2009, soit 1,5% de la population des éleveurs inscrits»* a-t-il annoncé en tentant d'expliquer cette contre-performance par *«le signe d'un malaise en comparaison aux autres années. Les raisons sont économiques. Il y a eu un certain nombre de cessations d'activités par des éleveurs qui ont gardé l'espoir de revenir quand les cours seront plus favorables. Ces gens-là ont aussi abandonnés les services de Bovins croissance couplés à leur adhésion. J'ai peur que ces anciens adhérents soient perdus pour les programmes d'amélioration génétique»* s'est-il alarmé. Ni les participants ni Michel Baudot, le président du HBC, n'ont réagi. Si la tendance est inquiétante, elle est loin d'être désespérée. La section Bourgogne compte donc 706 adhérents fin 2009: 105 en Côte d'Or, 180 dans la Nièvre, 375 en Saône-et-Loire et 46 dans l'Yonne.

Progression des cotisations

Ce qui est encourageant, c'est la progression constante des cotisations. Le paradoxe, face à la diminution des adhérents, réside dans l'accroissement du cheptel: une augmentation de 2,2% (47457 animaux inscrits) en 2009 qui s'ajoute à celle de 7% en 2008 par rapport à 2007 (46445). Au Herd Book Charolais, comme dans tout l'élevage bourguigon, les éleveurs cherchent à augmenter le chargement pour mieux répondre aux contraintes économiques. Une réalité qui transparait dans les chiffres. Si l'on détaille un peu, les femelles inscrites au livre A sont en recul de 11,5% (12872) dans la région après une baisse de 12% l'année précédente. En revanche, les femelles inscrites au livre B, moins nombreuses, augmentent de 24% (1713) après une hausse de 11% en 2008. Les mâles inscrits A se redressent en 2009 avec un accroissement de 3,3% (4777) contre une diminution de 12% l'an passé. A 3933 têtes (4277 en 2008), les mâles PI sont enfin moins nombreux de 8%.
Tous ces chiffres ont fait dire à Jérôme Sagne que *«la section Bourgogne a plutôt bien résisté et qu'elle a même plutôt mieux progressé en nombre de cotisants par rapport aux données nationales»*.
Le président Baudot a acquiescé. Si l'export vers des pays comme la Hongrie et la Roumanie constituent un courant dominant, sur le plan économique, les efforts pour repositionner la race charolaise commencent à porter quelques fruits. Après un changement d'identité visuelle en 2009, au concours national de La Roche-sur-Yon (Vendée), le Herd Book Charolais se veut *«plus moderne, dynamique et efficace»*. Un exemple: pour la première fois, les index de naissance moyens de la race ont vu leurs courbes passer au-dessus de celles des Limousines et des Blondes d'Aquitaine qui sont en recul. De quoi laisser méditer les adhérents sur le savoir communiquer au profit du Charolais.

E.C.

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Le Secrétaire général de la FNSEA dans la Nièvre

Dominique Barrau plaide pour une contractualisation réfléchie

Venu présider l'assemblée générale de la FDSEA,vendredi 9 avril à Château-Chinon, le leader syndical a eu droit, la veille, à trois visites de terrain. Histoire de prendre le pouls de l'agriculture nivernaise.



Bernard Gauthier, président du marché au cadran de Moulins-Engilbert relate l'histoire de la SICAFOME à Dominique Barrau, en présence de Jean-Pierre Condamine, président de la FDSEA 58 et d'une délégation d'agriculteurs.

«Merci de m'avoir obligé à prendre un peu de temps pour vous rencontrer. Je suis plus souvent habitué à voir les salles des fêtes que les exploitations». Le compliment du secrétaire général de la FNSEA a été tout droit au coeur de l'équipe cantonale de Château-Chinon, dirigée par Michel Prévotat, qui avait concocté un programme de ministre à Dominique Barrau. Arrivé jeudi, après 18 heures, en raison des grèves à la SNCF, le responsable national n'en a pas moins apprécié les visites prévues. A Moulins-Engilbert, à la Sicafome, il a écouté attentivement Bernard Gauthier lui relater l'histoire du marché au cadran. Celui qui est éleveur laitier et viande en Aveyron a apprécié cette structure, née au début des années 80, *«dans le but d'organiser la production, de sécuriser le revenu des éleveurs et de rendre service aux acheteurs à condition qu'ils offrent des garanties»*. Le président Gauthier, faisant visiter les deux salles de vente, s'est félicité qu'il s'agisse là d'un outil *«qui n'a pas connu une année déficitaire depuis sa création»*. Un exemple que Dominique Barrau a repris le lendemain pour appuyer son explication de la position de la FNSEA en faveur de la contractualisation. Un peu plus tard, avant un dîner avec les responsables départementaux, le secrétaire général a voulu dissiper les inquiétudes de Fabrice Prévotat, président des JA, qui l'avait interpellé sur cette même contractualisation: *«ni obligation ni intégration! C'est à construire au sein des interprofessions en se demandant quel est le meilleur moyen de récupérer le plus de valeur ajoutée et en instituant un rapport de force nouveau au profit des producteurs»* a-t-il justifié. Et de citer Jérôme Bédier, le président de la Fédération nationale de la distribution qui considère que *«la valeur ajoutée ne se partage pas»*. Banco. Dominique Barrau s'est alors fait le chantre d'une valeur ajoutée créée et donc redevable aux agriculteurs. Le message est passé.

«Çà ne fait pas un droit au revenu ! »

Il a été entendu d'abord chez Pascal et Michel Lebel, éleveurs de charolaises et de limousines en Gaec, puis chez Jean-Luc Flory, un peu plus loin. Les deux exploitations, opposées par le type et la structure juridique, avaient été choisies pour leur représentativité. Société familiale dans un cas, ferme morvandelle typique exploitée en individuel dans l'autre. A chaque fois, le leader syndical s'est empressé de questionner ses hôtes sur leur métier et sur l'impact de la conjoncture économique. Sans oublier de faire le parallèle avec sa propre exploitation dans les altitudes aveyronnaises. Se référant à l'observatoire des marges, prévu dans la LMA, *«il s'agit qu'on amène de la transparence sur les marges dans les filières, ce n'est pas un schéma tout ficelé mais c'est à réfléchir»* a dit Dominique Barrau. Et de prendre exemple sur le yaourt : *«quand on ne paye pas le producteur, çà ne change rien sur le prix payé par le consommateur. Je n'idéalise pas le contrat mais il y a tellement de produits... Il faut arrêter que le producteur soit la varialble d'ajustement. Le droit de s'installer, le droit aux quotas, le droit aux paiements, çà ne fait pas un droit au revenu. Il faut prendre des créneaux de marché sur lesquels on va aller chercher la valeur ajoutée et s'imposer ! »*. Le discours, rôdé, n'attendait plus que ses destinataires. Chose faite le lendemain matin, en présence du préfet, du DDT, du DDT adjoint et du DDCSPP adjoint, devant le sénateur René-Pierre Signé, le député Christian Paul et le maire de Château-Chinon Henri Malcoiffe, pour un parterre d'une centaine d'agriculteurs très participatifs.

E.C



Une centaine d'adhérents a participé à l'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre , vendredi 9 avril, à la Maison des jeunes de Château-Chinon.

JA

La contractualisation en débat

Elle ne fait pas l'unanimité dans les rangs syndicaux professionnels locaux. Elle est pourtant au cœur de l'actualité et prendra une grande place dans la prochaine loi de modernisation agricole. La contractualisation fera débat, samedi 24 avril à la ferme du Marault, durant l'assemblée générale de Jeunes Agriculteurs de la Nièvre.

Si des textes sont sortis des arcanes du ministère, plus ou moins inspirés par les organisations syndicales nationales, la contractualisation n'est encore qu'un vaste serpent de mer dont les agriculteurs n'ont encore reçu que peu de détails concrets. JA58 a décidé de mettre les pieds dans le plat, le 24 avril au cours de l'AG qui se déroulera à Magny-Cours, lors d'une table ronde intitulée *«contractualisation, quel avenir pour l'agriculture ?»* Sujet sensible s'il en est, la contractualisation, sur le terrain, ne laisse pas indifférent et si, ici ou là, elle appelle des réflexions tranchées, elle suscite pour l'instant de multiples interrogations. Pour y voir plus clair, les jeunes agriculteurs ont donc invité une palette représentative de responsables dont l'éclairage est attendu au tournant: le président national des marchands de bestiaux, celui de la Mayenne, les présidents des marchés au cadran nivernais, celui de la Cialyn et de la Sicavyl ainsi qu'un administrateur national des JA seront interrogés par Fabrice Prévotat dans le rôle de l'animateur.

Quelle garantie de prix ?

Selon le président des JA58, le choix du sujet recouvre en réalité un thème plus vaste: *«bon nombre de jeunes sont confrontés au problème de la commercialisation de leurs productions et avec quelle garantie de prix ?»* Pas un hasard donc si les JA ont invité des responsables des trois grands schémas de commercialisation des animaux que sont les coopératives, les marchés au cadran et les négociants privés. Pour obtenir un prix rémunérateur, seul impératif pour la pérennisation des élevages, les professionnels devront penser à ce qu'ils entendent par le terme de contractualisation. Beaucoup, y compris chez les OPA, évoquent *«un accord interprofessionnel qui impliquerait un volume, des délais mais aussi un prix»*. *«On nous parle d'un prix garanti sur cinq ans, c'est bien»* nuance Fabrice Prévotat mais *«pour 3 euros le kilo et si le tourteau passe de 300 à 400 euros, nous voulons un prix qui garantisse une marge minimum par rapport au coût de production d'un kilo de viande»*. En corrigeant l'aspect spéculatif des cours, la contractualisation risque aussi de déplaire à ceux qui veulent continuer à surfer sur l'offre et la demande. Le débat risque d'être animé. En attendant d'en savoir plus, les JA formulent déjà une crainte et un refus. La crainte qu'un accord de prix finisse par niveler la qualité génétique des animaux par le bas, en mettant à mal les efforts de sélection entrepris depuis des années. Et le refus *«de devenir encore davantage des salariés et des paysagistes de l'État français»*. Quelles que soient les évolutions du métier, les JA affirment une ambition: *«rester les maîtres de nos productions»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

La soirée du 24 avril promet d'être aussi animée que le débat puisque les JA ont prévu un dîner dansant animé par l'orchestre Demerson. Repas: 15 euros. Réserver auprès des JA au 03 86 93 40 91 avant lundi 19 avril.



Portrait

Un invité «hors champs»

Un *«Grand Témoin»* surprise cette année au congrès de la FNSEA, avec la venue à Auxerre de Vincent Bolloré. Un capitaine d'industrie atypique qui se dit prêt à soutenir l'agriculture.



"Arrêter de déprimer et s'adapter", est le message positif lancé par Vincent Bolloré.

«Votre secteur aujourd'hui très décrié sera demain un secteur d'avenir. Et je crois que c'est là qu'il faut investir. Au moment où tout le monde dit qu'il faut abandonner l'agriculture, vous allez être portés par une vague qui sera mondiale…» Effet de tribune ou paroles de vérité ? Le discours prononcé par Vincent Bolloré à Auxerre n'a laissé personne indifférent. Pour expliquer cet engouement, l'homme d'affaires a souligné d'un trait humoristique son habitude à investir en des *«secteurs qui ne marchent pas mais qui vont marcher !»*

De citer pour exemple : la TNT, la presse écrite, la voiture électrique etc… Vincent Bolloré, représentant de la 6ème génération du groupe éponyme, est un *«touche à tout»*. Son maître mot : *«diversification»*. Pas question de *«mettre tous les œufs dans le même panier»*. Depuis qu'il a racheté il y a 30 ans, la papeterie bretonne familiale pour 1 franc symbolique, l'homme dirige un empire de 33 000 salariés répartis sur toute la planète. Le groupe Bolloré est présent dans les transports, la logistique, la culture d'huile de palme et d'hévéas, le film plastique, le voitures électrique, les médias, les condensateurs (1er producteur mondial)… Second fournisseur de fioul domestique après Total, il a investi également dans la publicité avec Havas. Un véritable inventaire *«à la Prévert»* !

Un film sur l'agriculture française

Interrogé par Gérard Renouard, président de l'AFDI, sur le bien fondé de plantations d'huile de palme en Afrique, *«une activité d'une noblesse très moyenne»*, l'homme se défend, rejetant sur les lobbies américains défenseurs des producteurs de soja nationaux les attaques menées : *«ils sont très puissants et ont tout fait pour discréditer l'huile de palme par des campagnes médiatiques bien orchestrées»*.

Selon Vincent Bolloré, le continent africain offrira dans les années qui viennent de grandes perspectives de développement. D'insister sur le fait que : *«il n'y a pas de cas désespéré et dans les difficultés les plus graves, il y a toujours des voies de salut»*. Un discours qui aurait pu aussi bien s'appliquer aux producteurs présents dans la salle ! La taxe carbone ? *«Une bonne idée, mais inapplicable au seul territoire français. Elle ne doit pas entraîner de distorsions de concurrence avec les autres européens…»* Le problème de la mondialisation ? *«Il faut trouver des moyens de faire face, innover. Les Français doivent arrêter de déprimer et s'adapter comme ils savent le faire»*.

Dans le contexte de crise agricole que l'on connaît, l'industriel breton a déclaré vouloir investir dans ce secteur, répondant favorablement à la demande de Jean-Pierre Fleury (FNB) de réaliser un film pour contrebalancer celui de Yann Arthus-Bertrand qui dénonçait le rôle de l'agriculture intensive : *«je suis prêt à m'investir et à financer un film avec Havas sur l'agriculture, qui ferait une belle place aux agriculteurs. C'est une bonne solution pour développer votre image»*.

Arrivé à Auxerre avec l'étiquette sulfureuse du *«copain milliardaire à Sarko»*, Vincent Bolloré en est reparti en *«sauveur de l'image des agriculteurs»*. Une réussite supplémentaire à mettre au crédit d'un homme qui a coutume de dire que : *«heureusement, la chance existe, sinon, comment pourrait-on expliquer le succès de ceux qu'on n'aime pas !»*

Et ce soir là, tout le monde aimait Bolloré !



Vincent Bolloré est à la tête d'un groupe fondé par sa famille au début du 19e siècle, qui a bâti sa fortune sur le célèbre papier à cigarette OCB.





Politique européenne

Les réticences de Bruxelles aux arguments français

Les arguments français passent-ils bien à Bruxelles ? En témoigne la taxe carbone mais aussi des sujets très sensibles comme la préférence communautaire.

En dépit d'un commissaire à l'agriculture qui semble sur la même longueur d'onde, en dépit de quelques pays qu'à force de diplomatie le ministre Bruno Le Maire semble avoir convaincus, les dossiers français ne convainquent pas toujours les fonctionnaires européens.

Nicolas Sarkozy a retiré son projet de taxe carbone sauf à pouvoir le faire accepter au niveau européen. C'est bien mal parti à en juger par les réactions de la Commission européenne, encore officieuses. Une taxe carbone aux frontières de l'Europe présenterait *«un nombre considérable d'inconvénients»*, juge la Commission européenne dans un document de travail portant sur les différentes taxes à l'étude publié mardi 6 avril.

Cette taxe *« pourrait non seulement créer des inquiétudes concernant leur compatibilité avec les règles de l'OMC, leur faisabilité et leurs coûts administratifs potentiels, mais pourrait aussi risquer de mener à des conflits commerciaux et à de possibles mesures de représailles »*, estime Bruxelles. Le document pointe un autre frein : les coûts administratifs qui pourraient être très élevés alors que le taux de la taxe devrait varier en fonction des émissions de chaque produit.

La *«préférence communautaire renouvelée»* laisse sceptique

Autre idée : la préférence communautaire. Interrogé sur la faisabilité du concept de *«préférence communautaire renou- velée»* défendu par Nicolas Sarkozy, Jean-Luc Demarty, le directeur général de l'agriculture et du développement rural à la Commission européenne, répond par la négative. *«S'il s'agit d'augmenter les protections tarifaires aux frontières, ce n'est pas possible»*, a-t-il expliqué, le 7 avril, dans le cadre d'un débat initié par touteleurope.fr en partenariat avec l'AFJA (Association des journalistes agricoles).
«Si le message est d'être tourné vers le passé et les outils comme le stockage public et les aides à l'export, je répète que c'est un non à une politique qui ne mène nulle part » a insisté Jean-Luc Demarty. *«Ni économiquement, ni politiquement, ni juridiquement»*, a-t-il même ajouté. *«Il faut inventer des instruments plus créatifs»*, compatibles avec la «boîte verte» de l'OMC (instruments autorisés). Parmi ces instruments du futur, le haut fonctionnaire *«croit à des fonds mutuels»* d'origine européenne et nationale. Ce qui permettrait justement de *«passer les caps difficiles»* en période de crise. Inventer de nouveaux instruments ne passe pas forcément par une remise en cause des anciens. Ainsi, pour le directeur général, *«il y a besoin d'un socle d'aides directes, dont le niveau est à déterminer, et de convergence entre les États membres»*.

Une convergence des aides *«inévitable»*

Jean-Luc Demarty insiste sur la nécessité de faire *«converger»* le niveau des aides à l'hectare dans l'ensemble des États membres de l'Europe. *«Ces convergences sont inévitables»*, estime-t-il. Les nouveaux États membres, en rythme de croisière, bénéficieront d'environ 180 euros/ hectares contre 400 euros/ ha pour les Pays-Bas et 286 euros/ ha pour la France après modulation. Une modulation, qui ne serait pas forcément maintenue dans la future Pac. La modulation est un mécanisme qui permet de transférer un volume du financement du premier pilier au second pilier de la Pac. *«Il est probable que l'on n'ait pas besoin d'un instrument aussi compliqué»*, souligne Jean-Luc Demarty.

Quant au rôle majeur que doivent tenir les interprofessions dans l'organisation des filières selon la France, il n'y croit que *«modérément»*. Ce n'est pas la solution miracle, a-t-il expliqué, même s'il estime nécessaire de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs. Même scepticisme pour le dispositif assurantiel prôné par la France. *«Les systèmes d'assurance, je n'y crois pas. Cela coûte très cher»*, a-t-il conclu.



Jean-Luc Demarty : « il faut inventer des instruments plus créatifs », compatibles avec la « boîte verte » de l'OMC.

SOCADRAIN T.P.

• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes

SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

Bilan énergétique, gaz à effet de serre

L'intérêt des biocarburants confirmé

Une nouvelle étude commandée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie confirme l'impact positif des bioéthanols et des biodiesels en matière de réduction de consommation d'énergie fossile comme en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

« De façon générale, sans tenir compte des effets de changements d'affectation des sols, les biocarburants produits en France (biodiesel et bioéthanol) affichent des bilans énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre plus favorables que ceux des carburants fossiles de référence (gazole et essence)».
La nouvelle étude réalisée par Bio Intelligence Service pour le compte de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie devrait contribuer à faire taire les critiques des associations environnementales sur les effets négatifs des biocarburants au regard de la consommation d'énergie fossile et des gaz à effet de serre. Ainsi pour l'éthanol de betterave, la consommation d'énergie non renouvelable du puits à la roue est inférieure de 52% à celle de l'essence fossile. L'éthanol de blé et de maïs présente des niveaux de réduction proches, respectivement 49% et 53%. Cette réduction atteint 85% pour l'éthanol de canne à sucre. En revanche, la réduction observée pour l'éthanol incorporé sous forme d'ETBE est inférieure à celle de l'éthanol incorporé directement, seulement 20% par rapport à la filière fossile.
Une autre manière de lire les résultats consiste à regarder les rendements énergétiques (énergie contenue dans le carburant rapportée à l'énergie non renouvelable nécessaire à sa production). Ainsi les éthanols présentent des rendements voisins de 1,7 en incorporation directe, alors qu'il n'est que de 0,82 pour l'essence classique. Mais la canne à sucre bat tous les records avec un rendement de 5,5.



Usine du Mériot

Destination des terres

En matière d'économies d'énergie, les biodiesels affichent également des bilans très favorables. Les esters végétaux présentent des réductions de l'ordre de 65 à 78% par rapport au diesel fossile (65% pour le colza, 68% pour le tournesol, 69% pour le soja, 78% pour l'huile de palme). Les esters d'huiles usagées et de graisses animales offrent également des résultats intéressants les situant à plus de 80% de réduction. Avec des rendements énergétiques compris entre 2,2 pour l'ester méthylique d'huile de cola et 4,2 pour les esters de graisses et huiles usagées, voire 5 pour l'huile de palme, les esters se positionnent très bien sur cet indicateur loin devant le 0,80 du gazole fossile.
Côté émissions de gaz à effet de serre, les bilans sont également très favorables. L'étude établit que ces émissions sont réduites de 49% pour l'éthanol de blé, 56% pour l'éthanol de maïs et 66% pour l'éthanol de betterave par rapport à l'essence. *«Le bioéthanol française, grâce aux performances de sa filière, dépasse ainsi le seuil de 35 % fixé par la directive européenne sur les énergies renouvelables. Les marges de progression disponibles permettront de respecter le seuil de 5% de réduction des émissions de gaz à effet de serre avant l'échéance de 2017»*, notent l'AGPB, l'AGPM et CGB dans un communiqué commun.
Idem pour les biodiesels. Ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 59% à 77% (59% pour le colza, 73% pour le tournesol, 76% pour l'huile de palme et 77% pour le soja). Les résultats sont encore plus favorables pour les esters des huiles et graisses animales, respectivement 90% et 91%.
Certes ces résultats ne tiennent pas compte du changement d'affectation des terres et notamment d'une production de biocarburants au détriment des forêts et des prairies ou d'une autre culture alimentaire qui devra être faite ailleurs. Si la balance énergétique demeure avantageuse, le bilan climatique peut, dans certain cas s'avérer négatif.
Mais comme le font remarquer les organisations professionnelles, la production de bioéthanol ou de biodiesel en France et en Europe ne s'accompagne d'aucun changement dans l'affectation des terres. En Europe par exemple, des terres ont été rendues disponibles par les restrictions aux exportations de sucre et les améliorations de rendement.

Politique agricole

L'avenir, ça se débat

La prochaine Pac devra conserver des outils de gestion du marché, garder un socle d'aides directes et mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien au revenu comme les fonds mutuels, a indiqué Jean-Luc Demarty, le directeur de l'Agriculture à la Commission européenne aux étudiants de Sciences politiques à Paris, le 7 avril. Mais la partie n'est pas gagnée.

La politique agricole commune n'a pas que des défenseurs à Bruxelles. Alors que s'engage le débat sur les perspectives financières de l'Union européenne et le contenu de la prochaine Pac au-delà de 2013, des voix s'élèvent pour dénoncer ses effets pervers. *«C'est un désastre»*, n'hésite pas à déclarer Thijs Berman, parlementaire européen d'origine néerlandaise et qui fut membre de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural dans la précédente législature, lors d'un débat organisé par touteleurope.fr à l'Institut d'Etudes politiques en partenariat avec l'Association des journalistes agricoles, le 7 avril à Paris. Et de pointer ses défauts réels ou supposés. Les revenus agricoles ? Ils se sont effondrés, alors que *«les agriculteurs sont contraints d'investir de plus en plus»* pour un revenu toujours plus faible. La biodiversité ? Elle s'est dégradée, *«à cause de l'agriculture intensive»*. Les inégalités entre Etats au niveau des aides ? *«L'agriculture néerlandaise est moins subventionnée que la française : 11 000 euros par exploitation en France, en moyenne, contre 3000 € aux Pays-Bas»* assène le parlementaire européen qui reproche également à la Pac de favoriser l'obésité européenne au détriment de la santé. Et d'évoquer une *«Pac sans aide»*, à l'image de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie chez qui la suppression des aides aux agriculteurs n'a pas trop mal réussi. Du moins à son avis.

«Un mauvais procès» estime Jean Christophe Bureau, chercheur à l'Inra. *«Un propos caricatural»* pour Jean-Luc Demarty, directeur général de l'Agriculture et du Développement rural à la Commission européenne. Un sentiment partagé également par Jean-Marc Bournigal, directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère de l'Agriculture. Mais les uns et les autres insistent néanmoins sur la nécessité de réformer les dispositifs actuels, au-delà de la question fondamentale de l'enveloppe financière qui sera dédiée à la future Pac.

Convergences européennes

On en sait d'ailleurs un peu plus sur les propositions que pourrait faire la Commission de Bruxelles à la fin de l'année. Propositions qui combinent à la fois des mesures de gestion de marché et des aides au revenu. Sur le soutien des prix, Jean-Luc Demarty a évoqué le maintien de mécanismes d'intervention, le stockage public et privé, mais à des niveaux très bas pour éviter la constitution de stocks pléthoriques. Quant aux aides, elles doivent être maintenues *«pour éviter que la production ne se concentre dans les zones les plus fertiles»*. Mais elles ne doivent plus être accordées sur une base historique *«qui n'a plus aucune justification»*. Tout en veillant à ce que le niveau d'aides à l'hectare se rapproche d'un pays à l'autre. Elles sont en moyenne de l'ordre de 300 €/ha dans les anciens états membres de l'Union, contre 180 €/ha pour les nouveaux.

Le directeur de l'Agriculture y ajoute la mise en place de nouveaux instruments de soutien comme les fonds mutuels soutenus par l'Union européenne et les Etats membres. Un mécanisme qui consiste à prélever de l'argent quand les cours sont bons pour les redistribuer en situation de crise. Et il plaide aussi pour une dérogation au droit de la concurrence pour renforcer le poids des agriculteurs dans les négociations avec leurs partenaires de l'aval. Il devrait faire une proposition en ce sens dans le cadre du groupe de haut niveau sur le lait qu'il préside et qui devrait rendre ses conclusions dans quelques semaines. En indiquant au passage qu'il croyait *«modérément»* aux interprofessions.

Un accord général se dégage également sur la nécessité de « verdir » les aides de la Pac, du moins en durcissant les critères d'attribution au regard de la protection de l'environnement, de la préservation de la biodiversité, ou du bien-être animal. Voire en prévoyant des financements spécifiques pour la sauvegarde de ce qu'on appelle désormais les biens publics.

Le point sur…

Les Européens et la PAC

Récemment, Eurobaromètre a publié une étude de 180 pages sur la perception de l'agriculture et des sujets qui y sont rattachés par l'ensemble des Européens.

Au-delà du simple chiffre repris un peu partout (90% des Européens considèrent que l'agriculture et les zones rurales sont des sujets importants pour l'avenir), d'autres tendances sont intéressantes à signaler.

Si le thème de l'agriculture est *«plébiscité»* par les citoyens de l'UE, leur connaissance des mécanismes qui sont en œuvre pour faire fonctionner l'agriculture sont très largement méconnus. Plus de la moitié des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler de la PAC. Très intéressant aussi, l'opinion des citoyens sur ce qu'ils considèrent que l'échelon européen doit traiter dans le domaine.

Les Européens estiment globalement que les questions agricoles doivent être traitées au niveau de l'UE, en particulier pour les sujets liés à l'environnement, à la garantie de l'approvisionnement alimentaire et à l'assurance de disposer de produits sains, sans danger et de bonne qualité. Cete dernière thématique est du reste considérée comme prioritaire au sein de la Pac. La Pac, justement, est perçue de façon mitigée par les citoyens : si on considère qu'elle remplit plutôt bien son rôle sur les aspects qualité, sécurité et hygiène, elle est plus critiquée quant à sa capacité à protéger les exploitations agricoles familiales et à assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs. Une immense majorité d'Européens souhaitent que la PAC intègrent de nouveaux objectifs comme la préservation des campagnes, l'aide aux agriculteurs pour lutter contre le changement climatique ou une répartition plus équitable des aides.

THIERRY MICHEL

Environnement

La FNSEA menace de quitter le Grenelle, les écologistes s'insurgent

Jean-Michel Lemétayer et Nicolas Hulot ont menacé tous les deux de quitter le Grenelle de l'environnement à quelques jours d'intervalle.

Mais la comparaison s'arrête là. Le leader écologique entend protester contre la volte-face de Nicolas Sarkoy concernant la taxe carbone finalement supprimée avant même d'avoir réellement existé. Le président de la FNSEA entend montrer que la coupe environnementale est pleine pour les agriculteurs.

Dans son intervention musclée au 64e congrès de son organisation, Jean-Michel Lemétayer a fustigé les *«débats inutiles»* et *«l'arrogance, les certitudes, le mépris des représentants de mouvements associatifs et environnementalistes de tout poil»*. Au passage, le responsable syndical égratigne aussi *«les bobos ou les militants pétris de certitudes qui ne représentent souvent qu'eux-mêmes»*. *«Si le débat est tronqué, si le développement durable rime avec décroissance et désertification des campagnes, je le dis tout net, Grenelle ou pas Grenelle, le débat, ce sera sans la FNSEA»*, a-t-il lancé, condamnant *«l'addition salée»* que constituent les contraintes environnementales en faisant le calcul des *«semelles de plomb»*.

Des organisations réunies dans le *«Groupe Pac 2013 *»*, dont la Fondation Nicolas Hulot, *«mettent en cause les propos inquiétants et inacceptables»* tenus par Jean-Michel Lemétayer. *«En opposant revenu agricole et protection de l'environnement, Jean-Michel Lemétayer se trompe de cible et ne fait qu'amener les agriculteurs et les pouvoirs publics vers une impasse économique, sociale et écologique»*, soulignent ces ONG. Le président de la FNSEA *«oublie de préciser le coût, pour la société, du modèle agricole industriel qu'il défend et notamment la responsabilité des pollutions agricoles dans la dégradation de la qualité de l'eau en France»*. Ces ONG estiment que les propos du leader de la FNSEA *«ne sont pas en phase avec les nouveaux défis auxquels l'agriculture est confrontée (…). Il s'agit là d'un signal extrêmement négatif envoyé à la société civile mais aussi aux agriculteurs et aux gouvernements européens sceptiques sur l'intérêt de maintenir la Pac»*. Il est vrai que la *«sortie»* anti-écolo de Jean-Michel Lemétayer n'est pas dans l'air du temps mais fédère ses adhérents qui accusent le coup face à des revenus en berne. Le poids des contraintes environnementales est un bouc émissaire évident dans un contexte économique difficile pour les agriculteurs. Nicolas Sarkoy lui-même, initiateur du Grenelle, a quelque peu facilité la tâche de la FNSEA lors de son passage au Salon de l'agriculture. Sa petite phrase ; *«l'environnement, ça suffit !»* a largement été commentée. Même si la FNSEA assure ne pas refuser le débat pour peu qu'il ne soit pas pipé d'avance, cette dure prise de position de son président risque d'anéantir les effets positifs *«de la participation constructive de la FNSEA au Grenelle»*. On le voit déjà avec la vive réaction des ONG, premières visées par la fronde de Jean-Michel Lemétayer.

SB

*, la Fnab, la FNCIVAM, le CFSI, CCFD, les Amis de la terre…

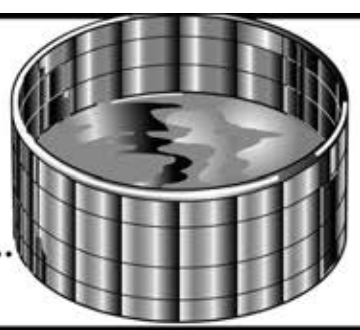
▶ Pause dans les contraintes, mais pas dans les projets

Selon Agri Confiance, la phrase de Nicolas Sarkozy début mars au Salon de l'agriculture appelant à une pause environnementale est entendue dans le sens de pause dans les contraintes réglementaires, mais pas dans les projets. *«Les réglementations ne collent pas toujours aux réalités techniques. De la même façon qu'après-guerre l'État avait fait confiance à l'agriculture pour développer la production afin de nourrir la population, nous nous organisons aujourd'hui autour des demandes environnementales de la société»*, explique Jacques Weill, directeur d'Agri Confiance. De nombreux projets apparaissent dans le domaine du développement durable appliqués à l'agriculture. Sans être exhaustif, on peut signaler de récentes initiatives, qu'il s'agisse de remplacer les insecticides par des prédateurs de parasites dans les serres de tomates et concombres, de substituer le gaz fossile par du bois dans les usines de trituration oléagineuses ou de développer la culture du miscanthus. De même, la filière de la luzerne a initié le premier «projet domestique» de valorisation de crédits de CO2 par le remplacement des énergies fossiles.

Dans des secteurs aussi différents que les biocarburants ou la culture de la banane, les analyses de cycle de vie, guides de méthodologie pour perfectionner les procédés, se développent, avec à la clé un véritable suivi des pratiques à éviter et des bonnes habitudes à prendre.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Manifestation ovine

Une «promo» qui est mal passée

Un gigot d'agneau néo-zélandais offert pour un caddie de 100€, toutes marchandises confondues : il y avait de quoi énerver les producteurs ovins...Ces derniers se sont rendus à Carrefour Toison d'Or pour exprimer leur mécontentement.



Une manifestation a eu lieu à Carrefour Toison d'Or pour faire suite à une promotion d'agneau de Nouvelle-Zélande.

Le week-end de Pâques a été marqué, dans la grande distribution, par une grande promotion des gigots d'agneaux provenant de Nouvelle-Zélande. L'enseigne Carrefour avait même décidé d'en offrir un à tout consommateur dont le caddy dépassait un montant de 100€, toutes marchandises confondues. *«Scandaleux»* d'après la commission ovine de la FDSEA, quand on connait les caractéristiques et conséquences de ces produits néozélandais. Les producteurs ovins du département se sont mobilisés et ont exprimé leur mécontentement. Le rendez-vous a été donné à Carrefour Toison d'Or, le samedi après-midi du week-end de Pâques à Dijon. Vingt-deux producteurs ovins ont répondu présent. Dix jeunes agneaux ont été mis dans des caddies pour attirer l'attention des consommateurs qui ont été très attentifs au discours de la commission ovine de la FDSEA.

«Frais» six mois après

«Nous avons communiqué sur l'opération menée par Carrefour» explique Thierry Besançon, le président de la commission, *«nous avons expliqué aux consommateurs les conséquences d'une telle promotion : à l'heure où l'on parle de nous mettre une taxe carbone, Carrefour va chercher ses produits à 10 000 kilomètres d'ici. En plus, ils sont annoncés frais alors que les animaux sont abattus depuis 6 mois ! Ils sont mis sous gaz, puis transportés en bateau pendant 3 ou 4 mois. Il sont ensuite achetés en France par de grandes centrales. Il y a un problème de réglementation européenne vis-à-vis de la législation mondiale. On a le droit d'amener des produits sous gaz, de les déballer et de les faire redevenir produits frais au rayon, du moment qu'ils ne sont pas congelés !»*

Approche sociétale

Pour la commission ovine, il est clair que les consommateurs sont *«trompés»* et ceux-ci doivent être informés. Il leur a été clairement dit : *«vous participez inconsciemment à la destruction d'une filière organisée en France, à la création du chômage que vous allez financer de votre poche et à de fortes émissions de CO2»*. *«Nous avons eu une approche sociétale du problème»* explique Thierry Besançon, *«dans ce dossier, il y a tout : on parle d'économie, de filière, d'environnement... C'est un bon exemple de ce qui se passe en agriculture aujourd'hui»*. En ce qui concerne le point de vue économique, le week-end de Pâques aura eu comme conséquence une baisse des cours de l'agneau. *«L'incidence a été immédiate, les consommateurs se sont tous gavés d'agneaux pas cher et la demande en a pris un coup. Concrètement, j'ai 32 agneaux qui sont partis avec une semaine de retard. Il faut ajouter à cela le coût de l'alimentation supplémentaire»* raconte le président.

Quelles solutions ?

La commission ovine de la FDSEA souhaite que de nombreuses choses soient revues : la régulation, l'organisation mondiale du commerce, la place de l'Europe, de la France... Thierry Besançon évoque deux éléments primordiaux : *«Du courage politique face à la circulation des marchandises (organisation mondiale du commerce). Et si l'on parle d'environnement doit-on laisser faire des choses comme celles-là ?»* Deuxième point abordé par le président, l'organisation des producteurs : *«Nous devons organiser une filière solide qui puisse répondre aux exigences des consommateurs. La prochaine assemblée générale de la FNO à Clermont-Ferrand validera un certain nombre de points sur la relance ovine»*.

AURÉLIEN GENEST

PIECES DETACHEES NEW HOLLAND
Moissonneuses • Tracteurs • Presses
REMISE JUSQU'À 50%
+ autres marques : Berthoud, Rabe, Horsh, Kuhn, etc.
(valable sur stock disponible)
ACTION sur TOUT le MAGASIN en LIBRE SERVICE
REMISE EXCEPTIONNELLE
Huile, filtre, batterie, outillage, ficelle, Karcher, pulvérisation, boulonnerie, roulement, compresseur, distributeurs antilimace, pièces travail du sol, etc.
GIACOMEL Agriculture
NEUILLY LES DIJON (21)
03 80 47 35 18

En bref

A l'issue de la manifestation des producteurs, Carrefour a proposé un rendez-vous avec les éleveurs le samedi 17 avril. Le but sera d'échanger et de voir si un travail commun est réalisable. Le compte-rendu de cette réunion sera dans notre prochaine édition.

FDSEA 21, filière laitière

Rencontre entre producteurs et transformateurs

Suite aux dernières négociations sur le prix du lait, la FDSEA de Côte d'Or a organisé la semaine dernière à Sombernon, une réunion «table ronde» entre transformateurs et producteurs laitiers. Redonner des perspectives aux agriculteurs était l'un des objectifs majeurs de ce rendez-vous.

L'accord du 3 juin 2009, fixant un prix moyen annuel du lait à 280€ les 1000 litres, a été remis en cause pour le 2ème trimestre par les transformateurs. Grâce à la pression syndicale, il est maintenu pour les mois d'avril et mai mais reste menacé pour le 3ème trimestre.
La position de l'Allemagne, pays référence en Europe, est à l'origine de cette «nouvelle menace» pour les producteurs.
En effet, les transformateurs français ressentent des problèmes de compétitivité par rapport aux Allemands. Une indexation sur la différence de prix constatés entre les deux pays est souhaitée par les industriels. Oui mais voilà, en Allemagne, les coûts de productions sont moins élevés qu'en France. De plus, les Landers (l'équivalent de nos régions) aident les producteurs à hauteur de 30€/1000 litres.

Collecte assurée, contractualisation évoquée

La comparaison est donc faussée et les producteurs laitiers souhaitent, de leur côté, une indexation sur les coûts de production.
Une décision sur ces propositions d'indexation doit être prise au niveau national avant la fin du mois de mai (afin qu'un accord soit trouvé pour le 3ème trimestre).
Il a également été question de collecte et de contractualisation lors de ce rendez-vous organisé par la FDSEA de la Cote d'Or.
En terme de collecte, le message s'est voulu très rassurant. Senoble a précisé qu'il n'était pas question de l'arrêter car de récents investissements ont été réalisés.

La CLB a indiqué qu'un partenariat avait été resigné avec Danone. Pas de soucis non plus du côté de la coopérative Sodiaal qui précise que la collecte des producteurs est tout simplement une priorité pour une coopérative.
La notion de contractualisation était également à l'ordre du jour à Sombernon.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture, toutes les filières agricoles (et en particulier le lait puisqu'il n'y aura plus de quotas en 2015) devront contractualiser sur des volumes avec des industriels. Les échanges se sont voulus constructifs en abordant les futurs contrats qui seront passés dans le monde laitier.
Les producteurs ont insisté sur le fait que soient obligatoirement mentionnés sur le contrat la durée de celui-ci et le caractère *«fixe»* du prix du lait.

A.G.

En image



Un nouveau bureau pour les JA
Président : Antoine Daurelle, vice-présidents : Simon Gevrey, Benoît Lahaye, Nicolas Michaud, Frédéric Chopard, secrétaire général : Sylvain Anus, secrétaire adjoint : Jean-François Lallemant, trésorier : Aurélien Vieillard, membres : Vivien Lévêque, Clément Babouillard.

▶ Jeunes Agriculteurs 58 ne lâchent rien !

Une quinzaine d'agriculteurs de l'arrondissement de Château Chinon ont rencontré mercredi matin messieurs Bourven et Siebert, directeur et directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que monsieur Bensamoun, sous préfet de Château Chinon et Mme Cazet, agent de la DDT sur l'exploitation de M. et Mme Lalanne à Sermages.
A l'origine de la rencontre, Jeunes agriculteurs de la Nièvre souhaitaient, une nouvelle fois attirer l'attention de la DDT sur les problèmes de gestion des zones humides et obtenir des propositions concrètes pour permettre aux agriculteurs de pouvoir entretenir fossés et cours d'eau sans risque de pénalisation.
Tous se sont accordés sur le fait que la réglementation en vigueur n'est pas suffisamment claire. Les notions de cours d'eau et fossés ne semblent pas les mêmes pour tous, ce qui pose des problèmes lors de l'entretient de ces zones. En effet, Mme Cazet rappel que l'entretient des cours d'eau ne permet pas de modification en largeur ou en profondeur de ceux ci, tandis que pour les fossés existants, les règles sont plus souples.
La cartographie des ruisseaux et rivières permettrait de mettre tout le monde d'accord mais sera longue à mettre en place. Les agriculteurs soulignent tous de même qu'un travail similaire à déjà été établie depuis longtemps par le Parc Régional du Morvan et qu'il serait plus que judicieux que les éleveurs participent à la constitution de la nouvelle carte.
M. Bourven propose également l'établissement d'un système de déclaration pluriannuelle permettant aux agriculteurs d'établir un programme d'entretient sur la totalité ou une partie de leur exploitation et valable pour la durée de leur bail.
En fin de matinée, plusieurs échéances ont été retenues pour travailler sur le sujet. D'ici fin mai une première réunion devrait avoir lieu pour définir précisément les notions de fossé et cours d'eau. Et une seconde devrait se tenir d'ici l'été pour débattre des actions à mener sur les zones humides

M.D JA58



▶ Assemblée générale FDSEA 21 le 27 avril 2010

«Regards croisés sur la Pac»

Le 27 avril prochain aura lieu l'assemblée générale de votre FDSEA. Comme chaque année, ce sera un temps fort de rencontre et de débat pour tous les adhérents, agriculteurs et acteurs du monde agricole.
Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA sera des nôtres dès la matinée pour échanger avec les adhérents FDSEA sur l'implication syndicale et l'importance d'avoir un syndicat actif et force de propositions.

Nous avons souhaitez consacrer l'après-midi à l'examen des perspectives en matière de Politique agricole commune. En effet, nous devons tirer les enseignements du dernier bilan de santé, où nous n'avons pas réussi à faire partager nos positions pour maintenir les soutiens en zone intermédiaire.

La réforme de 2013 étant déjà à l'ordre du jour, les agriculteurs côte d'oriens doivent dès à présent s'engager dans l'élaboration d'une politique agricole qui préserve notre revenu et nos exploitations. C'est dans cet objectif, que nous avons invité Michel Dantin, député européen Vice président de la commission agricole et Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA à nous présenter leurs « Regards croisés » sur la Pac 2013. L'approche du contexte européen et national dans lequel s'ouvre la Pac 2013 nous permettra de faire valoir nos positions au niveau national.

Nous invitons les adhérents, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs agricoles à prendre part à ce débat.

La FDSEA de Côte d'Or

Congrès FNSEA

Trois jours qui feront date

De l'avis de tous les participants, le 64ème congrès national qui vient de se tenir à Auxerre aura été une réussite totale. Un satisfecit partagé par Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne organisatrice.



Intervention de Francis Letellier à la tribune du congrès

Les feux de la rampe se sont éteints… Place aux souvenirs ! Retour sur ces trois journées un peu «*folles*» organisées sous l'égide de la fédération départementale de l'Yonne, au travers de l'interview de son président, Francis Letellier.

TdB : Dans quel état d'esprit est-on 8 jours après la tenue d'un congrès de cette envergure ? On se sent un peu « orphelin » ?

Francis Letellier : *«On se sent plutôt bien ! Même si 2 ou 3 jours après, c'est vrai, on a encore la tête dans le congrès, on se repasse le film dans sa tête, satisfait que tout se soit bien passé. Un seul petit regret peut-être : l'impression d'avoir un peu « loupé » les débats et tables rondes, du fait d'un esprit occupé en majeure partie par l'organisation…»*

TdB : Votre sentiment général à l'issue de ces trois jours ?

FL : *«C'est un congrès qui marquera, du fait de son implication très syndicale, permettant notamment à plus de 50 intervenants de prendre la parole lors de la première journée à huis-clos. On a essayé de faire ressortir les difficultés de fonctionnement des fédés, sur le terrain, avec l'idée très forte qu'aujourd'hui, il est primordial de renforcer la présence auprès de l'adhérent, renforcer les services qu'il attend et avant tout, l'écouter. Ce contact avec l'adhérent, c'est vraiment du ressort des fédés départementales».*

TdB : Les moments forts de ce congrès ?

FL : *«Sans nul doute, l'intervention poignante de ce président cantonal vendéen, témoignant de la grande solidarité qui s'est mise en place au travers du réseau FDSEA, après le passage de la tempête Xynthia en février. La solidarité paysanne existe encore et c'est réconfortant.*
L'autre fait marquant pour moi, aura été le discours de Jean-Michel Lemétayer, le dernier qu'il aura prononcé en tant que président pour clore un congrès. Un discours très syndical, «trop» syndical peut-être aux yeux des politiques. Il fallait que les tensions qui ont existé concernant le bilan de santé s'apaisent et ce qui est important, est qu'au travers de ce qu'il a dit, il a répondu aux questions et aux attentes manifestées lors du huis-clos».

TdB : Que pensez-vous du discours du ministre ?

FL : *«On est bien sûr assez d'accord avec ce qu'il soutient. Mais comme l'a dit Jean-Michel : « on sera derrière lui pour faire en sorte qu'il ne recule pas ! ». Je me pose quand même la question de savoir s'il a les moyens aujourd'hui d'inverser la tendance libérale de l'Europe…»*

TdB : Et sur l'intervention de Vincent Bolloré ?

FL : *«C'est sûr qu'on avait pas mal d'a priori : «copain de Sarko etc…». Reste qu'il n'a reculé devant aucune question. Et puis, ce coté «diversification», ne pourrait-on pas nous aussi, le décliner, à notre échelle, sur nos exploitations ? Quand on retrace son parcours, on se dit qu'il est peut-être bon de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier !»*

TdB : Jean-Michel Lemétayer a souvent cité le mot « rassemblement » tout au long de ce congrès…

FL : *«Et il a eu raison ! Il a su tenir un langage de vérité, pas démagogique. C'est tout ce qui fait la force de la FNSEA, sa faiblesse aussi parfois, car ce n'est pas toujours compris sur le terrain. Peut-être parce qu'on ne sait pas toujours l'expliquer à nos adhérents ?»*

TdB : La satisfaction a été générale à l'issue de ces trois jours ?

FL : *«C'est en tout cas ce qui ressort de ce que j'ai entendu ! Beaucoup de messages de félicitation sur l'accueil, la prise en charge de l'aspect matériel, les bénévoles aimables et disponibles… C'est loin d'être toujours le cas les autres années ! Il est vrai que l'on a bénéficié d'une solide et nombreuse équipe».*

TdB : Le «général» Letellier est fier de ses troupes ?

FL : *«Bien sûr ! Je suis fier de tout le monde. Et je le redirai encore surement au moment de l'AG, fin mai. J'ai l'impression qu'entre nous, les liens se sont resserrés. L'équipe est bien soudée et le restera longtemps mais ça, je n'en ai jamais douté !»*

TdB : Maintenant que les lampions sont éteints, la vie va paraître fade ?

FL : *«Oui, un grand vide ! Mais l'organisation d'un congrès de cette envergure nous aura montré qu'on sait faire autre chose que des réunions cantonales. A nous de rebondir sur la dynamique et dessiner d'autres projets pour demain. L'année qui vient de s'écouler était « pimentée » par le challenge que l'on s'était fixé. Il nous faut maintenant continuer à en pimenter notre quotidien !»*

Propos recueillis par Dominique Bernerd

▶ Mobilisation

Le gouvernement a décidé : les tracteurs iront à Paris !

En reportant le comité de suivi des céréales au 14 avril et ses conclusions au mois de décembre 2010, le gouvernement a mis le feu au poudre. Il vient de sceller la tenue d'une grande manifestation des producteurs à Paris. Pourtant lors du congrès de la FNSEA les enjeux avaient été clairement rappelés et de nombreuses régions avaient alerté le gouvernement sur l'urgence des décisions qui s'imposent. Il était impératif que le comité de suivi des céréales arrête les mesures de dégagement du marché dès sa réunion du 14 avril. Mais au-delà, il était tout aussi impératif d'envisager des mesures immédiates pour la régulation des marchés, la diminution des charges pesant sur les exploitations et une baisse immédiate de la pression environnementale.
Les attentes exprimées étaient fortes, la déconvenue l'est tout autant.
La situation des agriculteurs n'ayant pas été comprise, les FRSEA* n'ont d'autre choix que d'en appeler à une large mobilisation des producteurs, toutes filières confondues, et de leurs partenaires.
Le mardi 27 avril, plusieurs centaines de tracteurs et plusieurs milliers d'agriculteurs convergeront vers les Champs Elysées avec la ferme intention de se faire enfin comprendre.

Contacts : Yves Bonnot : 06 83 24 37 78 - Arnaud Rondeau : 06 87 42 91 82
FRNBP, FRSEA Centre, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes.

Agrotourisme

L'Yonne fête le printemps

Pour sa seconde édition, le *«printemps de l'agriculture dans l'Yonne»* propose ce dimanche de découvrir l'espace d'une journée, plusieurs élevages du département qui ouvriront grandes leurs portes au public.



Dimanche 18 avril le printemps se fête dans l'Yonne !

Pour la seconde année consécutive, la Chambre d'agriculture, l'Agence de Développement Touristique et le réseau Bienvenue à la Ferme, de l'Yonne, s'associent pour faire découvrir le département, ses agriculteurs, leur savoir-faire et leurs produits du terroir. Dimanche 18 avril aura lieu le *«2ème Printemps de l'Agriculture dans l'Yonne»*, manifestation au cours de laquelle quatre éleveurs icaunais accueilleront gratuitement dans leur ferme, le public. Membres du réseau Bienvenue à la Ferme, les agriculteurs participants organiseront des visites de leur élevage, des marchés de produits du terroir avec d'autres adhérents du label, des dégustations, des jeux pour les enfants et d'autres surprises… Comme cette grande chasse au trésor, dont les indices seront à découvrir dans les fermes, permettant aux visiteurs de gagner un *«week-end découverte»* dans l'Yonne, ainsi que des paniers gourmands. Si l'objectif est de séduire le public icaunais, l'accent a été mis également pour inciter les franciliens à venir « se mettre au vert » dans l'Yonne. A cet effet, 20.000 flyers ont été distribués pour l'occasion lors du dernier salon international de l'Agriculture.

Rendez-vous chez :

Catherine Barré : éleveur de chèvres angora et alpagas, vente de vêtements en laine. La Ferme du Val Dampierre, route de Verlin à Saint-Julien-du-Sault
Tél 03 86 63 33 61
Coordonnées GPS : Lat./Long : 48.02608/3.26185
Visite de la bergerie, tissage, filage, tricotage et feutrage…
De nombreuses surprises vous attendent

Gilles Abry : producteur de céréales et viande bovine.
Produits de la ferme.
6, le Gibon, à Leugny
Tél. 06 80 60 99 06
Coordonnées GPS : Lat./Long : 47.6890854/3.3767269
Découvrez de nombreuses animations pour les petits et les grands, exposition, restauration sur place de bœuf bourguignon, sur réservation au 06 80 60 99 06

Josiane et Laurent Roze : viticulteurs et éleveurs d'émeus.
Produits de la ferme et ferme de découverte.
Ferme du Petit Virey à Molosmes
Tel. 03 86 55 32 29
Coordonnées GPS : Lat./Long : 47.90068 / 4.022911
Animations : jeux pour les enfants, poterie, collages avec graines, atelier dessin…
Restauration sur place : bœuf bourguignon, sur réservation au 03 86 55 32 29

Laurent Pageaud : pisciculture.
Produits de la ferme.
Les Délices de Crisenon à Prégilbert - Tél 03 86 81 45 32
Coordonnées GPS : Lat./Long : 47.6430963/3.6682329
Prêt de matériel pour la pêche.
Espace «vente» de produits Bienvenue à la Ferme (produits de la pisciculture, miel, cidre, canard, terrines, vins…).

DOMINIQUE BERNERD

Déchêts ménagers

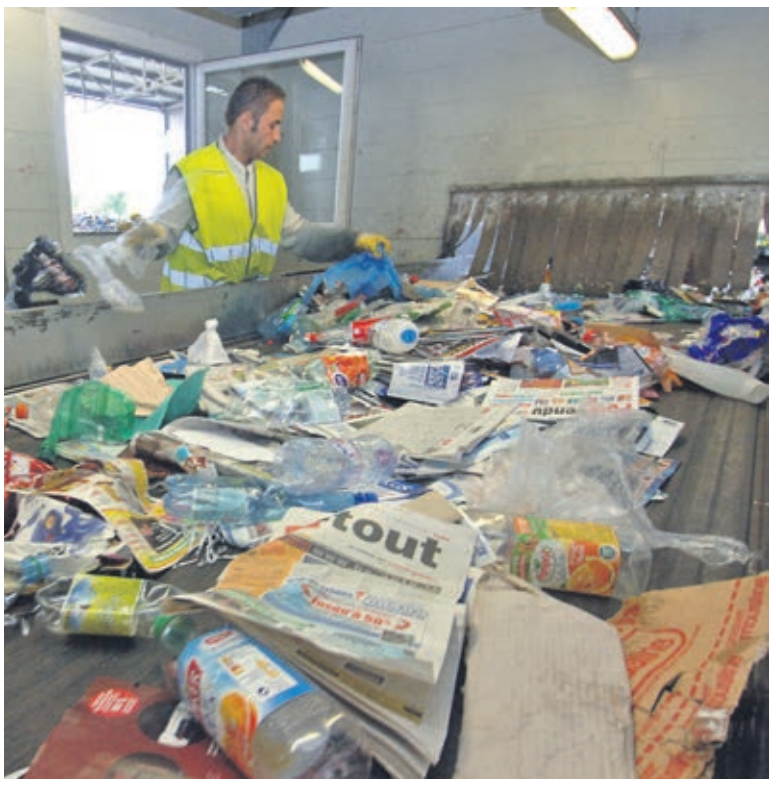
La Nièvre dévoile son plan

Le Conseil général a signé, le 2 avril dernier, une convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin de mettre en place un Plan départemental de prévention des déchets. Objectif: réduire la quantité produite par habitant d'ici 2015.

Les emballages, papier ou plastique, se multiplient dans nos poubelles et la tendance est à l'augmentation de production de déchets ménagers. Rien qu'entre 2000 et 2008, dans la Nièvre, le Conseil général a constaté une hausse de 393 à 530 kilos par habitant et par an. Pour éviter l'envahissement, sensibiliser les ménages et tenter d'endiguer cette course au déchet, l'assemblée départementale vient de se doter d'un Plan départemental de prévention (PDP), en signant une convention avec l'ADEME. Grâce à cet établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministres de la recherche, de l'écologie et de l'énergie, la Nièvre va toucher, durant cinq ans, des soutiens financiers. Et se fixer des objectifs de réduction: *«une baisse de la production de déchets ménagers collectés de l'ordre de 480 kilo par habitant et une production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de 220 kilos par habitant en 2015»*. Les élus insistent aussi sur *«une prise de conscience collective»* dans un souci de responsabilité civique et *«une mobilisation collective»*. La course contre la montre est lancée. Comme le dit la publicité: *«çà chauffe»*...

80% de Nivernais concernés

Le PDP consiste à élaborer et mettre en place une série d'actions pour réduire *«la quantité et la toxicité»* des déchets. Il devra inciter les collectivités et les acteurs compétents à déployer des programmes locaux *«impactant à terme 80% de la population du territoire»*. Cette démarche de prévention, dans la Nièvre comme ailleurs, s'appuie sur plusieurs priorités. En amont, la création des produits et donc le secteur industriel et la recherche appliquée sont concernés. Les critères de développement durable sont mieux intégrés dans les commandes publiques. Chez eux, les Nivernais seront sollicités par le développement de *«la gestion domestique, celui d'ateliers de réparation ou de réutilisation et le changement de comportement d'achat»*. E.C. (D'APRÈS CG58)


Un objectif: réduire la quantité et la toxicité des déchets.

▶ Expérimentation sur les bas-côtés

Le Conseil général a déjà lancé quelques actions expérimentales, incluses dans le PDP et reprises dans la démarche Nièvre 2021. Ainsi, l'Unité territoriale des infrastructures routières (UTIR) de Château-Chinon a déjà remonté la hauteur de fauche des bas-côtés à 15 cm au lieu de 5 sur les cantons de Château-Chinon, Luzy, Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois. « Le résultat semble satisfaisant puisque la végétation n'atteint pas plus de 40 cm de haut » explique-t-on au Conseil général. Cette pratique permettrait de mieux préserver les espèces animales et le matériel de fauche en plus de diminuer le volume de biodéchets.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ
PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

Internet :

Une alternative pour mieux desservir les territoires ruraux ?

Aujourd'hui, internet permet aux populations éloignées des grandes villes d'accéder aux mêmes services que les urbains. C'est un facteur important pour l'attractivité des territoires. À condition de bien gérer la transition.

Le Crédit agricole Champagne-Bourgogne a testé en 2009 avec Microsoft, en première mondiale, un système de visioconférence, dont les résultats ont été présentés tout récemment lors d'une convention à Atlanta. Ce système (Vision'Ère) permet au client de discuter à distance avec son conseiller de proximité, en même temps qu'avec un expert basé à Dijon (voire à Paris), pour une réunion à trois. Parmi les fonctionnalités offertes par ce système : la possibilité de transmettre des documents. *«Cela nous permet d'offrir un niveau de qualité égalitaire, y compris dans les territoires ruraux, où il est difficile aujourd'hui de trouver les expertises»*, soulignait (en février dernier, avant son départ) Olivier Gavalda, le directeur de la caisse régionale du Crédit agricole. Après une période de test, la banque a décidé de déployer la solution, dès cette année, sur l'ensemble de son territoire (Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne et Aube).

Cet exemple illustre bien une tendance : alors que les territoires ruraux peinent à maintenir les services, internet ouvre des possibilités nouvelles, qui commencent tout doucement à se mettre en place. En Bourgogne, deux collectivités l'ont pressenti. Le conseil général de la Nièvre a ouvert 21 cyberbases de telle sorte que, désormais, *«tous les Nivernais ont accès à internet à 15 kilomètres maximum de chez eux»*, souligne Pascal Bernard, le responsable des cyberbases au Département. En Côte-d'Or, le conseil général a déployé de la même façon ce qu'il a appelé des centres Sati (16 à ce jour, avec une ouverture prévue cette année, à Laignes). Ils ont deux grandes vocations : familiariser tout à chacun aux usages d'internet grâce à un accompagnement et, lorsque les usagers sont autonomes, leur permettre un accès libre à l'outil. *«S'il est facile de se déplacer à la Caisse d'allocations familiales, lorsqu'on habite l'agglomération dijonnaise, c'est moins évident lorsqu'on vit dans une zone rurale, souligne Thibaut Depernon, l'animateur départemental du réseau Sati 21. Dans les petites villes et les villages, nos centres Sati sont devenus de vrais relais des services publics»*. *«Ils sont essentiellement sollicités pour les démarches en ligne auprès de la CAF, des impôts et de Pôle Emploi»*, ajoute Fatna Ghorzi, responsable d'un centre Sati. Aujourd'hui, le Conseil général souhaite aller plus loin en organisant des rendez-vous en face à face, par webcam interposée, avec les agents des administrations volontaires.



Des cours de chinois à distance

Autre illustration des avantages de l'outil pour le maintien de la qualité de service et donc des populations : depuis quatre ans, les élèves du lycée de Châtillon-sur-Seine suivent en direct, depuis le centre Sati, les cours que leur professeur de chinois dispense, devant sa classe, au lycée Carnot à Dijon. Un tableau blanc interactif leur permet d'intervenir, comme s'ils étaient dans la même salle que leur professeur. *«On peut penser que certains de ces élèves auraient quitté Châtillon, pour aller à Carnot, s'ils n'avaient pas eu cette possibilité»*, avance Marco Berti, chargé de mission TIC (infrastructures) au Conseil général de Côte-d'Or.

Même le secteur de la santé n'échappe pas à la dématérialisation des services. On peut s'en réjouir, par certains aspects, mais le système n'a-t-il pas ses limites ? Internet ne risque-t-il pas de fragiliser les services de proximité encore en place au profit de relations «à distance» ? Certains le pensent. *«La Poste donne maintenant la possibilité aux internautes d'expédier des mandats ou des lettres recommandées via internet, témoigne ainsi le maire d'une petite commune. Elle permet également de gérer à distance les comptes bancaires (faire des virements voire passer des ordres de bourse !). Petit à petit, c'est la rentabilité de notre agence postale communale qui s'effrite et l'ouverture à la concurrence ne va pas arranger les choses. Je crains qu'internet n'ait plus d'effets pervers qu'on veut bien le dire !»*

ALEXANDRA CACCIVIO

Un meilleur accès aux services de santé

Dans son contrat de plan État-Région 2000-2006, le Conseil régional de Bourgogne a souhaité encourager le développement d'internet, comme outil de performance au service d'une médecine plus qualitative.

«Dès 2000, relate Florence Lemétayer, chargée de mission santé au Conseil régional, le CHU de Dijon a mis en place un système permettant d'opérer le diagnostic, à distance, des urgences neurologiques».

Le réseau, baptisé Clonys 2 (dont le coût s'élève à 4,5 millions d'euros), a permis notamment aux hôpitaux ne disposant pas de neurologue (c'est le cas de Semur-en-Auxois par exemple) d'être guidés par un professeur en neurologie au CHU de Dijon. Les images scanner et IRM sont transmises en temps réel à Dijon, pour un diagnostic en direct. Depuis 2005, onze services des urgences utilisent ce service, qui permet de réduire les risques de mortalité des patients victimes d'un AVC, grâce à une prise en charge adaptée immédiate, qui peut déboucher sur un transfert au CHU.

«Ces applications apportent une réponse aux problèmes de la désertification que connaissent certaines zones rurales», **souligne encore Florence Lemétayer.**

Qui cite un autre exemple : celui de l'hôpital local de Louhans qui, depuis 2004, fait des consultations en dermatologie, en lien avec le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône.

«L'hôpital de Louhans ne peut avoir de dermatologue à demeure», **souligne-t-elle. Le coût d'un spécialiste serait en effet difficile à supporter, au regard du faible nombre de patients concernés, dans un secteur qui perd des habitants, année après année.**

Accompagner le développement des e-services

«Les réseaux et le fort développement du haut débit ne font pas forcément bon ménage avec l'aménagement du territoire. Si l'on n'y prend pas garde, ils apportent davantage de fluidité que d'ancrage, ils rendent les entreprises aisément déménageables et multisites, ils mondialisent le marché de l'emploi au détriment des travailleurs les plus sédentaires, des bassins d'emploi les moins adaptables. Les TIC peuvent favoriser la convergence entre la logique économique et les intérêts du territoire, à condition de renforcer et de valoriser les atouts et les compétences de celui-ci (…). Face aux entreprises en réseau, les «territoires en réseau» se doivent d'être mieux maillés, plus musclés,



de favoriser les coopérations entre acteurs, de formaliser une vision commune de l'intérêt général et de trouver des chemins pour y parvenir (la formation, les infrastructures, les services de proximité, etc.)».

En bref

61% : c'est le pourcentage des Français ayant accès à internet chez eux.

26% des retraités et 34% des foyers modestes sont connectés. Seulement.

88% des cadres, 86% des étudiants et 91% des ménages aisés sont, à l'inverse, connectés.



Prairies

Fertilisation PK: mode d'emploi

La fertilisation des prairies peut se raisonner au plus près des besoins en ajustant les apports P et K. La méthode des indices de nutrition est simple à utiliser. On peut ainsi optimiser les coûts en fonction de l'état réel de nutrition.

Depuis 2008, les exploitants Nivernais (adhérents ou non à des groupes Elevage) se sont engagés dans cette nouvelle méthode de gestion de fertilisation des prairies: Les analyses d'indices de Nutrition P K, commentées individuellement par les conseillers, et tenant compte de l'historique des parcelles (fertilisations des campagnes précédentes, modes d'exploitation), ont permis d'organiser différemment, dés l'automne suivant les résultats, les épandages d'effluents à différents niveaux: répartitions selon les objectifs de production d'herbe, raisonnement à la parcelle des doses et fréquences d'apports. Cela afin de mieux encore valoriser les apports éventuels d'engrais azotés et d'optimiser l'utilisation éventuelle d'engrais de fond.

Une méthode relativement simple de prélèvement:

L'échantillon, qui doit être représentatif de la parcelle, est réalisé au printemps par temps poussant, (sans facteurs limitants la croissance, froid ou coup de sec), entre 2 et 5 tonnes de matière sèche par hectare.

Cette quantité est atteinte quand vous avez de l'herbe à mi-mollet, souvent début mai.

Prélever 20 à 30 poignées à 5 cm du sol (à l'aide de ciseaux par exemple), soit une tous les 20 pas, en parcourant un «W» dans la parcelle. Si une poignée contient plus de 25% de légumineuses, ne pas la collecter. Faire sécher votre récolte en «foin» à l'air libre (au minimum de 0,5 à 0,6 kg de vert). Les parcelles choisies doivent être représentatives en termes d'utilisation (fauche, pâturage), de fertilisations (organique, minérale, fréquence et doses d'apports) de type de sol pour se permettre d'étendre l'interprétation des analyses à d'autres parcelles conduites de façon identiques sur votre exploitation. Remplir avec soin la fiche de renseignements d'analyse, notamment la partie historique de la fertilisation sur trois campagnes ! (Coût de cette analyse: 55 € HT). Les résultats vous seront retournés accompagnés de préconisations adaptées à votre contexte d'exploitation pour les campagnes suivantes.

Pour 2010, La Chambre d'Agriculture propose à ceux d'entre vous qui sont intéressés de vous accompagner dans cette technique des analyses d'indices de Nutrition P K: prélèvements, envoi des échantillons pour analyses, interprétation de vos résultats afin de dégager les améliorations de fertilisations qui seraient envisageables sur votre exploitation. N'hésitez pas de contacter pour tout renseignement :

Agathe Gruet
03 86 93 40 18 ou
Jean louis Bridier
03 86 93 40 54

Vous pouvez également les contacter pour les plans prévisionnels de fumures, les plans d'épandages, les bilans fourragers, gestion de pâturage, analyses de fourrages, rationnements et adhésion aux Groupes techniques Elevage...

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE
SERVICE ETUDES ET RÉFÉRENCES EN PRODUCTION - COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

▶ En bref

Le marché des agroéquipements enbaisse

La baisse du marché français des agro-équipements s'établirait à 13% en 2010, selon les prévisions annoncées par les professionnels du secteur, lors de leur dernière convention à Marseille. Cette diminution ramène la performance du secteur au niveau de 2006, soit une chute de 3,4 milliards d'euros. Le marché européen accuse une baisse du même ordre, sur fond de marché de l'occasion pratiquement saturé. Il semble toutefois que les prévisions soient plus favorables pour le deuxième semestre que pour le premier.

Une taxe additionnelle au secours des fruits et légumes ?

Pour décider les distributeurs à mettre en place un accord de modération de leurs marges en cas de crise avérée dans les produits périssables, ce qui inclue les fruits et légumes, Nicolas Sarkozy a émis l'idée de créer une taxe additionnelle à la Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) établie par la LME. Si les négociations entre les distributeurs et les producteurs n'aboutissaient pas d'ici le mois de mai, cette taxe pourrait être inscrite dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, en discussion au Parlement à partir du 18 mai.

Agriculture périurbaine

Au bout du champ: la ville

Au travers du témoignage de deux exploitants situés en périphérie d'Auxerre, regard sur les difficultés générées par les rapports entre cité et agriculture.



Arnaud Chameroy et son père, dont il a repris l'exploitation familiale en 1996.

La gestion des exploitations s'inscrit dans le long terme, exigeant stabilité et lisibilité. Pas toujours facile, dès lors que l'on est situé en périphérie d'une agglomération, de faire reconnaître la place de l'agriculture dans l'aménagement de l'espace urbain.et de protéger les terres d'une pression foncière galopante. Une urbanisation mal maîtrisée, un étalement urbain, les amputations de surfaces.., autant d'éléments provoquant des contraintes importantes aux activités agricoles. Comme en témoigne l'exemple de ces deux exploitants situés en périphérie d'Auxerre, l'un au nord, l'autre au sud.

Installé à la sortie de Monéteau, à quelques kilomètres d'Auxerre, Arnaud Chameroy est le dernier représentant d'une famille habitante de la commune depuis onze générations. Tous agriculteurs, les premiers n'étant que de « simples » laboureurs. Il y a encore cinquante ans, Monéteau comptait plus de cent paysans. Aujourd'hui, Arnaud fait partie des derniers et lutte au quotidien pour concilier agriculture et urbanisme. Située à la sortie nord de la commune, la ferme est comme emprisonnée, au fond d'une impasse nichée entre les lotissements successifs apparus depuis 1975. Principale contrainte : la circulation. *«Dès que je suis hors gabarit, je ne sors jamais sans être escorté, heureusement que mon père m'aide encore ! Je m'adapte aux horaires d'usine et des bureaux, rentrant avant l'heure de midi, repartant pendant que les gens déjeunent»*. Autre problème pour Arnaud : un assolement réparti en trois secteurs différents, entre Auxerre et Monéteau, avec l'obligation d'organiser ses chantiers en fonction des routes et de la circulation.

Adepte d'une communication totale avec ses voisins riverains, il a sur son répertoire tous leurs numéros et leur téléphone dès lors qu'il entreprend des travaux susceptibles d'entraîner des problèmes : *«bâcher les piscines ou lever le linge en cas de poussières, protéger fruits et légumes si j'interviens pour protéger mes cultures.., c'est tout un travail à mener, mais il est important d'expliquer aux gens ce que l'on fait. Au bout du compte, ça paye !»*

Depuis son installation en 1996, Arnaud a abandonné 29 ha à l'urbanisation, 30 ha de la SAU actuelle étant en situation précaire. Son souhait : *«la création d'une zone tampon entre Monéteau et Auxerre. Il faut que tout le monde ait sa place dans le prochain PLU»*. Une difficulté supplémentaire avec 30 % de sa SAU installée sur des BAC, en zone rouge et l'obligation de passer en herbe ou en bio avant le 31 décembre 2011 : *«difficile de prendre une position, car économiquement, ça passe pas ! J'ai 38 ans. Avec 50 ha de moins et sans possibilité de s'agrandir, ce n'est plus viable !»*

Une déviation qui inquiète

Pour Hervé Pissis, installé depuis 1991 à la sortie sud d'Auxerre, les problèmes ne sont pas tant liés aux déplacements qu'à l'accès aux parcelles : *«au départ, les routes sont bien dimensionnées, même si c'est parfois difficile, avec les chaussées rétrécies pour réduire la vitesse. Les difficultés apparaissent, avec l'accès aux parcelles du fait de chemins fermés à la circulation ou réglementés en tonnage»*. Une commission agricole a été créée par la municipalité auxerroise, au sein de laquelle Hervé Pissis occupe la vice présidence : *«ça permet de régler tous les petits problèmes, qu'ils soient d'ordre urbaniste ou de circulation»*. Poussières, traitements, épandage de matières organiques.., amènent autant de contraintes supplémentaires dans l'organisation du travail : *«pas facile d'aller moissonner au pied des maisons à 11 h du soir !»*

Où seront les limites de la ville demain, avec la déviation annoncée, qui contournera Auxerre par le sud ? Pas facile de gérer une exploitation avec les incertitudes nées de projets de zones d'activité qui éclosent un peu partout : *«si seulement tout ça était mesuré ! Les projets se multiplient, sans certitude de réalisation, mais avec derrière le problème de la préemption des terres. On nous annonce 30 ha pour la future déviation, alors que d'après nos propres calculs, on devrait atteindre les 60 ha ! Comment envisager sereinement l'avenir d'une exploitation à long terme avec de telles incertitudes…?»*

DOMINIQUE BERNERD



Ce que le bilan de santé a changé

Découplage et réorientation des soutiens

Suite à l'accord du 20 novembre 2008, la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en France se caractérise par :
- la progression vers le découplage total des aides,
- des prélèvements sur les aides qui sont découplées en 2010, pour les réorienter vers des bénéficiaires différents de ceux qui les ont générées.

Ainsi, les aides suivantes, jusqu'à présent couplées à la production, **sont entièrement découplées en 2010 :**
- l'aide aux grandes cultures,
- la prime à l'abattage (PAB) pour les veaux et les gros bovins,
- la prime à la brebis (PB) et la prime supplémentaire (PS).

Seul le découplage de la PMTVA n'est pas total : 25 % de l'aide est découplée en 2010. Pour bénéficier des 75 % restants, vous devrez donc maintenir votre cheptel allaitant.

La France a utilisé la possibilité offerte par le bilan de santé de la PAC de réorienter en 2010 une partie des aides à découpler, pour financer de nouvelles mesures :
- un soutien économique aux surfaces en herbe (dit «DPU herbe») ;
- un soutien aux surfaces en céréales valorisées par les productions animales : il s'agit d'un soutien au maïs valorisé par les éleveurs ;
- un soutien aux surfaces de légumes de plein champ, aux pommes de terre de consommation et aux plantes aromatiques.

En tant qu'éleveur, si vous êtes concernés par le soutien à l'herbe ou le soutien au maïs, vous pourrez ainsi retrouver en partie les montants prélevés.

La partie du découplage non affectée aux nouveaux soutiens (herbe, maïs valorisé par les animaux, pommes de terre et légumes de plein champ) reviendra à l'historique et majorera le montant des DPU actuellement détenus par les exploitants selon la répartition suivante : *voir tableau ci-contre*.

Aides découplées en 2010	Montant	Part affectée aux nouveaux soutiens	Montant utilisé	Part restituée à l'historique	Montant
SCOP	70 à 150 € (*)	56 %	39 à 84 €	44 %	31 à 66 €
PB/PS	14 €	12.5 %	1.70 €	87.5 %	12.30 €
PAB Gros Bovins	29.80 €	12.5 %	3.60 €	87.5 %	26.20 €
PAB veaux	50 €	12.5 %	6.25 €	87.5 %	43.75 €
PMTVA (25 % de la part communautaire)	50 €	50 %	25 €	50 %	25 €

(*) Montant dépendant du rendement de référence départemental

Les exploitants ont logiquement reçu une notification de l'administration précisant les évolutions et les dotations de DPU pour 2010 début avril.

Le point sur les aides 2010

Les droits à paiement unique (DPU)

A partir de 2010, les découplages total des soutiens SCOP, PAB, PB/PS et PMTVA, ainsi que la création de la nouvelle mesure herbe, du soutien aux maïs valorisé par les animaux et de l'aide aux surfaces aux pommes de terres et légumes de plein champ, vont entraîner des modifications notoires pour l'attribution et la revalorisation des DPU des exploitants.

Activation des DPU

En 2010, tous les couverts des surfaces agricoles sont admissibles à l'activation des DPU, à l'exception des forêts (sauf celles bénéficiant d'aides au boisement) et des terres affectées à un usage non agricole. Ainsi, toutes les surfaces en fruits et légumes, vergers, pépinières, les taillis à courte rotation deviennent admissibles aux DPU. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à maintenir certaines parcelles gelées : il s'agit de surfaces non-productives, qui devront respecter les règles d'entretien de ce type de couvert. Celles-ci pourront vous permettre d'activer des DPU.

Transferts de DPU : nouveautés 2010

Quels DPU transférer ?

Les DPU à transférer sont ceux figurant dans la dernière lettre de notification adressée par la DDT (Direction départementale du territoire). Attention, à partir de 2010, c'est désormais au bout de 2 ans que les DPU inactivés remontent à la réserve.

Les DPU non activés en 2009 et 2010 remonteront en fin d'année à la réserve.

A quel moment transférer ses DPU?

Les DPU peuvent être transférés à tout moment. Pour activer les DPU, les terres doivent être à disposition de l'agriculteur le 15 mai de l'année de déclaration. Les clauses de transfert de DPU, accompagnées de justificatifs requis, doivent ainsi parvenir à la DDT au plus tard le 15 mai 2010 pour une prise en compte dans les versements 2010.

Quel taux de prélèvement pour quel transfert ?

Transfert des droits:

Nouveauté : depuis le 16 mai 2009, les transferts de DPU sans foncier sont soumis au taux de prélèvement de 30% (au lieu de 50%).

Quelle clause signer ?

Il existe désormais 11 modèles de clauses ou formulaires, à se procurer auprès de la DDT, ou les télécharger sur le site du ministère de l'Agriculture (http://www.agriculture.gouv.fr). Il existe également des clauses particulières lorsque la SAFER intervient.

Année de référence 2005/2008

Afin de procéder aux revalorisations, la DDT déterminera la meilleure année de référence, correspondant au cumul des soutiens SCOP, PAB, PB/PS, PMTVA, soutien à l'herbe productive, maïs valorisé par les animaux et pommes de terres et légumes, perçus chaque année, au cours de la période de référence.

Le montant global le plus favorable sera retenu par l'administration qui le notifiera début avril par courrier aux agriculteurs qui pourront ainsi vérifier l'exactitude des données. Ces indications ne tiendront néanmoins compte que des DPU détenus au cours de la période de référence (2005-2008) par l'exploitant.

Les DPU acquis par un exploitant entre le 15 mai 2008 et le 15 mai 2010 devront eux faire l'objet de demande de revalorisation par le biais des programmes spécifiques pour pouvoir être revalorisés.

Attention, cas particulier pour les sociétés : dans le cadre de la mise à disposition de DPU par un des associés à une société, le montant de référence généré lors de la période 2005-2008 ne peut pas être attribué.

Afin de ne pas perdre le montant de référence, la FNSEA a obtenu qu'il soit attribué à la société et vienne s'ajouter au montant de référence que la société aura elle-même généré par ailleurs.

Dans le cas où la société ne serait pas détentrice de DPU un «supra DPU» sera alors créé et attribué.

Programme spécifique et réserve nationale

Tous les DPU acquis par les exploitants entre le 15 mai 2008 et le 15 mai 2010 ne bénéficieront pas, malgré la demande de la FNSEA, des revalorisations liées au bilan de santé de manière automatique. Ainsi, pour pouvoir bénéficier de la revalorisation attendue, les exploitants concernés devront avoir recours à des demandes d'octroi à partir de la réserve nationale. Quatre programmes spécifiques ont donc été mis en place à cet effet :

- *Pour les installations :* Une dotation de 65 €/ha admissible est prévue pour les DPU transférés entre le 16 mai 2008 et 30 novembre 2009.

Une dotation de 30€ par hectare de surface admissibles moins la dotation «herbe» pour les installations entre le 01/01/06 et le 15/05/08 ou pour ceux dont le taux de chargement dépasse 1,8 UGB, la dotation correspond au nombre UGB 2010X65€.

- *Pour les investissements en foncier :* Les exploitations dont l'investissement a conduit à une augmentation d'au moins 5 ha et 15 % de surface bénéficieront d'une dotation de 65 € par hectare supplémentaire par rapport à la meilleure année au cours de la période de référence 2005-2008

- *Pour les investissements en cheptel :* Les exploitations dont l'investissement a conduit à une augmentation d'au moins 5 UGB et au moins 15 % du cheptel par type d'aide (PMTVA, PB, PAB) bénéficieront d'une dotation de 65 €/UGB supplémentaire par rapport au nombre d'animaux primés la meilleure année au cours de la période de référence 2005-2008

«Le programme EAE»

Les exploitations ayant conclu un engagement agroenvironnementale de type reconversion des terres agricoles sur la période 2005/2008 et qui n'ont pas bénéficier de la dotation herbe bénéficieront d'une dotation de 65€ par hectares reconvertis.

Régime de subrogation

Afin de tenir compte des changements de situations juridiques, des fusions, des scissions, des donations ou encore des partages intervenus depuis le 1er janvier 2005, la FNSEA a obtenu la mise en place d'un régime de subrogation qui permettra aux structures actuelles de bénéficier des références liées au découplage de l'exploitation d'origine. Ce régime de subrogation couvrira la période du 1er janvier 2005 au 15 mai 2010.

IMPORTANT : Pour pouvoir bénéficier du régime de subrogation ou de l'accès à un programme spécifique, les exploitants devront joindre à leur déclaration PAC une demande expresse rédigée à partir d'un formulaire type (à récupérer auprès de l'administration) et remettre le tout à leur DDT avant le 17 mai 2010.

DPU – Soutien à l'herbe productive

Comment obtenir l'aide ?

Ce nouveau soutien permettra aux exploitants d'obtenir une revalorisation des DPU détenus en propriété à partir de 2010. L'éligibilité à la dotation «herbe» et le niveau de la dotation sont déterminés par le taux de chargement de l'exploitation en 2008. Cette revalorisation se fera donc automatiquement et ne nécessitera pas une démarche administrative quelconque de la part de l'exploitant, sauf pour les cas particuliers (transferts de DPU réalisés après le 15 mai 2008 – voir partie DPU)*

Quel sera le montant du soutien ?

Le soutien accordé aux exploitants différera en fonction du chargement de l'exploitation et des surfaces concernées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'hectares
Chargement de l'exploitation

Montant attribué par hectare:
- 50 premiers hectares > à 0,8 80 €
- De 0,5 à 0,8 - 50 €
- Tous les hectares suivants > à 0,8 35 €
- De 0,5 à 0,8 20 €

Un critère de productivité minimale sera également pris en compte par l'administration pour vérifier l'éligibilité des surfaces à la dotation. **Ce critère sera fixé dans chaque département.**

Quand ce soutien sera-t-il versé ?

Ce soutien sera intégré au portefeuille de DPU et sera donc logiquement versé à partir du 1er décembre 2010.

IMPORTANT : Le bénéfice de la revalorisation des DPU herbe est cumulable avec les engagements PHAE

DPU – Aide aux surfaces de maïs valorisées par les animaux

Comment obtenir l'aide ?

Ce nouveau soutien permettra aux exploitants d'obtenir une revalorisation des DPU détenus en propriété à partir de 2010. Pour pouvoir bénéficier de l'aide les agriculteurs devront avoir produit au cours de la période de référence (2005-2008) du maïs destiné à l'alimentation des animaux et avoir détenu au moins 10 UGB en 2008 sur l'exploitation. Cette revalorisation de DPU se fera de manière automatique et ne nécessitera pas de démarche de la part de l'exploitant sauf pour les cas particuliers (transferts de DPU réalisés après le 15 mai 2008 – voir partie DPU)*.

Quel sera le montant du soutien ?

Le montant du soutien accordé devrait avoisiner 20 € par ha dans la limite d'un plafond de 15 hectares par exploitation.

Quand ce soutien sera-t-il versé ?

Ce soutien sera intégré au portefeuille de DPU et sera donc logiquement versé à partir du 1er décembre 2010.

*** La transparence Gaec en fonction du nombre d'exploitations regroupées sans limitation s'applique.**

Le point sur les aides 2010

Aides du 1er pilier

Aide Ovine (AO)/Aide aux Caprins (AC)

Ces dossiers de demande d'aide sont d'ores et déjà déposés auprès de l'administration.

Assurance récolte

Qui peut demander l'aide ?
Tout exploitant ayant souscrit une assurance multirisque climatique auprès de son assureur pour la campagne 2010.
Quelles conditions doivent être respectées ?
Plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de l'aide :
le contrat d'assurance souscrit par l'exploitant doit couvrir au minimum les risques de sécheresse, de grêle, de gel, d'inondations ou d'excès d'eau et de vent ou de tempête. Le contrat doit prévoir un seuil de déclenchement de 30 % minimum et une franchise de 25 % minimum dans le cas de contrat à la culture (franchise de 20 % minimum dans le cas d'un contrat à l'exploitation). Pour chaque nature de récolte assurée, la totalité de la superficie de l'exploitation portant cette récolte doit être couverte par le contrat. Dans le cas de contrat à l'exploitation, au moins 80 % de la surface en culture de vente de l'exploitation doivent être couverts. La prime d'assurance afférente au contrat doit être acquittée au 31 octobre 2010. L'exploitant devra transmettre avant le 30 novembre 2010 un formulaire de déclaration de contrat qui lui sera fourni pré-rempli par sa compagnie d'assurance.
Quel est le montant du soutien ?
Une enveloppe fermée de 133 millions d'€ a été dégagée pour ce dispositif en 2010. Le soutien prendra la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurances dans la limite de 65 % du montant total de celles-ci.
Où et quand la demande doit elle être déposée ?
La demande d'aide devra être déposée au plus tard le 17 mai 2010 à la DDT de votre département. Pour bénéficier de la prise en charge il suffira de cocher la case « aide à l'assurance récolte » sur le formulaire de demande d'aide de la déclaration de surfaces.
Quand les versements seront-ils effectués ?
Le versement de l'aide à l'exploitant sera effectué à partir du 31 mars 2011.

Prime au maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA)

Qui peut demander l'aide ?
Tout éleveur détenant sur son exploitation au moins 3 femelles (vaches et génisses) destinées à la production de viande et disposant d'une référence individuelle de droits à prime.
Quels sont les animaux éligibles ?
Les femelles de l'espèce bovine appartenant à une race à orientation «viande» et destinées à l'élevage de veaux pour la production de viande.
Attention ! Le nombre de vaches primées au titre de la PMTVA ne peut être inférieur à 60 % du nombre total d'animaux aidés.
Quels engagements doivent être tenus pour bénéficier de l'aide ?
- Respecter les délais de la période de détention obligatoire de 6 mois à compter de la date de dépôt du dossier de demande d'aide.
- Localiser en permanence les animaux déclarés sur l'exploitation.
- Respecter les règles relatives à l'identification des animaux.
- Signaler à la DDT sous 10 jours, tout cas de mortalité ou d'abattage d'urgence qui entraîne une modification de l'effectif pour lequel l'aide est demandée et retourner dans ce cas un bordereau de perte répertoriant les animaux concernés.
- Notifier à l'EDE tout mouvement d'animaux (entrées et sorties) sous 7 jours.
Quel est le montant du soutien ?
Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, 25 % de la part communautaire de la PMTVA ont été découplés et seront donc réintégrés au portefeuille de DPU de l'exploitant. Le montant de l'aide hors modulation et hors stabilisateur sera donc de :
- 40 premiers animaux: part communautaire 150 €, part nationale 50 € (montant global 200 €).
-A partir du 41ème: part nationale 25,85 € (montant global 175,85 €).
Où et quand la demande doit elle être déposée ?
Les demandes devront impérativement être déposées par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de la DDT, avant le 17 mai 2010. Les formulaires sont à retirer auprès de l'administration depuis début mars.
Quand auront lieu les versements ?
Le versement d'une avance, dont le niveau n'est pas encore connu, est prévu au 16 octobre 2010. Le versement du solde interviendra quant à lui après réalisation des contrôles et en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2011.

Soutien à l'agriculture biologique

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide ?
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique (règlement CE n°834/2007 du conseil du 28 juin 2007 et cahier des charges national homologué).
- Ne pas avoir engagé les surfaces pour lesquelles l'aide est demandée dans une MAE (PHAE, MAER ….) pour la campagne 2010.
- Veiller à ne pas demander l'aide pour des parcelles en cours de conversion ou bénéficiant d'une MAE Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB).
- Avoir notifié avant le 17 mai 2010 leur activité auprès de l'Agence bio.
- Transmettre avec leur déclaration de surfaces la copie des documents justificatifs prévus à l'article 29 du règlement CE 834/2007 délivrés par l'organisme certificateur.
- Délimiter sur leur RPG les parcelles pour lesquelles l'aide est demandée et indiquer le nom de la culture.
Il n'est pas nécessaire que la totalité de la surface de l'exploitation soit engagée en agriculture biologique pour bénéficier de l'aide.
Comment obtenir l'aide ?
L'agriculteur souhaitant bénéficier de ce soutien devra l'indiquer sur le formulaire S2 Jaune ainsi que sur le formulaire de demande d'aide à joindre de sa déclaration PAC.
Quel sera le montant du soutien ?
Une enveloppe de 50 millions d'€ est allouée à la mesure en 2010. Le montant versé sera quant à lui fonction du type de cultures concernées :
- maraîchage et arboriculture : 590 €/ha
- légumes de plein champ, viticulture : 150 €/ha
- cultures annuelles : 100 €/ha
- prairies permanentes et temporaires : 80 €/ha
Quand ce soutien sera-t-il versé ?
Ce soutien sera versé à partir du 1er décembre 2010.

Prime aux protéagineux

Qui peut demander l'aide ?
Les producteurs de protéagineux (pois, féveroles et lupins doux)
Quels engagements doivent être tenus pour bénéficier de l'aide ?
Surface minimum de 30 ares et les semis doivent être réalisés avant le 31 mai. Les cultures doivent être récoltées après maturité laiteuse
Quel est le montant du soutien ?
55,57 €/ha
Où et quand la demande doit-elle être déposée ?
L'agriculteur souhaitant bénéficier de ce soutien devra l'indiquer sur le formulaire de demande d'aide à joindre de sa déclaration PAC.
Quand auront lieu les versements ?
Le versement devrait intervenir à partir du 1er décembre 2010

Aide supplémentaire aux protéagineux (2 volets)

Qui peut demander l'aide ?
Eligibilité 1er volet : producteurs de protéagineux (pois, féveroles et lupins doux)
Eligibilité 2ème volet : surfaces nouvellement implantées en luzerne, trèfle, sainfoin (pur ou en mélange) sur une parcelle précédemment en COP. La luzerne déshydratée est exclue du dispositif.
Quels engagements doivent être tenus pour bénéficier de l'aide ?
Surface minimum de 30 ares et les semis doivent être réalisés avant le 31 mai. Les cultures doivent être récoltées après maturité laiteuse.
Quel est le montant du soutien ?
Pour la campagne 2010 : enveloppe de 40 millions d'€, dont 1 million réservé au 2ème volet. Les montants des aides seront calculés en fin de campagne et devraient avoisiner en 2010 les 150€/ha.
Où et quand la demande doit elle être déposée ?
L'agriculteur indique sur le formulaire de demande d'aide à joindre de sa déclaration PAC.
Quand auront lieu les versements ?
Le versement devrait intervenir à partir du 1er décembre 2010

Aide à la diversité de l'assolement

Qui peut demander l'aide ?
- Consacrer 70% de sa SAU en COP, lin et chanvre.
- Avoir 4 cultures différentes en plus du gel annuel sur la sole cultivée.
Cette aide concerne l'ensemble de la SAU et n'est pas cumulable avec une MAE rotationnelle.
Quels engagements doivent être tenus pour bénéficier de l'aide ?
La culture (à l'exception du gel annuel) la plus représentée est implantée au maximum sur 45% de la sole cultivée.
Les trois cultures les plus représentées et le gel annuel sont implantés au maximum sur 90% de la sole cultivée.
Chaque culture pour être comptabilisée doit représenter au moins 5% de la sole cultivée.
Une culture d'oléagineux ou de protéagineux doit être implantée sur au moins 5% de la sole cultivée.
Quel est le montant du soutien ?
25€/ha de la sole cultivée. Application possible d'un stabilisateur si l'enveloppe de 90 millions d'euros est dépassée.
Où et quand la demande doit elle être déposée ?
L'agriculteur souhaitant bénéficier de ce soutien devra l'indiquer sur le formulaire de demande d'aide à joindre de sa déclaration PAC.
Quand auront lieu les versements ?
Le versement devrait intervenir à partir du 1er décembre 2010

Aide aux semences

Qui peut demander l'aide ?
Les producteurs de semences d'épeautre, riz, lin fibre et oléagineux et chanvre.
Quels engagements doivent être tenus pour bénéficier de l'aide ?
Surface minimum de 30 ares et déclaration distincte de ces parcelles/aux autres de même espèce.
Quel est le montant du soutien ?
Épeautre : 14.37€/kg
Riz : 17.27 €/100kg
ou 14.85€/100kg en fonction de la variété
Lin fibre : 28.38€/100kg et lin oléagineux 22.46€/100kg
Chanvre : 20.53€/100kg
Où et quand la demande doit-elle être déposée ?
L'agriculteur souhaitant bénéficier de ce soutien devra l'indiquer sur le formulaire de demande d'aide à joindre de sa déclaration PAC.
Quand auront lieu les versements ?
Le versement devrait intervenir à partir du 1er décembre 2010.

frsea BOURGOGNE

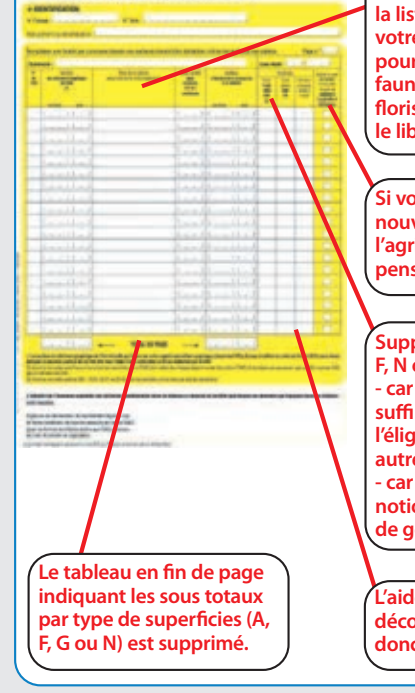
La déclar

Plusieurs changements a
formulaires sont intégrés
animaux). De même, le S2
de votre déclaration, nou

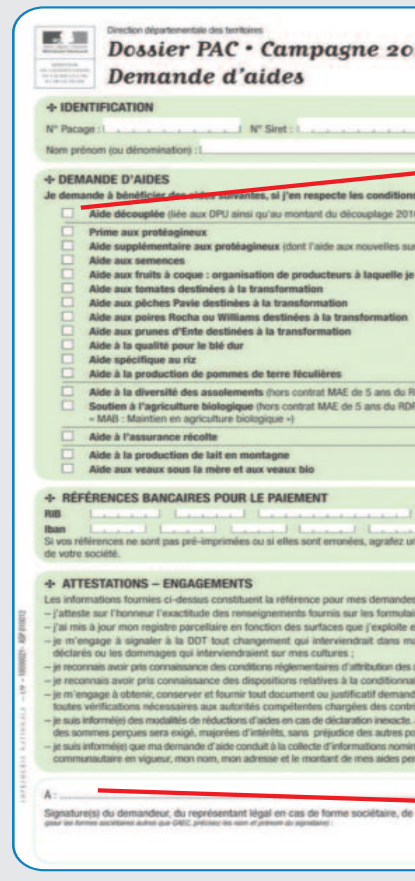


Ce qui change : Le système de p
également changées. C'est cette
vos îlots. Les engagements «2ème p

Le formulaire S2 jaune

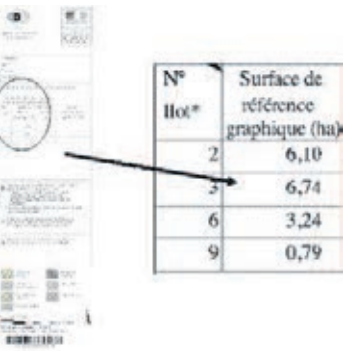


Le formulaire de demand

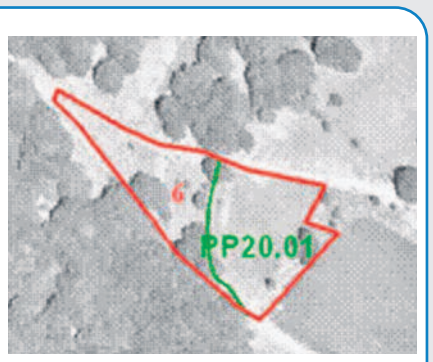


ation PAC en images

ccompagnent votre déclaration PAC 2010. Parmi ceux-ci deux nouveaux (formulaire de demande d'aide, formulaire de déclaration des effectifs 2 jaune et le RPG sont légèrement modifiés. Afin d'éviter les erreurs lors s vous fournissons quelques clés pour remplir ces documents.







rojection graphique a été modifié. Par conséquent, il est possible que les surfaces de vos îlots aient nouvelle surface que vous devrez prendre en compte, vous n'avez donc pas à modifier le contour de pilier» seront automatiquement modifiés en fonction des nouvelles surfaces (sans pénalités).

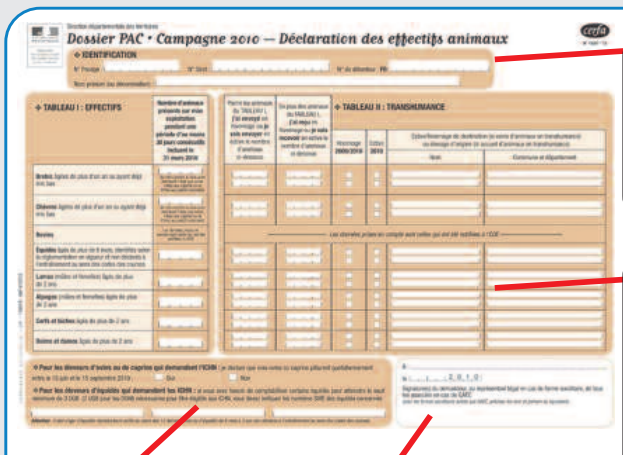
Le formulaire de déclaration des effectifs animaux

quez le nom de la ure en vous aidant de te disponible dans e dossier. Désormais, r déclarer de la jachère e sauvage, apicole ou stique, il faut indiquer pellé « gel spécifique ».

ous demandez la velle aide à iculture biologique, sez à cocher cette case.

pression des codes A, ou G la nature du couvert ra à déterminer ibilité au DPU et aux es aides couplées. disparition de la on de gel industriel et el obligatoire.

e à l'irrigation étant ouplée, la colonne est c supprimée.



Renseignez ici votre numéro PACAGE, SIRET, votre numéro de cheptel ainsi que votre nom ou celui de votre entreprise

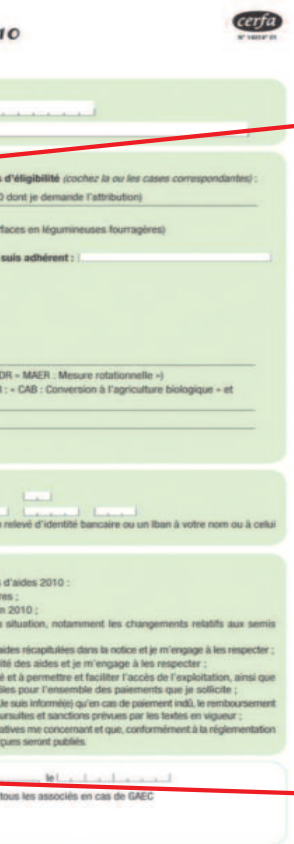
Renseignez ici vos effectifs d'animaux par catégories. Si vous avez sollicité l'aide ovine, caprine ou la PMTVA, il est inutile de remplir cette partie.

ICHN : Pour les éleveurs demandant cette aide, n'oubliez pas de remplir cette case.

N'oubliez pas de dater et signer le document pour qu'il soit valide

Ce formulaire apparaît pour la première fois cette année dans la déclaration. En région Bourgogne, seul le tableau n°1 nous concerne, le second étant destiné aux éleveurs pratiquant la transhumance.

les d'aides (nouveau)



Ne pas oublier de cocher cette case qui détermine l'attribution de DPU

** Sole cultivée : correspond à la part «annuelle» de la SAU. Il s'agit donc de l'ensemble de la SAU, hormis les surfaces en prairies permanentes, temporaires de plus de 5 ans, en cultures pérennes ou pluriannuelles, et les surfaces non productives pérennes ou pluriannuelles (de plus de 5 ans)

* Surface agricole utile (SAU) : est constituée des terres arables, des surfaces en cultures permanentes et en prairies (inclues les prairies permanentes, les estives, landes et parcours ainsi que les surfaces non productives). Cela correspond ainsi à l'ensemble des surfaces déclarées dans le dossier PAC, hormis celles déclarées en Hors culture (HC) ou usages non agricoles (UN) dans le formulaire S2 Jaune.

N'oubliez pas de dater et signer le document pour qu'il soit valide

Le point sur les aides 2010

Aides du 2ème pilier

Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN)

Qui peut demander l'ICHN ?
Pour demander les ICHN, les agriculteurs doivent respecter les conditions suivantes :
- Etre agriculteur à titre principal.
- Résider en permanence sur une exploitation dont le siège est situé en zone défavorisée, en zone de piémont ou en zone de montagne.
- 80 % de la SAU doit se situer en zone défavorisée avec un minium inclus dans cette zone de 3 ha de SAU, de 3 ha de surfaces fourragères et de 3 UGB.
- Etre âgé de moins de 65 ans au 1er janvier 2010.
- Ne pas bénéficier de pré-retraite ou de retraite agricole.
- Etre à jour de ses cotisations sociales 2009.

Comment se calcule le chargement ?
Le chargement déterminant le montant perçu au titre des ICHN se calcule en tenant compte des UGB présentes sur l'exploitation (UGB bovine figurant sur la déclaration d'effectif bovin 2010, UGB ovine déclarée à l'aide ovine 2010 ainsi que les autres animaux à déclarer sur le formulaire ICHN) et des surfaces fourragères déclarées (surface en herbe et céréales auto-consommées).

Quelles surfaces sont éligibles ?
Les surfaces retenues sont celles figurant dans la déclaration PAC 2010. Il s'agit des prairies temporaires et permanentes, des cultures fourragères et des céréales et maïs consacrés à l'alimentation des animaux. La surface primable maximale est plafonnée à 50 ha. Les Gaec bénéficient eux de la transparence.

Quels engagements doivent être tenus ?
Vous avez l'obligation lorsque vous demandez les ICHN de :
- Poursuivre votre activité agricole en zone défavorisée pendant 5 années à partir de la première année d'obtention de l'aide.
- Respecter la réglementation relative à l'identification des animaux.

Où et quand la demande doit elle être déposée ?
Votre formulaire ICHN est à joindre à votre déclaration PAC 2010 et à déposer avant le 17 mai 2010 à la DDT. De même vous devrez y joindre, votre avis d'imposition 2008, un RIB ainsi qu'un justificatif de versement pour les retraites non agricoles perçues en 2009.

Quel sera le montant et quand est-ce qu'auront lieu les versements ?
Le montant des ICHN est défini en cours de campagne par arrêté préfectoral. Les versements devraient avoir lieu aux alentours du 1er décembre 2010.

Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE 2)

Qui doit déposer un formulaire ?
Si vous avez souscrit un contrat PHAE 2 en 2007, 2008 ou 2009 et que vous continuez pour cette campagne d'exploiter les parcelles engagées, vous devez confirmer votre engagement en remplissant le formulaire de déclaration annuelle de respect des engagements (DARE) qui sera joint à votre déclaration de surfaces.

***Pour les nouveaux demandeurs** : L'action de la FNSEA permettra aux sortants de contrats herbagers signés en 2005 et 2006 de renouveler leurs engagements. Après de long mois de pression sur le ministère et auprès du gouvernement la FNSEA a obtenu en date du 22 mars 2010, la possibilité pour les sortants de contrats herbagers (PHAE, CAD) engagés en 2005 et 2006 de se réengager en PHAE 2 dès cette année.*

- **Pour les contrats signés en 2005 et arrivant à échéance au 31 décembre 2009**, le renouvellement des contrats sera possible pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, selon la procédure habituelle.
- **Pour les contrats signés en 2006 et arrivant à échéance au 31 décembre 2010, il est impératif que les éleveurs engagés rompent par anticipation leur contrat et se réengagent dès cette année, pour 5 ans, en PHAE 2.** Cette possibilité est permise par la réglementation communautaire car il s'agit de rompre un contrat engagé sous l'ancienne programmation de développement rural, pour souscrire un nouvel engagement dont le cahier des charges est plus rigoureux.

Cette démarche des agriculteurs concernés est essentielle car la possibilité de renouvellement des contrats PHAE en 2011 ne sera pas offerte hormis éventuellement aux nouveaux installés.

Quelles sont les surfaces éligibles à la PHAE 2 ?
Les surfaces éligibles à la PHAE 2 sont les prairies permanentes et temporaires. Elles doivent être référencées sur votre RPG ainsi que sur votre S2 jaune (code PHAE)

Quelles conditions doivent être respectées pour bénéficier de la PHAE ?
Deux conditions doivent être respectées pour avoir accès au soutien :
- Avoir un taux de spécialisation en herbe de 75 % (Nièvre et Saône et Loire) ou de 50 % (Yonne et Côte d'Or) sur son exploitation.
- Le chargement de l'exploitation doit être strictement inférieur à 1,4 UGB/hectare.

Quels engagements doivent être tenus ?
Tout au long du contrat, l'exploitant engagé en PHAE 2 doit respecter les exigences suivantes :
- Interdiction de retournement des prairies permanentes engagées. Seules les interventions de renouvellement par travail superficiel du sol sont autorisées.
- Déclaration du retournement ou déplacement des prairies temporaires engagées sur le RPG.
- Le retournement ou le déplacement des prairies temporaires engagées est autorisé une seule fois au plus au cours des cinq ans de contrat et cela dans la limite de 20 % de la surface totale engagée.
- Maintien des éléments fixes de

biodiversité à hauteur de 20 % de la surface engagée pendant toute la durée du contrat.
En matière de fertilisation, les pratiques suivantes doivent être respectées :

	limite max max/ha/an	dont apport minéral
Azote	125	60
Phosphore	90	90
Potasse	160	60

- Sur les parcelles engagées le désherbage chimique est interdit à l'exception des traitements localisés visant à lutter contre les chardons et rumex, les adventices, plantes envahissantes et à nettoyer les clôtures.
- Les refus et ligneux doivent être maîtrisés mécaniquement.
- L'écobuage est dirigé selon les prescriptions départementales (en l'absence de prescriptions, l'écobuage est interdit).

Où et quand la demande doit elle être déposée ?
La déclaration de respect des engagements (DARE) ou la demande d'aide devra être déposée au plus tard le 17 mai 2010 à la DDT de votre département avec la déclaration de surfaces 2010.

Quand auront lieu les versements ?
Le versement de la PHAE devrait logiquement intervenir aux alentours du 1er décembre 2010

MAE Rotationnelle : 2010 - 2014

La MAE Rotationnelle 2010 devra être contractualisée, lors de la déclaration PAC. Contrairement à la mesure *«diversification des assolement»*, cette mesure correspond à un engagement sur 5 ans.
Attention, vous ne pouvez contractualiser qu' en 2010.
La MAER 2010 n'est pas cumulable avec un engagement MAER non achevé, ni avec la mesure diversification des assolements.

Les exploitations éligibles :
Les exploitations dont la surface en céréales et oléoprotéagineux est supérieure à 60 % de la SAU en 2010.
Montant de l'aide: 32€/Ha (stabilisateur possible)

Conditions et cahier des charges:
- Engager au moins 70 % de la surface éligible de l'exploitation en 2010.
- Obligations de rotation à la parcelle : sur chaque parcelle, au moins 3 cultures éligibles différentes sur 5 ans.
- Interdiction de succession de la même culture (sauf pour les PT pour lesquelles 2 cultures sur 5 années suffisent).

Sur l'ensemble des parcelles engagées, chaque année :
- 4 cultures différentes en plus du gel volontaire.
- Part de la culture majoritaire inférieure ou égale à 50 % de la surface engagée.
- Part des 3 cultures majoritaires et du gel volontaire ne doit pas excéder 90 % de la surface engagée.

Cultures éligibles :
- Cultures annuelles,
- PT entrant dans la rotation,
- Gel.



Le point sur les aides 2010

La conditionnalité

En 2010, les règles «conditionnalité» évoluent. Les principaux changements concernent les BCAE et les mesures complémentaires 2ème pilier.

BCAE :

• Maintien des éléments topographiques (ne concerne pas les exploitations de moins de 15ha)
1% de la SAU de chaque exploitation devra être consacré, en 2010, à des éléments fixes du paysage (haies, bandes tampons, bordures de champs, etc.)
Pour le calcul du pourcentage, un équivalent surface est affecté à chacune de ces particularités topographiques.
Par exemple :
- 100 ml de haie = 1 ha de SET
- 1 ha de bandes tampons en bord de cours d'eau = 2 ha de SET
(Tableau disponible dans vos FDSEA)
Les éléments retenus sur des parcelles admissibles permettront d'activer des DPU.
Il n'est pas nécessaire d'identifier ces éléments sur le RPG

• Irrigation
Les points de contrôle conditionnalité sont étendus à toutes les surfaces irriguées. Tous les exploitants qui irriguent doivent donc détenir et respecter l'arrêté d'autorisation de prélèvement et les points de prélèvement doivent être équipés d'un moyen d'évaluation des volumes.

• Maintien des prairies
La nouvelle mesure de conditionnalité 2010 imposait aux éleveurs de maintenir leur surface en herbe sur la base des surfaces déclarées en 2009. La FNSEA a réussi à faire admettre les difficultés qu'engendrait cette référence sur le terrain. Nous avons ainsi obtenu que la référence prise en compte soit établie à partir de la déclaration PAC 2010. Cette avancée permet de résoudre une grande partie des problèmes liés aux évolutions des exploitations.

Règle de maintien :
- PP et les PT5 = retournement possible mais avec réimplantation 1ha pour 1ha (une marge de 5% est tolérée)
- PT : retournement dans la limite d'un seuil de 50%.

Gestion des références :
La gestion des références se fera de manière contractuelle entre exploitants. Le cédant pourra ainsi céder tout ou partie de la référence «herbe» correspondant au transfert foncier, en fonction de l'accord passé avec le repreneur. Des formulaires spécifiques devront être remplis et retournés à la DDT afin de mettre à jours les références.

• Bandes tampon :
La notion de 3% de Surface en Couvert Environnemental n'existe plus.
TOUS les cours d'eau BCAE sont à border de bandes tampon. La liste des cours d'eau BCAE est définie par un arrêté départemental. *Pour plus d'information, contactez votre FDSEA*

Mesures complémentaires MAE

Depuis 2007, les exploitations qui bénéficient d'une aide dite «2ème pilier» (par exemple : PHAE, MAE-R, ICHN) sont soumises à des contraintes complémentaires relatives à l'environnement et à l'utilisation des produits phytosanitaires.
Les principales nouveautés concernent :
- Le contrôle des pulvérisateurs.
- La formation des utilisateurs et applicateurs de produits phyto.

En pratique

Formations et accompagnement des adhérents

• Adhérents FDSEA 21

La FDSEA 21 vous propose un accompagnement à la télédéclaration de votre dossier PAC. Sept journées de formation sont prévues pour vous permettre de vous familiariser avec l'application TélePAC et télédéclarer votre propre dossier. Ces journées se dérouleront dans les centres Sati 21 de Ruffey les Beaune, Châtillon, Baigneux, Saulieu, Venarey, Auxonne et Quétigny.
Pour tout renseignement et inscription, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68

• Adhérents FDSEA 58

Dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance réglementaire, la FDSEA de la Nièvre vous propose quatre sessions de formations *«Conditionnalité 2010 : Comprendre et mettre en œuvre la réglementation sur son exploitation»*. Au cours de ces journées, les participants seront informés des évolutions réglementaires et se verront remettre un outil autodiagnostic élaboré par la FNSEA et qui, à chaque instant, permet à l'agriculteur de faire le point sur sa situation au regard de la réglementation. Simple d'utilisation, cet outil s'avère précieux pour la conduite quotidienne de l'exploitation.

Programme des sessions :
Matinée (9h30-12h30) : Présentation de la conditionnalité (architecture du dispositif, impact sur les aides PAC, organisation des contrôles), détail du domaine environnement, détail du domaine BCAE-Pâturages permanents.
Après-midi (14h00 – 17h30) : Détail du domaine santé publique (productions végétales et animales), détail du domaine bien-être animal.
Lieux et dates de formations :
Corbigny (Sicagemac) le 29 avril
Moulins-Engilbert (Sicafome) le 4 mai
Nevers (Chambre d'agriculture) le 6 mai
Suilly la Tour (Salle Amon) le 10 mai .
Tarifs : 33 €. Pour tous renseignements ou pour vous inscrire, contacter la FDSEA au 03 86 93 40 92.
De même, vos animateurs se tiennent à votre disposition pour tous besoin d'assistance et de conseil réglementaire sur votre déclaration. N'hésitez pas à les contacter.
Par ailleurs, votre FDSEA en lien avec la DDT 58 organise 3 réunions d'information sur les DPU 2010. (Subtilités et mises en garde pour la perception de la revalorisation du DPU).
Lieux et dates de formations :
Limon (Salle des fêtes) le mardi 20 avril de 10h00 à 12h00,
Corbigny (Sicagemac) le 21 avril 2010 de 10h00 à 12h00,
Donzy (Salle des fêtes) le vendredi 23 avril, 10h00 à 12h00.

• Adhérents FDSEA 71

La FDSEA 71 reconduit cette année son accompagnement à la télédéclaration de votre dossier PAC. Le service économique et syndical propose des journées «TélePAC en un clic !» au cours desquelles vous vous familiariserez avec l'application TélePAC et pourrez télédéclarer votre propre dossier. Ces journées se dérouleront dans la salle informatique d'un établissement d'enseignement proche de chez vous. Les groupes seront constitués selon l'origine géographique des participants.
Pour tout renseignement et inscription, contactez le service économique et syndical de la FDSEA 71 au 03 85 29 55 30 ou fdsea71@fdsea71.fr

• Adhérents FDSEA 89

La FDSEA 89 propose comme les années précédentes d'accompagner ses adhérents dans leurs déclarations PAC et télédéclarations. Renseignements par contact téléphonique ou consultation sur rendez-vous auprès de nos animatrices Marie Denizot et Sandrine Vatinelle.
Contact : 03 86 49 48 10
ou *fdsea.yonne@fdsea89.fr* »

Stratégie d'exploitation

Ovins et céréales, un «couplé» gagnant

Eleveur ovin et céréalier, Hubert Mony, installé à Francheville en Côte d'Or, a joué la carte de la complémentarité entre les deux productions. En ligne de mire : la réduction des charges et la nécessité de maintenir le revenu en compensant les pertes des céréales. Economie d'intrants, autoconsommation, troc et développement de l'atelier ovin… atténuent les effets du bilan de santé de la PAC et de la volatilité des prix.

Si certains discours politiques tendent à remettre en cause des objectifs environnementaux, l'intérêt des producteurs pour les techniques de production économes en intrants se développe indéniablement. Les techniques évoluent, surtout dans une période où tout argument économique est apprécié à sa juste valeur. Quand la réduction des intrants ou la valorisation de la matière organique rime avec amélioration de la marge, des agriculteurs n'hésitent pas à faire évoluer leurs pratiques afin de préserver ou d'améliorer leur revenu.

C'est le cheminement suivi par Hubert Mony, installé en polyculture élevage ovin à Francheville (21), qui s'est engagé dans *«une nouvelle logique d'exploitation»* à partir du premier choc de l'augmentation fulgurante des charges d'exploitation et des intrants. *«Avec un engrais de fond à 700 euros la tonne et l'azote liquide à 300 euros, il fallait faire quelque chose»*. La chute des prix des céréales et l'obligation d'intégrer dans sa gestion d'entreprise un nouveau facteur de risque comme la volatilité des prix a précipité les changements. *«En dépit du retour à la normale de 2010, la réflexion était engagée dans une logique de développement durable»*.

Un pied dans chaque camp

Depuis plusieurs années déjà, le fumier de bergerie est composté pour être épandu sur les cultures. Une auto-consommation d'intrants qui assure déjà une certaine économie de charges. De nouveaux besoins en fumure de fond ont amené Hubert Mony à se rapprocher d'un éleveur en développant un système d'échange amiable paille contre fumier. Un troc bien compris qui satisfait chaque exploitant en fonction de ses besoins et de ses possibilités. Pour l'exploitation céréalière, les tonnes supplémentaires de fumier destiné au compostage permettent de couvrir la totalité des hectares semés en colza pour la récolte 2011. Au passage aussi, avec *«un pied dans chaque camp»*, Hubert Mony considère que c'est une façon de lancer des ponts entres des systèmes de productions qui s'opposent plus souvent qu'ils ne collaborent, alors que certains de leurs intérêts peuvent converger.

Cent euros sur la marge brute

Le raisonnement agronomique et l'analyse des apports ne laissent aucune place au doute. *«les tarifs moyens cette année en NPK se situent autour de 0,65u. Tous comptes faits, je récupère une centaine d'euros sur la marge brute»*. Comme tous les céréaliers, Hubert Mony subi de plein fouet à la fois la baisse des prix des céréales et les effets du bilan de santé. Mais là où le céréaliers perd, l'éleveur ovin a réagi en se créant de nouvelles opportunités. *«Avec la PAC, on perd de l'argent sur les céréales, mais on peut en récupérer sur la production ovine, à condition d'atteindre une taille significative»*. Un calcul à moyen terme qui l'a conduit depuis trois ans à augmenter régulièrement son cheptel chaque année d'une cinquantaine d'agnelles. *«A terme cela me permettra d'être auto-suffisant en fumier et en compost, mais surtout les 9000 euros de pertes constatées sur l'ensemble des hectares de céréales se trouvent pratiquement compensés (à 600 euros près) par l'augmentation des aides ovines et l'accroissement du cheptel»*.

La nouvelle prime ovine assurée, Hubert Mony a aussi pu engager un projet bâtiment destiné accueillir le troupeau agrandi, l'ancien bâtiment étant alors destiné exclusivement aux agnelages.

Au fil de la réflexion, le raisonnement économique a rejoint la logique du développement durable. Hubert Mony a rejoint un groupe technique animé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, afin de travailler sur la valorisation des CIPAN. Et cette année 6 hectares de luzerne ont été semés pour quatre ans, *«c'est bon pour le sol et cela diminue le stock de mauvaises herbes»*.

En bref

L'avis du technicien : Michel Laderach de Dijon Céréales

L'utilisation du compost de ferme est économiquement viable et agronomiquement intéressante. Le compost améliore la biologie des sols et apporte tous les avantages d'une fertilisation organique. La méthode du compostage assure en plus l'aseptie du milieu. Toutefois, dans le cas d'un apport qui vient de l'extérieur, il est nécessaire de faire analyser les produits afin de connaître précisément la nature et la valeur de ce que l'on va épandre. En fait, il ne faut pas hésiter à prendre le temps de la réflexion et du conseil.

Ovins

La génétique ovine est-elle en danger ?

Un éleveur d'Ile-de-France, dans le canton de Mirebeau en Côte d'Or, s'inquiète de la faible valorisation du travail consacré à la sélection génétique. Celle-ci a un coût en temps et en argent qui ne se répercute pas dans les prix de vente. Si rien n'est fait, l'orientation «*boucherie*» pourrait rapidement prendre le dessus, selon le Côte d'orien.



Pour Philippe Grandjean, faire de la génétique coûte 40€ par brebis et une augmentation du temps de travail égale à un tiers.

Philippe Grandjean est éleveur d'ovins à la ferme du Magny près de Mirebeau. Pour l'ensemble de ses 260 brebis Ile-de-France, son travail de sélectionneur dédié à la génétique lui coûte environ 10 000€ chaque année. Le temps consacré à chaque animal oscille entre 10 et 15 heures annuelles, soit un tiers de plus que pour des animaux orientés «boucherie». Faire de la génétique a donc un coût financier mais également un coût horaire. *«Malgré ça, le prix de vente d'un bélier n'a quasiment pas bougé depuis 5 ou 6 ans»* signale Philippe Grandjean, *«il se situe en moyenne entre 480€ et 500€ à l'âge de 15-18 mois»*. A l'évidence, la plus-value n'est pas en accord avec l'investissement en temps et en argent qu'exige la génétique (un animal se vend en boucherie entre 100 et 120€ à l'âge de 4 mois). *«Ce n'est pas un hasard si de nombreux jeunes éleveurs sont de plus en plus intéressés par les animaux de boucherie»* fait remarquer Philippe Grandjean, appuyé par Hubert Mony, président du syndicat d'élevage ovin de la Côte d'Or. *«Pour ma part, heureusement qu'il y a la passion...»* ajoute l'éleveur de Belleneuve qui met tout simplement en doute la pérennité du travail de sélectionneur.

Nombreuses contraintes

Philippe Grandjean détaille les contraintes liées à la génétique : *«Il y a le contrôle de performances, les diverses cotisations à l'organisme de sélection, les inscriptions des reproducteurs, la station du contrôle individuel, les frais d'insémination artificielle, les coûts sanitaires (génotypage tremblante, déclaration CSO, recherche de Visna Maedi....). A tout cela doivent s'ajoutér le temps passé à la manipulation des animaux pour chaque intervention et les risques de pertes ou de dépréciation de l'animal entre 4 et 15 mois. La génétique implique également des risques non calculables liés à la lutte. Si ça ne marche pas avec un bélier, j'ai 30 brebis vides et tout est décalé. En boucherie, il n'y aurait pas de souci car on n'a pas besoin de savoir qui est le père. En génétique, si...»*

Le travail de génétique coûte 40€ par brebis et par an à Philippe Grandjean, exige beaucoup de temps et des contraintes et impose un travail minutieux. De ce travail émanent des questions concernant la rentabilité.

Le jeu en vaut-il la chandelle? «*C'est une question qui devrait se poser de plus en plus si rien n'est fait pour la génétique*» alerte Philippe Grandjean.

Nombreuses interrogations

Pour Hubert Mony, il y aurait deux possibilités pour trouver une issue plus favorable : *«La première serait d'alléger les contraintes, sauter certaines étapes pour rendre moins chère la génétique. La deuxième solution serait d'augmenter le prix de la génétique, mais là, il faudrait trouver les acheteurs en face ce qui me paraît difficile»*. Pour les deux moutonniers, *«pas question d'aller en arrière»* et les travaux réalisés sur les valeurs laitières et sur la prolificité ne doivent en aucun cas *«trinquer»*. En 20 ans, la prolificité a augmenté de 22% et la valeur laitière progresse d'un gramme tous les ans ce qui est une grande satisfaction pour les éleveurs ovins. Que faudrait-il donc faire ? Dans un premier temps, la solution devrait certainement passer par un allègement du programme de sélection. *«Faut-il supprimer la pesée qui concerne les indexations du père?»* s'interroge Philippe Grandjean, *«faut-il supprimer le coût qu'engendre les commissions de qualification ?»* Ces questions semblent avoir toutes leurs sens en l'état actuel des choses.

AURÉLIEN GENEST

Aide de l'accord cadre: précisions

Depuis 2006, le Conseil général de la Côte d'Or octroie une aide de 150€ à tout acheteur de bélier qualifié «*génétiquement supérieur*». Contrairement à ce que certaines personnes pourraient penser, cette aide n'a pas été répercutée sur le prix de vente des béliers. Autrement dit, les éleveurs-sélectionneurs n'ont pas profité de cette aide pour revoir à la hausse les prix de vente de leurs béliers. L'objectif de cette aide est triple: permettre aux éleveurs producteurs d'agneaux de boucherie d'avoir plus facilement accès à la génétique de haut niveau, permettre à la filière avale de vendre des animaux de carcasses conformes à la demande du consommateurs et enfin maintenir un bon niveau génétique pour l'éleveur-sélectionneur. A ce sujet, la Côte d'Or peut être fière d'être l'un des départements les plus à la pointe en matière de génétique, avec notamment 38 élevages au contrôle de performances.



Collecte des déchets vétérinaires

Côte d'Or

Du 19 au 22 avril

Une nouvelle opération de collecte des déchets vétérinaires va débuter en Côte d'Or. Cette opération, initiée depuis 2005 par le GDS 21 et la Chambre d'agriculture se déroulera du 19 au 22 avril.

Depuis leurs débuts les collectes de déchets vétérinaires ont connu un franc succès. Avec 1 100 inscrits à ce jour, ce qui correspond à un taux d'engagement de 59% des éleveurs du département. Ces résultats très satisfaisants, témoignent d'une prise de conscience de la profession de la nécessité de gérer ses déchets autant pour des raisons de sécurité sanitaire que de protection de l'environnement.
Les éleveurs limitrophes du département peuvent aussi apporter leurs fûts aux collectes organisées par les autres GDS de Bourgogne et Haute-Saône, aux dates et horaires indiquées sur le planning ci-dessous.
Pour cette collecte, les éleveurs doivent :
- appliquer le code barre autocollant qui vous a été remis lors de la distribution des fûts, uniquement sur le fût de 50 litres ou de 30 litres,
-rapporter les deux fûts, même s'ils ne sont pas pleins. Le kit déjà été payé comprend le traitement des deux fûts.
Le bon de prise en charge remis au moment de la collecte doit être conservé. Les éleveurs peuvent, s'ils le souhaitent, reprendre 1 kit au choix, contre paiement d'une somme de :
- 21,40€ pour 1 fût de 30 litres + 1 fût de un ou deux litres au choix, ou
- 25,50€ comprenant 1 fût de 50 litres + un fût de un ou deux litres au choix

La démarche est identique pour tout nouvel éleveur qui souhaite s'engager dans l'opération.
Une facture acquittée sera transmise ultérieurement, accompagnée des codes barres ainsi que d'un récapitulatif annuel.

Contacts :
Mariette Aupy au GDS
Tél. 03.80.68.67.30 ou
Laure Ohleyer à la Chambre d'agriculture Tél. 03.80.28.81.40

▶ Calendrier des collectes

Liste des points de collecte avril

Côte d'Or

19 avril : 21400 Châtillon-sur-Seine : Chambre d'agriculture - 110 Bourgogne - arrivée : 08h00 - départ : 09h15 - Coopérative Agricole 40 Bis, avenue de la gare tél: 03 80 91 43 56 - 21150 Lucenay-le-Duc : Dijon Céréales - arrivée : 10h00 départ : 11h15 route départementale 19 tél : 03 80 89 02 26 - Munois - 21150 Darcey : Dijon Céréales arrivée : 12h00 départ : 13h15 Silo hameau Munois tél : 03 80 96 25 59
20 avril : 21510 Aignay-le-Duc : Dijon Céréales arrivée : 08h00 départ : 09h15 Voie Communale 6 tél : 03 80 93 80 27 - 21440 St-Seine-l'Abbaye: Dijon Céréales arrivée : 10h15 départ : 11h30 Route de Sombernon tél : 03 80 35 00 03 - 21120 Is-s/Tille : Cour du Cabinet Vétérinaire (Dr Behiels) arrivée : 12h45 départ : 14h00 rue Jean Zae tél : 03 80 95 02 73 - 21270 Pontailler s/Saône : Dijon Céréales arrivée : 15h00 départ : 16h15 rue Industrie tél : 03 80 36 13 08
21avril : 21210 Saulieu : Dijon Céréales arrivée : 08h00 départ : 09h15 rue ingénieur Jean Bertin tél: 03 80 64 27 57 - 21390 Précy-sous-Thil : Dijon Céréales arrivée : 09h45 départ : 11h00 Route de Semur-en-Auxois tél : 03 80 64 52 04 - Champ d'Oiseau arrivée : 11h30 départ: 12h45 Place de l'Eglise tél : 03 80 97 14 15 - 21350 Vitteaux : Dijon Céréales arrivée : 14h00 départ : 15h45 8 route de la justice tél : 03 80 49 60 54
22 avril : 21320 Pouilly-en-Auxois : Dijon Céréales arrivée : 08h30 départ: 10h15 12 rue de la coopérative tél: 03 80 90 76 00 - 21230 Arnay-le-Duc: Marché aux Bestiaux (Comice Agricole) arrivée : 11h00 départ : 12h15 rue du docteur Chauveau tél : 03 80 90 06 80 - 21340 Ivry en Montagne: Société Coopérative Agricole pour l'élevage Moderne en Bourgogne arrivée :13h30 départ : 14h45 Route Molinot tél : 03 80 20 22 19 - 21470 Brazey-en-Plaine : Dijon Céréales arrivée : 16h00 départ : 17h00 rue Champenois tél : 03 80 32 02 85

Limitrophes,

04 mai : Montsauche-les-Settons (58) - Parking pres du credit agricole face aux containers arrivée : 11h45 départ : 12h45 - **17 juin :** Tonnerre (89) - DR Fichot 12 chemin des Jumériaux arrivée : 10h15 départ : 11h45 - Noyers s/Serein Point propreté route d'Auxerre arrivée : 13h00 départ : 14h30 - Etaules parking déchetterie route de Tonnerre arrivée : 15h15 départ : 16h45 - **22 juin :** Verdun-sur-le-Doubs (71) - CBS avenue président Borgeot arrivée : 08h30 départ : 09h30 - **30 juin :** Givry CBS Zone artisanale arrivée: 08h30 départ : 09h30 Couches zone de Loisirs Terrains de Rugby arrivée : 10h00 départ :11h00

Nièvre

Du 3 au 6 mai

La Chambre d'agriculture s'est à nouveau associée au GDS pour l'organisation de la quatrième collecte de déchets d'élevage issus des soins vétérinaires. Vous avez rempli vos fûts tout au long de l'hiver. Le temps est venu de les rapporter. Prenez date !



Bilan 2009 : une participation encore en hausse par rapport aux années précédentes.
Lancée en 2007, cette opération en partenariat entre le Groupement de défense sanitaire et la Chambre d'agriculture se révèle être un succès. De plus en plus d'éleveurs y adhèrent.
Des éleveurs inscrits toujours plus nombreux
Le taux d'inscription évolue toujours favorablement pour atteindre environ 38% par rapport au nombre d'éleveurs. Ce taux progresse de 8% par rapport à 2008 et de 25% par rapport à 2007. En mars 2010, le nombre d'inscrits est de 1029. Le taux de collecte (nombre d'apporteurs par rapport au nombre d'inscrits) progresse également de 9% pour atteindre 46% alors qu'il a été stable entre 2008 et 2007.

Comment éliminer ses déchets vétérinaires ?

La réglementation impose pour ce type de déchets de soins à risque infectieux, qu'ils soient stockés à part dans des containers agréés étanches. Le prestataire choisi, EDC Franche-Comté, vous propose des fûts de deux litres pour les piquants tranchants et 50 litres pour les autres déchets à risques. Afin de garantir la traçabilité, les fûts sont munis d'un code barre.
Pour des raisons de coût et de simplicité, c'est le système de collecte itinérante qui a été choisi. Les sites de rendez-vous pour rapporter les fûts pleins sont répartis sur l'ensemble du département. La collecte est réalisée grâce à un camion spécifique, étanche, qui passe de site en site pour réceptionner les fûts pleins et vous remettre un bon de prise en charge. Vous avez la possibilité de reprendre de nouveaux fûts pour la collecte suivante. Les fûts collectés, à usage unique, sont ensuite acheminés vers des entreprises spécialisées afin d'y être incinérés.

Comment faire pour participer?

Il suffit de vous présenter aux points de collecte, aux dates et heures prévues. Un courrier est envoyé à l'ensemble des éleveurs inscrits par le GDS avec le planning de collecte. Attention, soyez bien à l'heure car le camion ne vous attendra pas ! Les fûts doivent être remis propres, fermés, l'autocollant « code barre » collé sur le fût de 50 litres. Le poids maxi autorisé est de 14kg. Un bon de prise en charge vous sera délivré et devra être conservé.
Si vous préférez, vous pouvez également vous rendre sur les points de collecte des départements limitrophes de la région Bourgogne. Les points de rendez-vous seront indiqués pour la Saône-et-Loire et l'Yonne dans le planning que vous recevrez si vous êtes inscrits. La collecte en Côte d'Or a lieu fin avril.
Vous pourrez acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 25,50€ TTC à l'occasion de ces ramassages. Merci de prévoir un chèque, exclusivement, pour le règlement. La facture acquittée vous sera adressée ultérieurement par la Société EDC.

▶ Calendrier des collectes

Liste des points de collecte

Nièvre

Lundi 3 mai : 58200 Alligny Cosne : Coopérative Cap Nievre, Suchet à 08h00 - 58210 Varzy : Coopérative Cap Nievre, route de champlémy à 09h15 - 58800 Corbigny : Sicagemac, route de St saulge à 11h15
Mardi 4 mai : 58290 Moulins-Engilbert : Sicafome 29 route de Châtillon à 08h00 - 58120 Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonnyer à 10h15 - 58230 Montsauche-les-Settons : parking près du C.Agricole face aux containers à 11h45
Mercredi 5 mai : 58000 Sermois GDS , ZA Du Clos Ry à 08h00 - 58130 Guerigny : Coopérative cap Nièvre, ZI Villemenant à 10h00 - 58110 Châtillon : coopérative Cap nièvre route d'Aunay à 11h30
Jeudi 6 mai : 58300 Decize : Coopérative cap nievre rte de champvert à 08h00 - 58340 Cercy-la-Tour : Coopérative cap nievre route de decize à 10h15 - 58170 Luzy : gare de la coopérative agricole TEOL à 13h00

Limitrophe

Mercredi 21 avril : 21 Saulieu : Dijon céréales rue Ingénieur Jean Bertin à 08h00
Mardi 29 juin : 71 Issy l'Evêque - Place du Champ de Foire à10h30
Mercredi 16 juin : 89 St Sauveur – Déchetterie zone industrielle à 13h00 - 89 Courson-les-Carrières Dr Ronval 2 rue Montassy à15h15

Attention : les horaires sont fixes
Les heures d'arrivée ou de départ ne pourront être modifiées afin que tous les sites puissent être collectés.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales 09 avril

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 7,91 du 01 au 15 avril pour toutes céréales.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2009

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	avril-juin	100,00 à 101,00	C
Saône-et-Loire	BPMF 220/11% mini	avril-juin	110,00	V C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	avril-juin	106,00	V C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11% Mini	avril-juin	102,00	V C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2009

Sud-Est	normes semoulières	avril	140,00 À 154,00	N C
Sud-Ouest	normes semoulières	avril	137,00 à 139,00	N C, selon départ

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2009

Sud Côte d'Or	63kg/hl	INC		
	65-66kg/hl	avril-juin	91,00	V C
Aube/Yonne	62-63kg/hl	avril-juin	82,00	A C
Sud Est	68-70kg/hl	INC		

MAÏS — RÉCOLTE 2009

Sud Côte d'Or		avril-juin	120,00	A C
Sud Est		avril-juin	120,00 à 125,00	N C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2009

Sud Côte d'Or	-	avril	77,00	V C
Aube/Yonne	51-52kg/hl	INC		

Pailles et fourrages 06 avril

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :45 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Centre-Bassin parisien Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg
balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale

FRANCE (DISPONIBLE OU RAPPROCHÉ) En Euro/tonne

	9 avril	2 avril
Blé fourrager Dép. E-et-L A.R. *sans garantie*	97	100
Blé meunier Départ E-et-L A.R.	104	102
Blé standard Rendu Rouen A.R.	113,50-114	112
Blé standard Rendu Rouen N.R.	119	117
Orge Rendu Rouen (rapp.) N.R.	98,50	-
Orge de Mouture Rendu Rouen (rapp.) A.R	92	90
Orge de Mouture Dép. E.-et-L (rapp.) A.R.	83	79
Maïs FOB Rhin (avril-juin)	134	131
Tournesol Rendu Saint-Nazaire	325	325
Pois Départ Oise	147	148
Colza Rendu Rouen (avr.)	309	305

Céréales et oléagineux

Des incertitudes croissantes pour les opérateurs

Si la crise alimentaire de 2007/2008 semble appartenir au passé, elle a laissé des traces. Venus pour partie avec elle, les spéculateurs financiers sont restés sur les marchés des commodités agricoles.

De plus en plus d'incertitudes : voilà ce à quoi sont confrontés les opérateurs qui travaillent sur les marchés des commodités agricoles. Elles sont de plusieurs types. Climatiques, d'abord. "*Les prévisions saisonnières à deux ou trois mois sont une science encore en construction, à laquelle on s'intéresse depuis l'apparition d'El Nino*", a observé Tristan d'Orgeval, de Metnext, le 31 mars, lors d'un séminaire sur les marchés organisé par InVivo à Paris. Pour le printemps européen 2010, le spécialiste préfère ne pas trop s'engager : "*Le risque majeur ne sera pas un risque de sécheresse*", a-t-il seulement signalé. Du coup, pas facile de prévoir les récoltes.
Seconde source d'incertitude : les décisions politiques. Depuis la crise alimentaire de 2007/2008, la sécurité alimentaire et la nécessité de faire des réserves sont redevenues des enjeux cruciaux pour bon nombre d'États peu sûrs de leur production. "*Si les décisions politiques le permettent, l'Inde a de quoi largement redevenir exportatrice nette de blé sur 2010/2011*", a ainsi souligné Andrée Defois.
Troisième important facteur d'incertitudes : la spéculation financière sur les marchés à terme. "*Les gestionnaires indiciels, qui introduisent un biais haussier permanent, sont toujours extrêmement présents depuis 2008*", a souligné Jean-Loïc Bégué-Turon, chez InVivo.
Parce que les matières premières agricoles sont devenues une classe d'actif à part entière, et parce que la stratégie de ces opérateurs s'envisage à long terme, il s'agit pour eux d'équilibrer des paniers de valeurs. En tout cas, sur le marché du blé à Chicago, les contrats détenus par ces fonds représentent 160% de ceux aux mains des opérateurs venus sur le marché pour se couvrir. De fait, ils influencent le marché en dehors des fondamentaux, au point d'un possible déphasage entre marchés à terme et physique. Pour Jean Cordier, professeur à Agrocampus Ouest, rien ne vaut une gestion de la campagne par prix moyen, au moins à l'échelon de l'agriculteur. L'Université de l'Illinois s'est ainsi amusée à évaluer les conseils fournis sur dix ans par les économistes «gourous» qui conseillent les farmers américains. Bilan : "*La moyenne de tous les conseils revient à une stratégie commerciale moyenne où l'on vend un peu tout le temps*", a rapporté Jean Cordier.

VN

En bref

États-Unis : des semis de maïs en hausse mais une baisse en blé

Selon le rapport sur les intentions de semis pour la récolte 2010 diffusé le 31 mars par l'USDA (département américain de l'Agriculture), les surfaces de maïs aux États-Unis progresseraient de 3% par rapport à l'an passé.
Dans l'Illinois, deuxième État producteur en termes de surfaces, la hausse serait par exemple de 5 %. À l'inverse, la sole de blé s'affiche en berne de 9% comparativement à la récolte 2009. Les surfaces de blé d'hiver, qui représentent 73% du total ensemencé, ont en fait chuté de 13%.
La baisse est particulièrement nette dans le Dakota du Sud, qui compte parmi les producteurs significatifs, puisque les surfaces s'y réduisent de 26%. Les farmers devraient toutefois semer plus de blé de printemps qu'en 2009, les surfaces montant à 105%.



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Viande bovine

Commission interdépartementale de Dijon Bovins destinés à l'engraissement du 06 au 14 avril

RACE CHAROLAISE

Cat.	Âge	Poids	Classe	SEM. PRECEDENTE Cot Reg.	SEM. PRECEDENTE Diff.	SEMAINE 14 Cotation	SEMAINE 14 Ecart	MARCHES Moulins-Engilbert			Sancoins		St Christophe			Châteaumeillant		Bourg en Bresse	
MÂLES	6/12 M	250	E	INC				200-250	INC	INC	200-250	INC	-300	INC	INC	200-250	INC	200-250	INC
			U	2,75	0,03	2,73	-0,02		2,92	3,13		3,05		2,89	3,16		INC		INC
			R	2,60					INC	INC		2,95		2,59	2,89		INC		INC
		300	E	INC				250-300	INC	INC	250-300	INC	300-350	INC	INC	250-300	INC	250-300	INC
			U	2,62	=	2,62	=		2,80	3,00		2,82		2,64	2,70		2,80-3,00		2,80
			R	2,50	=				2,55	2,80		2,65		2,48	2,59		INC		2,40
		350	E	INC				300-350	INC	INC	300-350	INC	350-400	INC	INC	300-350	INC	300-350	INC
			U	2,49	=	2,50	0,01		2,55	2,73		2,62		2,37	2,54		2,60-2,72		2,55
			R	2,35	=	2,36	0,01		2,35	2,55		2,42		2,27	2,37		2,40-2,60		2,20
		400	E	INC				350 - 400	INC	INC	350-400	INC	400-450	INC	INC	350-400	INC	350-400	INC
			U	2,34	=	2,35	0,01		2,42	2,60		2,46		2,41	2,55		2,45-2,60		2,35
			R	2,24	=	2,24	=		2,30	2,42		2,36		2,37	2,41		2,35-2,45		2,10
	12/18 M	450	E	INC				400-450	INC	INC	400-450	INC	450-500	INC	INC	400-450	INC	400-450	INC
			U	2,18	=	2,19	0,01		2,35	2,53		2,38		2,25	2,33		2,35-2,56		INC
			R	2,10	-0,01	2,10	=		2,20	2,35		2,26		2,15	2,25		INC		INC
		500	E	INC				450-500	INC	INC	+ 500	INC	500-600	INC	INC	+ 500	INC	+ 500	INC
			U	2,06	-0,01	2,06	=		2,20	2,40		INC		2,10	2,20		INC		INC
			R	2,00					2,10	2,20		INC		1,89	2,10		INC		INC
FEMELLES	6/12 M	270	E	INC				220-300	INC	INC	250-300	INC	220-300	INC	INC	220-300	INC	250-300	INC
			U	2,07	=	2,06	-0,01		2,20	2,40		2,13		2,30	2,65		2,10-2,25		2,25
			R	1,98	=	1,98	=		1,90	2,20		2,05		1,90	2,30		1,95-2,10		1,90
	12/24 M	400	E	INC				400-450	INC	INC	+ 350	INC	- 400	INC	INC	-400	INC	350-400	INC
			U	1,86	-0,01	1,86	=		1,90	2,10		INC		1,85	1,97		INC		2,00
			R	1,75	-0,01	1,75	=		INC	INC		INC		1,60	1,85		INC		1,80

Moulins-Engilbert : Vente quasi-totale à des prix qui se sont stabilisés. - **Sancoins:** Cours reconduits, toujous difficile en femelles. - **St-Christophe :** Bon pourcentage de vente malgré un apport important de laitor - **Châteaumeillant :** Les sujets de bonne qualité trouvent facilement preneurs à des cours facilement reconduits, quelques invendus en laitonnes - **Bourg en Bresse :** Vente calme, moins d'apport.

MOULINS-ENGILBERT Sicafome 13 avril

Effectif: Bovins gras : 02 • Broutards: 841 • Génisses + 2 ans:77 • Génisses - 2 ans : 103 • Laitonnes : 431 • Taureaux : 07 • Taurillons: 14 • Vaches: 243 • Vaches suitées: 02 • Veau :05 Culards: 35 • Divers: 07

	E	U	R	O
Broutards <200kg (520 à 660€)	3,30 à 3,42	3,20 à 3,30	2,82 à 3,20	-
Broutards 200 à 250kg (630 à 730€)	-	2,90 à 3,20	2,80 à 2,90	-
Broutards 250 à 300kg (660 à 860€)	-	2,80 à 3,00	2,45 à 2,80	-
Broutards 300 à 350kg (770 à 920€)	-	2,55 à 2,75	2,35 à 2,55	-
Broutards 350 à 400kg (820 à 1060€)	2,65 à 2,75	2,45 à 2,65	2,25 à 2,45	-
Broutards 400 à 450kg (940 à 11600 €)	2,55 à 2,80	2,38 à 2,55	2,20 à 2,38	-
Broutards 450 à 500kg (990 à 1160€)	-	2,20 à 2,43	2,10 à 2,20	-
Broutards 500kg (1040 à 1250€)	2,25 à 2,41	2,10 à 2,25	2,05 à 2,10	-
Laitonnes -220kg (420 à 520)	-	2,40 à 2,78	2,05 à 2,40	-
Laitonnes 220 à 300kg (490 à 700€)	-	2,20 à 2,45	1,90 à 2,20	-
Laitonnes +300kg (580 à 850)	-	2,00 à 2,30	1,85 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois -400kg (590 à 770€)	-	1,95 à 2,10	1,85 à 1,95	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (790 à 930€)	-	1,90 à 2,10	-	-
Génisses 12/24 mois +450 kg (870 à 1100€)	-	1,80 à 2,10	-	-
Génisses 24/36 mois (680à 1790€)	2,00 à 2,70	1,70 à 2,00	1,55 à 1,70	-
Vaches -5 ans	2,00 à 2,70 (1100 à 1560)	1,65 à 2,00 (810 à 1600)	1,53 à 1,65 (700 à 900€)	-
Vaches 5 à 10 ans	1,90 à 2,09(1230 à 1750)	1,62 à 1,90 (810 à 1520€)	1,45 à 1,62 (730 à 1010€)	-
Vaches +10 ans	-	1,52 à 1,70 (960 à 1530)	1,40 à 1,52 (810 à 1040)	1,30 à 1,40 (700 à 850)
Taureaux (1170 à 1810€)	-	1,40 à 1,60	1,30 à 1,40	

Amenés 1 769 (94% de vendus). Apports satisfaisants.
Broutards : La qualité et l'importance des volumes présentés permettent d'attirer de nombreux acheteurs et de réaliser une vente quasi totale à descours facilement maintenus. **Laitonnes :** Offre de meilleure qualité entraînant des transactions plus fluides à des cours fermes mais qui restent bien inférieurs aux tarifs de l'année dernière. **Vaches/Génisses :** Transactions rapides et quasi totales, cours reconduits mais offre de moindre qualité.
UNE FOIRE CONCOURS AU CULARDS D'ENGRAISSEMENT : VENDREDI 30 AVRIL(inscriptions avant le 23 avril à 17h30).

DIVERS : Broutard culard 256 à 427kg : 930à 1250E (2,86 à 3,77) - Génisses 2ans culardes : 392 à 578kg : 1770 à 2440E (3,98 à 4,98) - Génisses formées 3ans : 518 à 592kg : 1400 à 1840E (2,56 à 3,22) - Laitonnes culardes 210 à 339kg : 1050 à 1450E (4,28 à 5,00)

SANCOINS 07 avril

Bovins de boucherie

Amenés 195, dont 2 bœufs, 25 génisses, 157 vaches, 10 taureaux et 1 jeune bovin.

Besoins toujours limités. Cours reconduits.

Saint-Christophe-en-Brionnais 07 avril

Total des animaux présentés sur le marché
Amenés 139, dont 51 génisses, 67 vaches, 13 taureaux et 8 jeunes bovins.
Les cours sont reconduits. La vente est plus difficile en races laitières.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement

07 avril

Amenés 112 broutards et 251 sujets d'embouche.
Cours reconduits en broutards, vente toujours difficile en femelles mais plus soutenue pour les mâles légers. En embouche, tarifs stables, toutes catégories.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U 3,05 (=); R 2,95 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,82 (=); R 2,65 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (=); R 2,42 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (=); R 2,36 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,38 (=); R 2,26 (=); 450-500 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,18 (=); R 2,07 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,13 (=); R 2,05 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,00 (=); R 1,85 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1100,00 (=); R 760,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1300,00 (=); R 1100,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1200,00 (=); U 1100,00 (=); R 780,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1550,00 (=); U 1200,00 (=); R 1070,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1150,00 (=); U 1000,00 (=); R 700,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1400,00 (=); U 1150,00 (=); R 1100,00 (=); O 700,00 (=).

Veaux d'élevage **07 avril**

Amenés 72.
Les cours sont toujours reconduits.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 235,00-320,00-285,00 (=); lourds 320,00-385,00-355,00 (=); conformation supérieure 380,00-435,00-410,00 (=); Charolaises femelles légères 205,00-265,00-235,00 (=); lourdes 265,00-340,00-325,00 (=); conformation supérieure 340,00-400,00-375,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 225,00-295,00-265,00 (=); lourds 295,00-360,00-340,00 (=); conformation supérieure 360,00-415,00-390,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 205,00-250,00-225,00 (=); lourdes 250,00-325,00-310,00 (=); conformation supérieure 325,00-380,00-355,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 05 au 14 avril

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	-	3,22 (+0,01)	2,78 (0,03)	-
GENISSES	-	4,00 (-0,10)	3,30 (-0,05)	-	-
VACHES	-	3,42 (-0,39)	3,23 (+0,03)	2,67 (-0,06)	2,41 (-0,03)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,33 (-0,12)	3,06 (-0,10)	2,82 (-0,08)	

CORBIGNY Sicagemac 12 avril

Bovins:500	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (210-320 kg)	530-820	2,40-2,80
Broutards (325-400 kg)	840-960	2,24-2,55
Broutards (430-500 kg)	970-1130	2,00-2,30
Laitonnes (190-300 kg)	400-680	1,85-2,31
Laitonnes (310-390 kg)	580-780	1,88-2,07
Génisses 16-24 mois (320-480 kg)	540-1030	1,68-2,15
Génisses 24-36 mois (480-675 kg)	900-1150	1,70-2,04
Vaches légères	550-880	-
Vaches entre deux	900-1050	
Vaches lourdes	1070-1300	-

En mâles, les sujets légers se négocient rapidement. Pour les animaux plus lourds, le commerce est plus discuté sauf pour leslots de qualité supérieure. Pour les laitonnes, une sortie importante associée à une demande sélective entraîne une vente difficile à des tarifs sensiblement maintenus uniquement en bons sujets. En génisses et vaches, la tendance commerciale varie peu, les animaux les mieux valorisés étant les sujets de type herbagés ou de gros gabarit.
Prochain marché : 19 AVRIL (PESEE 11H/VENTE 13H)

Bovins gras: 20 -
Vaches de viande : 3,04 à 3,18 €/kg de viande - Génisses de viande : 3,05 à 3,22 €/kg de viande -
Présentation de bonne qualté, placement rapide à des cours stables en sujets bien finis.

Saint Christophe en Brionnais

07 avril

Amenés 537 broutards et 386 bovins maigres.

En broutards, bon pourcentage de vente malgré un apport important de laitonnes. Les sujets de qualité se vendent facilement avec des cours en légère hausse. En bovins maigres, moins d'apport. On note tout de même une bonne qualité d'animaux qui a entrainé une légère hausse des tarifs.

A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 530,00-720,00; 250-300 kg 690,00-760,00; 300-350 kg 770,00-870,00; 350-400 kg 800,00-1000,00; 400-450 kg 960,00-1120,00; 450-500 kg 1000,00-1090,00; plus de 500 kg 1070,00-1140,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 410,00-520,00; 220-300 kg 500,00-650,00; plus de 300 kg 550,00-840,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 660,00-780,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 800,00-1750,00-1127,00. Vaches moins de 5 ans 700,00-1540,00-1072,00; 5-10 ans 720,00-1370,00-1087,00; plus de 10 ans 650,00-1310,00-921,00; suitées 1377,00. Châtrons inc.

Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,86-3,19; R 2,70-2,86; 250-300 kg U 2,89-3,16; R 2,59-2,89; 300-350 kg U 2,64-2,70; R 2,48-2,59; 350-400 kg U 2,37-2,54; R 2,27-2,37; 400-450 kg U 2,41-2,55; R 2,37-2,41; 450-500 kg U 2,25-2,33; R 2,15-2,25; plus de 500 kg U 2,10-2,20; R 1,89-2,10. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,49-2,89; R 2,12-2,49; 220-300 kg U 2,30-2,65; R 1,90-2,30; plus de 300 kg U 2,09-2,25; R 1,72-2,09. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,97-2,65. Vaches moins de 5 ans U 1,56-2,29; 5-10 ans U 1,60-2,12; plus de 10 ans U 1,25-1,93; suitées U inc. Châtrons U inc.

Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 1,85-1,97; R 1,60-1,85.

▶ Repères

La production européenne d'aliments du bétail a régressé

La Fédération européenne des fabricants d'aliments composés (Fefac) a publié ses premières estimations provisoire de production européenne d'aliments composés en 2009 dans l'UE à 27 avec 144 Mt, soit 4,5% de moins qu'en 2008. Ce retrait significatif a touché toutes les espèces animales et tout particulièrement les aliments pour bovins (environ -8%), les aliments pour porcs (-6%) et, dans une moindre mesure, les aliments pour volailles (-1%)..
La FEFAC considère que quatre facteurs ont entraîné la baisse de la consommation en aliments composés dans l'UE, donc des fabrications au cours de l'année écoulée. D'abord, la crise du secteur laitier avec pour conséquence une importante baisse de la demande en aliments pour bovins performants. Ensuite, la poursuite de la phase décroissante du cycle de production de porc et les prix de marché bas pour les céréales qui ont incité les agriculteurs à utiliser plus de leurs céréales sur l'exploitation pour la nourriture des animaux
Enfin, la crise économique qui a freiné la consommation des produits animaux les plus chers.
En ce qui concerne les perspectives 2010, la FEFAC envisage une poursuite des difficultés dans le secteur laitier, la fin de la tendance à la baisse dans le cycle de production de porc et une poursuite de la reprise de la demande des consommateurs pour la volaille, au prix plus attractifs. Par conséquent, les experts prévoient une nouvelle baisse de la production d'aliments pour bovins (-1%), une stabilisation pour les aliments pour porcs et une légère augmentation pour la production d'aliments pour volailles (+2%). La production globale d'aliments composés devrait rester au niveau bas de 2009, voire diminuer encore légèrement.

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 12 avril

Ovins:43	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux laitons	102-110	2,68-2,83
Brebis	50-71	0,88-1,31

La faiblesse des apports entraîne une vente rapide à des tarifs facilement reconduits pour l'ensemble descatégories.
Prochain marché : 26 AVRIL

MOULINS ENGILBERT Sicafome 08 avril
Amenés 349 - Vente totale.
Agneaux: L'offre est de saison, mais ne couvre pas les besoinsde nos acheteurs à l'approche des fêtes Pascales. Les cours sont en nette progression en laitons comme en agneaux gris. **Brebis:** Forte demande et présentation de qualité entraînant une vente rapide à des cours élevés. **Béliers/Caprins :** Cours inchangés.

	E	U	R	O
Brebis	-	1,00 à 1,15 (63 à 90€)	0,70 à 1,00 (43 à 74€)	-
Béliers: 88 à 116€ - Chèvres: - Boucs: -				
Agneaux laitons-38kg (96 à 124€)	-	2,88 à 3,30	-	-
Agneaux laitons 38 à 44 kg (115 à 142 €)	-	3,00 à 3,40	2,80 à 3,00	-
Agneaux laitons + 44 kg (129 à 143 €)	-	2,70 à 3,05	-	-

EFFECTIFS
Agneaux: 193 - **Brebis**: 95 - **Béliers**: 04 - **Caprins**: -

Prochain marché le 19 AVRIL (pesée 7h00, vente 9h00)
Tél. 03 86 84 28 75 -
Fax. 03 86 84 31 88.
www.sicafome.fr

SANCOINS 31 mars

Amenés 383, dont 138 agneaux, 98 agneaux d'embouche, 125 brebis et 18 béliers.
Cours difficilement reconduits, toutes catégories d'agneaux. Légère baisse des tarifs pour les brebis. Stabilité pour les autres catégories.
A la pièce : Brebis suitées 80,00-120,00-100,00 (=). Béliers de réforme 73,00-115,00-90,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,65-6,00-5,80 (=); R 5,45-5,80-5,65 (=); 19-22 kg U 5,35-5,75-5,65 (=); R 5,10-5,50-5,35 (=); plus de 22 kg U 4,60-4,95-4,85 (=); R 4,45-4,85-4,75 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,55-2,65-2,60 (-0,05); R 2,11-2,25-2,19 (=); O 1,74-1,89-1,85 (=).

Viande porcine

PLÉRIN Marché du porc Breton **du 08 avril**
Présentés : 57 925. Vendus au classement de 1,055 à 1,076. soit une cotation **Base 56 T.M.P. 1,067€ (+0,005).Base 56 TMP + charte qualité T : 1,087€.429 coches vendues à 0,955 (+0,005).départ élevage de 0,065 à 1,000 regroupées de 0,950 à 0,987**

INDICEporcelet
Du 05 au 09 avril
Prix à 25kg: 1,775 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 29,579
Du 29 mars au 02 avril
Prix à 25kg: 1,778 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 30,012

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PORCINS Sancoins 7 avril

Amenés 264, dont 131 agneaux, 15 agneaux d'embouche, 111 brebis et 6 béliers.
Cours difficilement reconduits en toutes catégories d'agneaux en raison d'une offre réduite. Tarifs stables en brebis.
A la pièce : Brebis suitées 80,00-120,00-100,00 (=). Béliers de réforme 73,00-115,00-90,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=). Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,65-6,00-5,80 (=); R 5,45-5,80-5,65 (=); 19-22 kg U 5,35-5,75-5,65 (=); R 5,10-5,50-5,35 (=); plus de 22 kg U 4,60-4,95-4,85 (=); R 4,45-4,85-4,75 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,55-2,65-2,60 (=); R 2,06-2,20-2,14 (-0,05); O 1,69-1,84-1,81 (-0,04).

PORCabattus Moyenne hebdomadairede l'OFIVAL du 26 mars au 1er avril

Bretagne : 1,25 (-0,01)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes : 1,22 (-0,02)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes : 1,21 (-0,02)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse : 1,29 (-0,02)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine : 1,25 (-0,01) **RÉFÉRENCE NATIONALE : 1,24 (-0,02)**

INDICATEURS DE PRIX
Allemagne : →
France: ↗
Espagne: →

Analyse du marché des Productions animales

Porc : la saison des grillades approche à grands pas

Si l'avant-Pâques n'a pas été de tout repos pour la filière françai-se, le mois d'avril a débuté sur un rapide retour à l'équilibre, malgré les retards d'enlèvement liés au lundi férié. De quoi laisser espérer à l'amont un meilleur maintien des prix à court terme, voire leur redressement. Et cela d'autant plus que la saison des grillades approche à grands pas, que l'export semble vouloir se ressaisir et qu'une baisse de la production est annoncée.

Bientôt une météo plus estivale et les premiers barbecues qui ramèneront les grillades sur le devant de la scène. Avec eux, c'est une reprise de la consommation intérieure qui est espérée. Chaque année, les premiers rayons de soleil réveillent les ventes, en particulier de longe. Or, jusqu'à présent c'est avant tout cette pièce dite "*noble*" qui reste à la traîne. Selon l'abattage découpe, le manque à gagner est quasiment chronique sur ce produit et les ventes des autres morceaux ne parviennent pas à le compenser en totalité.
Plus généralement, depuis le début de l'année, c'est l'ensemble de la consommation de viande fraîche qui laisse à désirer. Selon Inaporc, les achats des ménages en porc frais se sont repliés de 1,2% sur les deux premiers mois de l'année comparé à la même période de l'an dernier, excepté pour les élaborés qui continuent à gagner du terrain (+3,1%). Les charcuteries s'en sortent elles aussi un peu mieux, progressant de 2,9%. Le jambon suit notamment une pente ascendante : +4,4% pour le cuit et +8,8% pour le sec.
A ce commerce intérieur finalement assez hésitant s'ajoute un manque constant de dynamisme de notre origine à l'export. La morosité n'est toutefois pas aussi intense que l'an dernier à la même époque, et quelques signes de reprise semblent vouloir se dessiner depuis quelques jours, "*notamment vers la Russie au profit des origines allemande et danoise*" comme le souligne le Marché du porc breton. Une tendance qui pourrait, à terme, profiter à la marchandise française. Le facile maitien de l'ensemble des références européennes juste après Pâques pourrait d'ailleurs bien être le premier signe d'une fluidité retrouvée.

Des disponibilités plus mesurées

D'autres paramètres pourraient également venir influencer positivement les prix payés au producteur, à commencer par les niveaux d'offre.
L'arrivée de l'été est souvent synonyme de baisse saisonnière des productions française et européenne. A cela s'ajoute un mouvement régulier de décapitalisation du cheptel. Sur notre territoire, selon Inaporc, les dernières enquêtes cheptel réalisées en novembre, font état d'un recul de 1,7% de nos effectifs en un an, dont des baisses de 1,3% et 1,7% pour les truies et les truies saillies. Ce recul des effectifs ne peut pas être généralisé à l'ensemble de l'Union à 27. Si des baisses de 2,6% et 4,6% ont été relevées respectivement en Allemagne et en Espagne, la tendance est bien plus haussière en Pologne (+6,4%), au Danemark (+4,4%) mais aussi aux Pays-Bas (+7,3%).
Ainsi, si notre production s'annonce moins importante qu'en 2009, il n'en va pas de même au sein de l'Union à 27. Les dernières prévisions de la Commission font d'ailleurs état d'une hausse de 0,3% de la production européenne au second trimestre de 2010 comparé à la même période de 2009.
Par conséquent, si de nombreux paramètres confirment une probable embellie du marché du porc charcutier, celle-ci pourrait s'avérer moins nette que prévu.

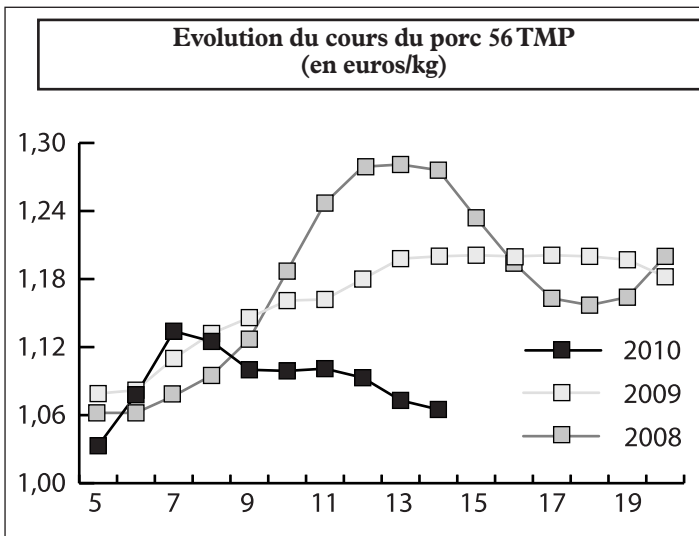
L.-A.L.(ANALYSES ABC)

Evolution du cheptel européen de truies (en 1 000 têtes)

Enquêtes Nov.-Déc.	Truies	Var. 09/08	Truies saillies	Var. 09/08
Allemagne	2236	-2,6 %	1622	-0,7 %
Espagne	2416	-4,6 %	1679	-0,9 %
France	1185	-1,3 %	844	-1,7 %
Pologne	1361	+6,4 %	975	+6,4 %
Danemark	1346	+4,4 %	847	+5,5 %
Pays-Bas	1100	+7,3 %	723	+1,8 %
Italie	746	-1,4 %	607	-1,0 %
Roumanie	359	-15,1 %	206	-4,6 %
Hongrie	309	-1,6 %	196	+1,0 %
Autriche	288	-1,1 %	201	-2,0 %
Rép.Tchèque	194	-8,6 %	127	-6,2 %
Suède	159	-5,4 %	116	-2,5 %

Source : Inaporc élaboration service Analyses Abc

Evolution du cours du porc 56 TMP (en euros/kg)



Source : Marché du porc Breton - élaboration service Analyses Abc

Matériel

Tracteur

07 - Tracteur Fendt 270V 4RM cabine 1990 8070H 14352 euros TTC (12000 euros HT) + Rotavator + Benne vendange + pompe
✆ **06 33 68 04 54**

26 - vds tract Case 1090 JXU relev et PDF AV 90 ch 2005 3790 H tt opts rel AR elec Bosch + verins addit inver hydro Hilo 2 jeux rou larg et etroite
✆ **06 68 98 15 58**

26 - VDS Tank à lait 450L 1500euros Machine à traire 10 postes chèvre 4500euros Andaineur Kuhn GA4121 2800euros Conadis 12x6 places 1200euros Hangar métallique l24M L13m H4M 4500euros
✆ **04 75 40 61 85**

26 - VDS Tracteur MF 4225 2 roues motrices 65cv 3000H Année 2000 Cabine climatisée TBE
✆ **04 75 71 54 23**

26 - VDS 1640+Chargeur moteur à refaire et foin de regain Ach adaptation chargeur Mailleux
✆ **06 80 84 91 70**

26 - VDS Tracto-pelle John Deere BE
✆ **04 75 48 21 55 (HR)**

26 - CH Broyeur Axial L2M Grille de MF510 Groupe 380w sur PdF / CH Graine Phacelie
✆ **04 90 75 01 42 (HR)**

38 - Recherche tracteur Renault 651 ou 551.
✆ **04 78 21 69 92**

52 - VENDS JD 6530, Premium + rel. avant 3.5 T + chargeur 663 08/08, 700 h., DFI (150E)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - VENDS case 5140, an. 93, 6 700 h, TBE, 18 000 € à débattre. (120A)
✆ **06 22 05 82 29 - 03 86 30 06 33**

70 - Vds tracteur JDeer 6110 4 RM 6350h année 2000 : 22000 € ou échange contre série 5020.
✆ **06 83 52 99 49.**

88 - Vends MF 5445 an. 12 2008 chargeur MF croco clim jantes renforcées toit visioline 780 H TBE.
✆ **06 45 63 38 95**

89 - Cause retraite VENDS tracteur Ford 5 000, TBE, 1971, 12 000 h, pneus av. neufs, pneus ar., peu usure + canadien, le tout 5 000 € à débattre. (1406)
✆ **03 86 46 20 97 HR**

89 - VENDS tracteur JD 6830 Premium'TLS, 2008, 700 h., 56 000 € (150I)
✆ **03 86 53 79 02 HR**

Travail sol

07 - Vends décavailloneuse Galerre charrue vigneronne le tout à cheval six cents euros le tout
✆ **06 28 25 28 56**

21 - VENDS cover crop Razol 24 disques, 1 500 € à débattre (1517)
✆ **06 73 71 97 48**

21 - VENDS planteuse 4 rangs Gruse, - butteuse fraise 4 rangs auto-guidée, - répartiteur de tas, - trémie, - roues étroites 9,5/44. (150H)
✆ **06 81 16 07 71**

26 - VDS Vibro Repl 4,50 Cable Her Amazone Roul barre 3M Hardy 12M Pompe rampe prix à débattre
✆ **06 83 05 50 84**

26 - VDS Vibro Repl 4,50 Cable Her Amazone Roul barre 3M Hardy 12M Pompe rampe prix à débattre
✆ **06 83 05 50 84**

52 - VENDS semoir semi-direct 2006, Semeato TGND 3 m. comme neuf, 70 ha/an. (150A)
✆ **03 25 87 14 55**

89 - VENDS cover crop Souchu Pinet AXR 36 B. (1501)
✆ **06 86 60 07 31**

Récolte

21 - VENDS MB JD 955, année 82, 3 500 h., BEG. (15VB1)
✆ **06 99 61 52 30**

38 - Vds faucheuse à tambours Kuhn GT185 bon état 500 euros.
✆ **04 76 89 43 70 le soir**

58 - VENDS cause cessation presse BR Class variant 260, 6 200 bottes, an. 2005, pick-up 2.10 m. ameneur rot. liag. ficelle, pneus 190/45-17, état proche du neuf. (130E)
✆ **03 86 25 18 55 - 06 09 49 57 49**

Traitement

21 - VENDS semoir engrais Amazone, type ZAM 800, TBE, 500 € (1407)
✆ **06 84 98 47 18**

21 - VENDS pulvé Evrard 2 500 l. DPE, 24 m., boitier Regulor, pompe et pneus 1 campagne, prix: 6 300 € (150J)
✆ **06 82 42 08 75**

84 - Cherche épandeur fumier VIGNERON, petite soufreuse
✆ **04.90.61.86.23**

Arbo-viti

38 - Cherche machine à ramasser les noix Cacquevel type super 1602 à courroies.
✆ **05 53 29 72 56 ap.20h**

Distribution

69 - Vds semoir à maïs monosem 4 rangs B. état P. 1200 euros sans TVA.
✆ **04 78 90 58 71 hr après 20h**

Epandage

26 - VDS Tonne à lisier Miro 4000L Bon état 2600 euros (Drôme)
✆ **06 32 72 22 42**

89 - VENDS distributeur engrais Kuhn 12/24, 800 l. (1511)
✆ **06 22 68 46 75**

Irrigation

38 - Vds 50 tuyaux alu Seppic 6 m chariot 2 canons irrig. noyers pompe irrig. Caprari 1000 tr tracteur.
✆ **06 85 52 32 79**

38 - Enrouleur Carraro type 82 - 35 d pour pièces (tuyau de la couronne diam. 80 long 300 m).
✆ **04 74 84 59 20**

Forestier

38 - Vends fendeuse hydraulique avec pompe indépendante. Puissance 18 tonnes, très bon état, prix 1.700 euros.
✆ **04 74 93 54 81**

Cave

69 - Vends 2 demi nuids 1 vin et 1 demi nuids 2 vins frais avec porte très bon état.
✆ **04 74 04 22 02 HR**

89 - Viti VENDS cuve Isotherme Gimar, plafond mobile, 50 hl., fibre de verre, bon état, 2 000 €. (1512)
✆ **03 86 42 44 64**

Manutention

52 - VENDS bennes: - 1 Cargo 15 T., pneus basse pression 07/08, - 1 Maître 10 T. S-élévatrice 2001, TBE, - 1 Duchesne tribenne 8 - 10 T., bon état (150D)
✆ **03 25 87 14 55 06 77 11 67 69**

88 - Vends Manitou MLT 634 LSU 5000 H 4 pneus neufs, godet multifonction.
✆ **06 50 33 75 43**

Agri. divers

01 - Vds boules à lait 400, 600, 800 et 1000 litres
✆ **06.81.10.21.82**

07 - Retraité vds machine à traire mobile 4 chèvres prix 500 euros
✆ **04 75 49 01 65**

21 - VENDS pulvé 600 l., 12 m., Berthoud, - gros stock fumier frais et lombricomposter. (1508)
✆ **03 80 20 24 82 le soir**

21 - VENDS herse de prairie Doucet 5 m. large, 800 € (1510)
✆ **06 25 05 27 96**

26 - VDS Bâtiment Charpente bois dim 64x8M à démonter Prix à débattre
✆ **06 80 40 66 03**

26 - VDS Bat métallique neuf Assemblage boulonné compris Ancrage surface 450m2 long 30ml larg 15ml hauteur Faîtage 9m50 Prix 20000euros
✆ **06 12 38 39 39 ou 04 75 85 47 48**

38 - Vds cause cess. tank à lait 1600 l salle de traite 2x4 décro faucheuse avant et arrière à tambour pirouette 5m80.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vds arceaux tunnels 5 m Vds tuyaux irrigation abo d 76 Sepic crimia D80D60 Vds tour antigel en état.
✆ **06 09 04 87 33 - 04 74 29 52 08**

38 - Vend laveuse noix 2 m sortie noix verte vibro 25 dent avec rouleau.
✆ **04 76 64 23 70 HR**

38 - Vends presse BR Supertino année 2009 120x120 ttes options, prix : 16000 euros ferme.
✆ **04 76 81 18 61 - 06 50 36 18 63**

38 - Vds cause retraite presse Rolland 46 Claas, épandeur à fumier 5 t Gilibert + rehausse ensilage, Renault D30, le tout en très bon état.
✆ **04 74 20 11 06 HR**

38 - A vendre remorque 2 roues, vis à grain petite bascule le tout en bon état.
✆ **04 74 92 21 10**

38 - A vendre cultivateur SDFAC 13 dents 3 poutres, 1 broyeur Nicolas 2,20 m, 1 intérieur contre batteur maïs pour moissonneuse type 8060-8070 New Holland, 4 pneus 21-75R15.
✆ **04 74 83 81 59 - 06 15 35 36 58**

38 - Vds 1 ép. engrais Sulky dpx 1204, 1 cover crop Razol 24 d, 1 herse 4m20 repliage hydraulique, 1 vibro sem Sicam roul packer 3 m, 1 charrue trisoc réversible Kverneland.
✆ **04 78 32 41 80 - 06 23 42 13 52**

38 - Vends tank à lait 1000 l et 1600 l, bon état, marque Japy.
✆ **06 46 03 73 20**

38 - Vds 2 roues 550/ 60/ 22,5 + semoir ribouleau PNU 5 rangs + laveuse à noix Rousset 3,50 m, avec calibreur a vertes + séchoir à noix Guillot 11 m3, le tout TBE.
✆ **06 88 06 00 85**

38 - Vds vibro-sem Konskilde 3m avec semoir nodet et 19 rangs tracteurs et jallonage, le tout en parfait état.
✆ **06 77 87 43 73**

38 - Vds enrouleur Ocmus R5, diam 110, long 500m, contrôle Fox, essieu Bojie, tout hydraulique, état neuf + vends groupe moto pompe 6 cylindres, marque Socova + aspiration complete + tuyau alu 9 m.
✆ **04 74 97 70 86**

39 - Vds broyeur à marteaux Law 7.5 ch - 2 cellules à grain 200 Q démontées
✆ **06 24 82 40 06 ou 03 84 70 30 48 après 20h**

39 - Vds racleur + chaine évacuateur Noirot
✆ **03 84 35 73 78**

42 - Vds salle de traite 2x5 2x5 Boumatic, décrochage porte auto, lacto ø63, bon état, cause cessation lait
✆ **04.77.60.58.34**

58 - VENDS plateau fourrage en bois sur pneus 1,90 m. - 5 m. et 1 clapier lapins 6 cases, bon état. (1403)
✆ **03 86 60 11 86 entre 12h et 14h**

70 - Vds Epand. Amazone 2000l 20-28 m, 1 Press. NH 865 1m70 variable, 1 Surel. Bugnot 1 MB IH 953 hydro 4,29 coup 170 CV.
✆ **06 76 19 04 39**

70 - Vds vibro 3m5 et 5m5, bétaillère 4m, vis chariot, cellule panneau carré, ensileuse 1 rg, trieur, Nodet 15 et 17 d., bennes 5,7 T élevatrice et 10T, Covercrop 28 d, Fiat 75 CV, rigoleuse.
✆ **03.84.70.12.38**

70 - Vds Epand. Amazone 2000l 20-28 m, 1 Press. NH 865 1m70 variable, 1 Surel. Bugnot 1 MB IH 953 hydro 4,29 coup 170 CV.
✆ **06 76 19 04 39**

70 - Vds benne (cucamion) 6T Avto MTZ50PR pr pièces Savem SG3 - bétaillère. Chrche remorque Distributrice genre Avto KTU10 ou autre mrque.
✆ **06.83.75.29.63 ou 06.76.89.32.16**

71 - Vends combiné de semis, herse rotative Agram 3 m et semoir Nodet 21 rgs + charrue HI 435.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Vends tunnels maraîchage 8 x 50 m + 9 x 25 m.
✆ **06 16 61 05 19**

84 - Vds andaineurs 3 et 4 m, semoirs 2.50- 3- 4 m, charrues non-stop 2, 3, 4, 5 socs ; cover-crops 20, 24, 28, 30, 32, 40 disques, décompacteur 6 D
✆ **04.66.24.26.11**

89 - VENDS pirouette 4 toupies, - faucheuse 4 assiettes, - remorque 4 roues 4 T., - pulvé. 600 l., - herse, - canadien, - charrue 3 socs IH. (1518)
✆ **03 86 32 24 23**

89 - VENDS plumeuse à disques, état neuf, 700 € (1516)
✆ **03 86 97 11 06**

Elevage

03 - Vd parc mobile ovin couloir 5 port ac 16 claies acier + 23 bois + rateliers.
✆ **04 70 47 21 18**

Véhicule

Tourisme

38 - A vendre Renault Clio 2 authentique 1,5 DCI 65, 5 portes, 75880 kms, nov. 2003, autoradio Cd, CT OK, distribution complète faite en déc. 2009, suivi garage, véhicule non fumeur + 2 pneus contact s/jantes : 5500 euros.
✆ **04 76 94 48 41**

52 - VENDS Peugeot Boxer 9 places, 2004, 110 000 kms, sièges repliables. (150B)
✆ **06 77 11 67 69**

89 - VENDS Clio III 1.5 DCI 85, Priv, gtie OR 02/11, 20 500 kms, beige, options, 5 portes, 11 100 € (1503)
✆ **03 86 34 00 83 après 19h30**

Utilitaire

52 - VENDS Renault Master cab. avancé 7 places, galerie alu. 3.5 T., planche haute résistance, année 2001. (150C)
✆ **03 25 87 14 55**

Achat-Vente

Bâtiment

Récolte

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91 ou 06.86.08.38.02**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

21 - VENDS foin BR, diam. 145, récolte 2009, secteur Auxois-Morvan (1408)
✆ **06 84 98 47 18**

21 - ACHETE foin sur pied, région Arnay, Pouilly, Bligny sur Ouche, Beaune, Nolay. (1515)
✆ **06 81 68 45 12 - 03 80 20 23 23**

89 - VENDS balles rondes 1ère coupe de luzerne, 100 € la tonne (1514)
✆ **06 87 32 74 34**

Culture abris

84 - Vds serres BN 6M, TBE, prix à débattre
✆ **06.33.39.99.21**

Propriété

42 - Vds expl. laitière, 1 700 m2 de bâtiments fonctionnels aux normes, quotas 260 000 L, 70 ha
✆ **06.79.34.91.45**

89 - CHERCHE à louer ou à acheter 20 ha de prés, Ste Magnance ou limitrophe. Maxime Brisard (1502)
✆ **03 86 33 17 93 - 06 60 34 26 03**

Location

Agricole

38 - recherche pâturages bovin location parcs ou pension ou exploitation agricole.
✆ **06 60 28 16 59 - 04 92 52 28 68**

Autre

07 - Location meublé gîte Sud Ardèche mobil home sur camping + Vds bac vendange l3m50 L1m50 H0m70 pte arrière
✆ **04 75 39 68 95 HR ou 06 72 71 52 69**

21 - LOUE maison (2 chambres) pour 5 personnes en Bretagne Côte d'Armor proximité mer promo 200 € la semaine avril - mai - juin - septembre. 350 € la semaine juillet et août. (150G)
✆ **06 81 16 07 71**

Offre

Emploi

21 - VAL de SAONE CHERCHE chauffeur pour moisson du 15 juin au 31 août, permis B. (1519)
✆ **06 86 00 02 01**

26 - RECHERCHE chauffeur MB pour exploitation en Roumanie, logé. (150G)
✆ **06 98 20 69 06**

42 - Cherche couple ou célibataire retraité agricole, sérieux et costaud, pour conduire et entretien de matériel agricole sur la ferme de Badja Aveidji au Togo
✆ **04.77.94.02.17 ou 06.78.00.36.01**

Pour poste à responsabilités
RECHERCHE
mécanicien qualifié machines agricoles
ETS BONORON
58 - Moulins Engilbert
Tel. 03 86 84 20 22

71 - Important élevage caprin (71) recrute en CDI trayeur animalier. Contactchevres.com
✆ **03 85 34 84 78**

Demande

Emploi

21 - JH 17 ans CHERCHE maître d'apprentissage pour 2 ans en BAC PRO PV dans ferme céréales, dispo. début juillet, contrat pour septembre (1521)
✆ **03 80 90 02 25**

52 - Exploitant céréalier CHERCHE à reprendre ou à s'associer avec négociant en paille.
✆ **06 73 86 37 62**

71 - Fils d'agriculteur 17 ans 1/2 recherche maître d'apprentissage pour Bac pro agro équipement.
✆ **03 85 84 90 02 hr**

71 - Cherche emploi en polyculture élevage, VALL, VL, consciencieux, expériences, mobile, possibilité logement.
✆ **06 25 17 78 57**

Service

89 - RECHERCHE battage céréales Puisaye - Forterre + 89 et 58 (1507)
✆ **06 38 86 31 00**

Mariage

Rencontre

26 - Agri 38 ans recherche JF 30/35 ans SE pour relation sérieuse et durable
Ecrire au Journal L'Agriculture Dromoise 8 bd Vauban 26002 Valence Cedex

Achat-Vente

Divers

18 - Loue attelages bœufs, chevaux, pour comice, fête, défilé, folklore, labour, moisson ; belles calèches pour mariages.
✆ **02.48.75.21.42 ou 06.08.54.35.79**

18 - Vends planteuse salade, 5 rangs ; cultirateau, avec semoir, groupe pompe ; pulvé 18 m ; camion, 3,5 t, 16 m3 + haillon.
✆ **06.64.64.52.54**

21 - VENDS benne Ponthieux 13,5 T, 2 essieux. (1506)
✆ **06 68 17 45 42**

SARL REVERET
DEVIS sur plans
Nourrisseurs bovins - ovins
Pièces chaînes de curage toutes marques
• Ossature pour photovoltaïque
• Bardage tôle et bois traité
• Zinguerie - Portes
• Vente fers, tôles
QUALIBAT
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES KIT OU POSÉES
03400 GENNETINES (à 10 km de Moulins) - Tél. 04 70 42 10 89 - Fax 04 70 42 12 85 - E-mail : sarl.reveret@wanadoo.fr



21 - VENDS 3 200 € boisseau de chargement Dupuis 300 qx à démonter et vis à grains horizontale, diam. 160. (1505)
✆ **03 80 93 20 99**

21 - VENDS piquets acacias 2 m. non appointés. (1520)
✆ **06 70 51 68 59**

25 - Dimanche 25 avril place du Comice, Marnay (70), Foire aux chevaux avec la participation des commerçants.
✆ **06 14 55 42 00**

38 - Vends poêle à bois franco-belge, phono bouilleur muni d'un four refait en état, bouilleur, prix 250 euros.
✆ **06 24 74 41 03**

38 - Vds vibroculteur RAU 3m20 simple rotoherse + désileuse Lucas 1702 avec élévateur en bon état.
✆ **06 84 05 97 94**

38 - Vds 1 tonne à eau 1100 l avec abreuvoir, 1 bétaillère 2 bêtes, 1 épandeur engrais Vicon, 4 assiettes avec protection ossature pour hangar métallique 120 m2, 2 roues complètes 18/22,5 8 trous.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vds semoir maïs 4 rgs 5 rgs tournesol, charrue vigneronne Grenier 4 socs, enrouleur Bancilhon 50x180.
✆ **06 70 52 25 35**

38 - Vds atomiseur SEGUI P NS 75 400 l. Secoueur a noyer, hydraulique, fendeuse à vis, piquets chataignier.
✆ **04 76 07 25 48**

58 - VENDS 1 pneu 18.4 38, usure 50%, 300 €, - moteur IH 1055 HS pour pièces. (1509)
✆ **06 72 06 54 67**

67 - Vends ensacheuse carottes banc Uphman à soudure ultrason, bon état, servi, 4 saisons.
✆ **06 13 22 15 70**

70 - Recherche pour installation exploitation céréalière de 100 à 250 ha, discrétion assurée, capitaux disponibles.
✆ **0032 475 770 500**

71 - A l'approche de la Fête des mères et de la Fête des pères, offrez un cadeau original : le livre «L'agriculture en Saône-et-Loire, 60 ans d'engagement au service d'un département». L'ouvrage est indispensable pour mieux comprendre ce qui a permis aux hommes de la terre de relever tous les défis qui leur ont été soumis. Un précieux ouvrage de 416 pages qui recèle près de 250 témoignages, de très nombreuses photos et une mine d'informations sur les productions du département. Un vibrant hommage aux agriculteurs de la Saône-et-Loire. Le livre est disponible auprès de L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire au prix de 30 € + 4 € de participation aux frais de port.
✆ **03 85 29 55 29**

70 - Recherche pour installation exploitation céréalière de 100 à 250 ha, discrétion assurée, capitaux disponibles.
✆ **0032 475 770 500**

71 - Vends piquets acacia 180, appointés, 1,80 E.
✆ **03 85 40 34 94**

84 - Vds VTT GITANE 26P, neuf, noir, 18 vitesses, avec facture 160 E, valeur neuf 220 E, garantie 2 ans
✆ **06.79.64.92.04**

Animaux

Divers

38 - Cause consanguinité vends taureau 10 ans + 1 fils 1 an femelle 1 ans - Ach. brebis Berrichonne.
✆ **06 79 26 62 35**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 10 à 20 mois . Elevage inscrit indem d'IBR, livraison possible
✆ **06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28 soir**

03 - Elevage LENA VENDS taureaux limousins 20 mois et génisses 18 mois. Urcay - Allier (1411)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vd génisses prêtes à saillir, génisses pleines, taurx le tt Normand ind IBR.
✆ **06 86 86 69 70**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré, nombreux d'origine vêlages faciles, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12**

FOIRE CONCOURS
AUX BOVINS CULARDS
Vente au cadran dès 8h30
VENDREDI 30 AVRIL
à Moulins-Engilbert (58)
Rens. et inscrip. avant le 23/04 au **03 86 84 28 75**

18 - Vds génisses charolaises, 2 ans, HBC, saillie par taureaux vêlages faciles. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39 06.86.76.81.23**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39 06.86.76.81.23**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux, adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent. (120G)
✆ **03 80 97 23 28 ou 06 07 75 59 74**

21 - Elevage HB Limousin VENDS vaches suitées repro. 18 mois. Levoyet 21410 Pralon (1306)
✆ **03 80 23 68 04 ou 06 59 53 17 73**

21 - Cause retraite VENDS vaches charolaises pleines ou suitées, IBR, Livre A. Possibilité livraison. (1318)
✆ **06 08 42 51 48**

21 - VENDS TB taureaux 18 mois + veaux de 15 mois prêts à saillir + laitonnes, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (13VB4)
✆ **03 80 96 79 42 ou 06 87 43 40 33**

21 - Pédicure bovins écornage de père en fils depuis 1968. EARL Cunin se déplace sur dép. 01 - 03 - 21 - 25 - 58 - 70 - 71 - 89. (140A)
✆ **06 17 49 08 63**

21 - VENDS taureau limousin 5 ans, insc. HBL né chez Régis Lequeux, docilité exceptionnel, nombreux produits visibles, transport possible (1409)
✆ **06 29 87 52 90**

21 - VENDS taureaux 2 ans, type viande, hivernés au pré. TGS. (150F)
✆ **03 80 90 86 75 06 78 09 53 79**

23 - Vds Vaches suitées de 3 à 6 ans, inscrites HBC, Gaec Bussière et Fils.
✆ **05 55 82 33 38**

38 - Vends vaches Prim'Holstein pleines pour avril/juin/août/septembre, génisses pleines pour mai/juillet, exploitation CL.
✆ **04 74 84 43 85 - 06 85 23 98 25**

42 - Elevage Lafay Pierron Catherine vend mâles et femelles, 1 et 2 ans, inscrits HBC
✆ **06.71.21.84.56**

42 - A vendre 22 génisses Aubrac, de 10 à 14 mois, inscrites au Herk Book
✆ **04.71.23.91.62 ou 06.73.96.50.54**

42 - Vds taureaux charolais, 16 mois, HBC, TBO, vêl. facile. Cuisset J.-Marc, (42) St-Germain-Lesp
✆ **04.77.64.53.33**

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes, veaux 1 an, vêlage facile, issus, très bonnes origines. Elevage Batho R. et S. 58330 Saxi Bourdon (060H)
✆ **06 74 69 21 83 03 86 58 35 52 HR**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC ou non. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny. (0818)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS vaches et génisses Normandes en lait ou prêtes à vêler, GS. (120C)
✆ **06 61 14 25 54**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, fils de Veau d'Or et Aigle Royal, naisseur Erckman SPH Moulins 2009. Elevage Batho S. (120G)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureaux 2 ans hivernés au pré. Boulin Gilbert - Sermages. (1314)
✆ **03 86 84 21 44**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans maigres au pré HBC. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (1310)
✆ **03 86 58 36 54 ou 06 37 56 84 66**

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1057
VENDREDI 16 AVRIL 2010

58 - Elevage HBC VENDS veaux reproducteurs 15 mois et taureaux de 2 ans. EARL Touillon-Moiron. (13VB2)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS taureaux 2 ans HBC, IA, or. Rethel, Pinay, vêlage facile, vac. FCO 1 + 8, IBR A. EARL Néant - La Nocle Maulaix (13VB1)
✆ **03 86 30 86 74**

58 - VENDS taureau 4 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, le tout HBC, FCO OK, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (14VB2)
✆ **06 84 04 06 89 - 03 86 84 23 63**

58 - VENDS reproducteurs 16 mois, prix raisonnable, vêlage facile. Pautet - Savigny Poil Fol. (14VB1)
✆ **06 13 33 44 38**

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs charolais et limousins, TGS, V 18. GAEC de Selins - Bazolles (1410)
✆ **03 86 38 90 36 - 06 72 26 48 56**

58 - ACHETE région Bourgogne, vaches, vaches à veaux et broutards, paiement à l'enlèvement. (14VB3)
✆ **06 80 15 90 83**

58 - VENDS plusieurs bons taureaux charolais 2 ans, HBC. Guillaumin Gilles - 58300 Devay. (1504)
✆ **03 86 50 37 07**

58 - VENDS taureaux 16 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan (1522)
✆ **03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureau Limousin 4 ans + veaux reproducteurs. (1523)
✆ **03 86 29 03 39 ou 06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureau 5 ans HBC, IBR A, or. Friaud. EARL Coudret - Chaume - Chateauneuf Val de Bargis (1524)
✆ **03 86 69 25 38**

58 - El. HBC VENDS taureaux: 1 de 7 ans, vêlage facile + 1 de 3 ans, - veaux reproducteurs. GAEC Marion -Luzy (15VB1)
✆ **03 86 30 11 55 - 06 07 51 04 99**

69 - Vds 15 vaches charolaises vêlées + génisses 1 et 2 ans + veaux repro de 15 Ms - Elevage Grange - Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

71 - Vds T. B. taureaux charolais, 2 ans, hivernés au pré, HBC, IBR A, FCO + vaches suitées.
✆ **03 85 24 24 96 ou 06 07 57 55 40**

71 - Gaec Goulliard, vente amiable permanente taureaux HBC au pré, choix, qualité, origines.
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vds taureaux charolais HBC 12 à 16 mois, au pré, conformation équilibrée, facilité de naissance, TGS. M. Chatillon J.M. à Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - El. charolais HBC VENDS taureaux 2 ans et 4 ans, génisses 2 ans (I.A. vêlage facile), vaches suitées. EARL Pacaut Jean-Marc - 71190 Laizy (13VB3)
✆ **06 84 10 17 27**

71 - VENDS repro. charolais 15 mois, BO et facilité naissance + taureau 4 ans, inscrit HBC. (1401)
✆ **06 10 14 04 10 - 03 86 30 09 46**

71 - Elevage HBC vend 20 veaux repro. 1 an et vaches suitées, IBR A, TGS. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ **06 88 70 74 21 ou 06 03 43 33 10 ou 03 85 79 55 59**

71 - Choix de repro. limousins inscrits, TBO + mâle 15 mois fils Ondit + génisses prêtes.
✆ **06 86 83 84 64 ou 06 60 86 64 60**

71 - Vds bons taureaux 2 ans, 1 an, paquets génisses 2 ans, TGS, HBC, Charolles. M. Debarnot François.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends taureau ch. inscrit 4 ans, vêlage facile + 1 taureau ch. 3 ans + 1 taureau salers 5 ans (origine Fourtet Cantal).
✆ **06 86 47 23 46**

71 - GIE Monts du Charolais propose en permanence reproducteurs M et F - vente aux enchères taureaux 18 mois le 24/09/10.
✆ **06 16 18 61 05 - 06 09 33 42 14**

71 - Vds, cause surnombre, 6 génisses charolaises de 2 ans.
✆ **03 85 58 94 56 hr ou 06 16 62 76 37**

71 - Elevage HBC vend veaux 1 an, taureaux et génisses 2 ans repro. TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44**

89 - VENDS 35 mères avec veaux, - génisses de 2 ans et 1 an, - mâles de 1 an, - 2 taureaux de 4 ans, 1 pour élevage, 1 pour viande, - 1 taureau de 3 ans, 2 ans, 1 an, vêlage facile, carte vert OK, IBR, vaccination FCO. (1304)
✆ **03 86 35 25 96 HR - 06 61 28 39 52**

Caprin

26 - Vds boucs alpins issu IA janv 07 decornes
✆ **04 75 25 02 16 ou 06 87 47 83 48**

26 - VDS 50 brebis préalpes
✆ **06 75 36 86 40**

38 - Pépinière du syndicat caprin de l'Isère, vends chevrettes et boucs Saanen et alpins nés début 2010.
✆ **06 62 19 95 28**

71 - Vds 150 chèvres alpines 08 09 + 80 chevrettes 2010 + 6 boucs I.A. CAEV OK, lot ou détail, origine Gaec Chauveux.
✆ **06 83 37 58 78**

Ovin

89 - VENDS brebis BHC à mettre au bélier 50 € et agneaux d'embouche. (1513)
✆ **03 86 65 41 61**

42 - Vds agnelles rava-grivettes, souche très rustique et prolifique, désaisonnement naturel, plein air intégral
✆ **04.77.27.30.40**

Equin

15 - PENSION box 189 euros herbage 120euros mixte 150euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin
✆ **04 71 78 53 26**

21 - VENDS poulains, pouliches de selle de 2 ans dont plusieurs pies. (140B)
✆ **03 80 52 21 95**

38 - Vds petite jument Comtoise pucée 5 ans docile ou échange contre génisses ou vaches Limousine ou Abondance.
✆ **06 17 06 12 77 - 06 28 40 34 44**

38 - Vds jument race contoise plein, papier, à terme le 17.04.2010. Vds très belle pouliche 1 an race contoise plein, papier.
✆ **06 83 19 10 04**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses élevées en plein air du 6 au 15 mai, prix de 1 à 10, 3.50 €, de 11 à 30, 3 €, de 31 à 50, 2.50 €, de 51 à 100, 2 €, + de 100, 1.25 €, Vente d'oeufs détail et semi gros. (130C)
✆ **03 80 34 31 19 à Gevrey**

26 - Association de Producteurs Recher pour son magasin complément produit fermier localité 16km Valence sud
✆ **06 74 58 18 83**

Chien

26 - VDS Chiots Griffons Vendéens Briquets Tat Mère 2FNB329
✆ **04 75 98 14 65 ou 06 31 02 48 71**

88 - Vends chiots nés 28/02 Border Collie parents travail sur troupeau depuis plusieurs géné.
✆ **03 29 25 95 73**



Désherbage mécanique

Quel outil pour désherber en plein ?

À l'heure où l'on parle d'une réduction de 50% de l'usage des pesticides d'ici dix ans, les alternatives mécaniques pour le désherbage sont plus que jamais d'actualité.

Les techniques présentent un gain environnemental par la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi un gain agronomique au niveau de la minéralisation, de l'évaporation et de l'érosion.
Le désherbage mécanique demande généralement plus de temps et les fenêtres d'intervention sont parfois courtes. Les coûts de mécanisation sont plus élevés, mais ils sont à comparer aux gains en termes d'intrants.
La herse étrille et la houe rotative sont des outils destinés à travailler en plein sur toute leur largeur. Ils interviennent en préventif, pour limiter la pression des adventices jusqu'à ce qu'elles ne soient plus concurrentielles pour la culture.


L. Vimond

La houe rotative est un outil conçu à l'origine pour casser les croûtes de battance.

Ajuster la vitesse d'avancement

Sur une herse étrille, c'est la vibration des dents causée par la vitesse d'avancement qui déracine les adventices. Les dents de 7mm de diamètre sont un bon compromis sur les cultures.
L'agressivité de la herse se règle en inclinant plus ou moins les dents et en faisant varier la vitesse d'avancement et la hauteur du châssis par rapport au sol.
La houe rotative possède des roues avec des dents en cuillère qui soulèvent la surface du sol grâce à leur vitesse de rotation élevée. La vitesse d'avancement joue sur la sélectivité.
Plus la culture est développée, moins elle craint les impacts des cuillères et plus on peut aller vite. Si la vitesse n'est pas assez élevée, l'outil n'est pas assez agressif et n'a donc pas d'effet.
Avec ces deux outils, on s'appuie sur le fait que la culture est plus développée et plus enracinée que les adventices plus sensibles au passage de l'outil. Mais la houe et la herse étrille peuvent également être utilisées en prélevée, à l'«*aveugle*». La sélectivité se faisant aussi sur la profondeur, la culture doit être semée en dessous de l'horizon où interviennent les outils.

Préparation du sol

La nature et la préparation du sol ont une incidence également sur l'efficacité de l'outil. Conçue à l'origine pour l'écroûtage, la houe se révèle inefficace en sols meubles ou caillouteux, tandis que la herse ne pénètre pas les sols pris en masse et ratisse lorsqu'il y a beaucoup de résidus en surface. À cela, s'ajoute l'obligation d'un sol bien nivelé pour un travail homogène de ces deux types d'outil.
La herse et la houe ont le même spectre d'efficacité et sont faits pour intervenir très tôt, sur de jeunes plantules. Sur colza, la houe est plus sélective. On peut passer au stade cotylédons, avec peu de perte de pieds, alors qu'à ce stade la herse est déconseillée parce qu'elle arrache trop. La houe peut passer jusqu'à 5-6 feuilles. Dans du maïs, on peut utiliser la houe dès le stade cigare alors que c'est trop tôt pour la herse. Sur céréales, la houe est également plus sélective, mais il y a moins de différence par rapport à la herse.
La houe rotative est un outil simple à régler. Avec les ressorts, elle s'adapte au type de sol et il n'y a qu'à faire varier la vitesse d'avancement. Alors que la herse étrille, qui est un outil simple de conception, est assez compliquée à régler et demande de la pratique.
Du fait des vitesses élevées, la houe coûte plus cher en entretien et demande deux fois plus de puissance à largeur comparable. Exigeant toutes deux une puissance d'une centaine de chevaux, une houe de 6 mètres ou une herse de 12 m procurent au final des débits de chantier similaires.

L. Vimond

▶ Vie des entreprises

Le constructeur allemand investit dans un centre d'essais à quelques lieues de son usine de tracteurs.

Claas a annoncé son projet d'implantation d'un nouveau centre d'essais pour ses tracteurs sur un site agricole de 17 ha sur la commune de Trangé, à l'Ouest du Mans, à 8 km de l'usine de production de tracteurs. Cette décision fait suite aux problèmes de contraintes locatives, foncières et d'espace de l'actuel centre d'essais, situé à Us dans le Val d'oise. Sur ce nouveau site, notamment voué à la validation lors des phases de prototypage, Claas prévoit un investissement de 9,3 millions d'euros sur trois ans, comprenant outre l'achat du terrain, l'implantation d'une piste, d'un manège, la construction d'infrastructures modernes ou encore l'acquisition de nouveaux bancs d'essais. Dès le second semestre 2010, le site sera exploité avant sa configuration définitive attendue pour la fin 2011. L.V.


Claas

Situé dans une région mêlant élevage et grandes cultures, le nouveau centre d'essais testera aussi bien les petits que les gros tracteurs.

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

Comité Départemental d'Agrément des GAEC de la Côte d'Or

GAEC MARCAIRE

Siège social: 21310 Cuiserey
Associés
M. Jean-Claude Marcaire
Mme Annick Marcaire
M. Ludovic Marcaire

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2009, les associés du GAEC Marcaire ont décidé de transformer le groupement en «EARL Marcaire» à compter du 1er janvier 2010.
Le comité départemental d'agrément des GAEC a donc, au cours de sa réunion du 23 février 2010, prononcé le retrait d'agrément du groupement qui avait été accordé le 18 décembre 1996, sous le n° 979.
Le retrait d'agrément sera définitif à la date du 23 avril 2010.
Les gérants de l'EARL seront
Mme Annick Marcaire
M. Ludovic Marcaire
Le siège social de l'EARL sera 21310 Cuiserey.
Pour avis,
Le Comité Départemental d'Agrément des GAEC de la Côte d'Or

AL21152070

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710, APE 6920 Z,
Siret 38527858500232
64, rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 29 avril 2010 à 14 h 30, au siège de l'association, 64 rue du 19 mars 1962 à Mâcon, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Approbation des procès verbaux des AG du 28 avril et 21 septembre 2009
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses
Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.
Les documents concernant les AGO et AGE sont disponibles au siège de l'association à Mâcon.
Jean-Luc BRETAGNE,
Président

AL21152086

Société Coopérative Agricole «Les Côteaux Bourguignons»

15 rue des Blés
21700 Nuits St Georges
agréée sous le n° 21-40-540

Convocation Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2010
Les associés coopérateurs de la SCA «LES COTEAUX BOURGUIGNONS» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 27 Avril 2010 à 9 h 30
A la Salle Communale, Grande Rue, 21310 Noiron, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
A titre Ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'AG Ordinaire du 14 mai 2009
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008/2009
- Présentation des comptes de l'exercice 2008/2009
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 27)
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL21152087

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 31/03/2010 à Seurre, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MINET
Forme : EURL
Siège social : 39 rue de la République 21250 Seurre.
Objet : l'achat et la vente de tous textiles pour enfants, cadeaux de naissance, jouets, et plus généralement, tous produits, articles et accessoires s'y rapportant ;
Capital social fixe: 4000 euros
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance Léna Minet 15 Impasse Saint Bernard 21470 Brazey en Plaine
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon
Pour avis

AL21152088

DISSOLUTION LIQUIDATION

SELARL DOCTEUR ODILE PIERRE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Médecins 20.500 euros
Siège social : 2, rue du Bourg
21400 Châtillon sur Seine
RCS Dijon 445 030 273

Par un procès-verbal du 30 juin 2009, l'associée unique a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus et mis fin à son mandat de Liquidateur ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention au RCS de Dijon.

AL21152048

MODIFICATION DE CAPITAL

NOVIMMO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 19, Boulevard de Chicago
21 000 Dijon
479 416 836 RCS Dijon

Par une décision de l'associé unique du 2 mars 2010, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de 1.000 euros pour être porté à 2.000 euros. Les articles 6 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital : 1.000 euros.
Nouvelle mention : Capital : 2.000 euros.
Mention au RCS de Dijon.

AL21152046

**SCP «François-Xavier Royet et Nicolas Taiclet Notaires associés»
1, rue François Mignotte
21700 Nuits Saint Georges**

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU MOULIN BRULE

Lieu dit «Le Moulin Brûlé»
21700 Argilly
SIREN N° 317 480 853
RCS Dijon

Suivant acte reçu par Maître Royet, le 6 avril 2010, il a été procédé à une augmentation de capital par apports de parcelles de terre, pour un montant de 61 040,00 € par émission de 80 parts sociales nouvelles de 763,00 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 198 380,00 €. L'article 7 - I a été modifié en conséquence.
Le notaire

AL21152083

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

LES FILAOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
41 avenue Colbert
58000 Nevers
RCS 478 501 372

Par assemblée générale extraordinaire en date du 20/01/2010, les associés ont décidé que:
- l'article 2 des statuts est ainsi libellé: «la société a pour objet en France et à l'étranger: - toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité de restauration - pizzeria - brasserie - bar - vente de plats et pizzas à emporter - traiteur et ventes de tous articles et produits dérivés ou non de l'activité de restauration,
et ce par tous moyens, directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance; de prise ou de mise en franchise, la prise de participation dans des entreprises analogues, connexes ou différentes,
et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation».
- La nouvelle enseigne est la suivante «L'ENVIE» en lieu et place de «LE SCAMPI»

AL58152273

**Novo Conseils
Société d'avocats
15 rue Adam Billault
58000 Nevers**

SNC ETS TRINQUET FRERES

Société en nom collectif
Au capital de 1 524,49 euors
Siège social :Saint Pereuse (Nièvre)
Le Bourg
RCS Nevers : 420 173 858

Décision : Cession de parts sociales signée le 29 mars 2010.
Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :
Anciennes mentions :
Co-gérants :
Monsieur Gilles Trinquet demeurant à St Pereuse (Nièvre) Le Bourg
Monsieur Joël Trinquet demeurant à Château-Chinon (Nièvre) 28-30 boulevard de la République.
Nouvelles mentions :
Gérant :
Monsieur Gilles Trinquet demeurant à St Pereuse (Nièvre) Le Bourg.
Le gérant

AL58152289

SCM KINES HOTELLERIES

Société civile de Moyens
au capital de 7 500 €
Siège social
49, rue des Hôtelleries
58400 La Charité sur Loire
488 212 440 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 février 2010, Melle Caroline Grandjean dt à La Charité sur Loire (58) - 19, rue des Hôtelleries a été nommée co-gérante de la société à compter rétroactivement du 1er février 2010.
Aux termes du même acte, les associés ont décidé de supprimer la variabilité du capital social et ont constaté que le capital social effectivement atteint s'établit à 7 500 €.
Pour avis, la gérance

AL58152298

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais
Commune de Dornes (Nièvre) :
Une maison d'habitation située 21 rue Neuve, comprenant :
Au rez-de-chaussée : cuisine, salon-séjour, véranda avec salle d'eau, WC,
A l'étage : trois chambres dont une avec lavabo,Hall et grenier au-dessus couvert en ardoises.Cour au midi.Dépendances : studio, grenier. Cave. Garage.
Le tout cadastré section AB, numéro :
73, lieudit «21 rue Neuve» pour une contenance totale de 2 ares 31 centiares.
Joignant :
au nord la route de Dornes à Lucenay (rue Neuve),
au levant une parcelle de terrain servant de passage de ladite propriété et encore Monsieur Fontaine,
au midi et au couchant Monsieur Ioan.
Bien occupé.
MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00€).
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.
Fait à Nevers le 9 avril 2010
Signé Jacques Ganier, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser:- au cabinet de La SCP Thibert & Ganier, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58002), 2, Rue Hoche,
Tél : 03.86.71.88.54
- au greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des charges est déposé.
- Les visites seront effectuées par Maître Alexandre Lovato huissier de justice à Cercy la Tour (Nièvre), Tél : 03.86.50.51.90 le Jeudi 6 Mai 2010 à 15 H sur place.

AL58152302

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date du 02/03/10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: LRS Karting Paris Sud
Forme juridique: Société par Actions Simplifiée
Durée: 99 ans
Siège social: Technopole du circuit de Magny Cours 58400 Magny Cours
Capital: 50 000 €
Objet social: l'exploitation d'un centre de loisirs et d'organisation d'activités sportives ainsi que l'exploitation de pistes de karting; la promotion, le marketing, la vente de tous produits directement ou indirectement rattachés à l'objet social.
Président: L.R.S. Formula, SARL à associé unique, Technopole du circuit 58470 Magny-Cours, 390 681 260 RCS Nevers.
Commissaire aux Comptes:
- Titulaire: Figes Audit, SELARL, C/O Figes Résidence La Fléchère - 2 avenue des Ducs de Savoie 74200 Thonon-Les-Bains, 450 967 484 RCS Thonon-Les-Bains
- Suppléant: Mr Pierre Berger, demeurant 2 avenue des Ducs de Savoie 74200 Thonon-Les-Bains.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL58152295

Suivant acte SSP, en date du 02/03/10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: LRS Karting Paris Nord
Forme juridique: Société par Actions Simplifiée
Durée: 99 ans
Siège social: Technopole du circuit de Magny Cours 58400 Magny Cours
Capital: 50 000 €
Objet social: l'exploitation d'un centre de loisirs et d'organisation d'activités sportives ainsi que l'exploitation de pistes de karting; la promotion, le marketing, la vente de tous produits directement ou indirectement rattachés à l'objet social.
Président: L.R.S. Formula, SARL à associé unique, Technopole du circuit 58470 Magny-Cours, 390 681 260 RCS Nevers.
Commissaire aux Comptes:
- Titulaire: Figes Audit, SELARL, C/O Figes Résidence La Fléchère - 2 avenue des Ducs de Savoie 74200 Thonon-Les-Bains, 450 967 484 RCS Thonon-Les-Bains

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BROCHON:
1 ha 71 a 08 ca - Vigne AOC Gevrey Chambertin : Billard: AK-92-93-97 - Les croisettes: AL-156 - Vigne AOC Bourgogne : Comble: AD-8-45-50-51 - Cornuet: AK-65-66 -Vigne AOC Côtes de Nuits Village : Preau: AB-153 - Vignois: AC-98-99-100-101-127-128-259[104]
FIXIN:
26 a 06 ca Vigne AOC Fixin : Les champs des charmes: AM-118
GEVREY CHAMBERTIN:
45 a 49 ca Vigne AOC Gevrey Chambertin: La justice: AO-71-191[73] - Sylvie: AE-91
Pour cet ensemble de vigne : Maintien de l'exploitant.
MARSANNAY LA COTE:
24 a 29 ca - Le poiset: BO-91 - Les grasses tetes: BO-111 (Vigne AOC Marsannay)
BONCOURT-LE-BOIS:
4 ha 87 a 54 ca - La marcanderie: ZD-5[3]
VILLY-LE-MOUTIER:
5 ha 03 a 90 ca - Sur le pre de l etang: ZA-22(*)
COURCELLES-LES-MONTBARD:
1 ha 39 a 20 ca - La ponciotte: ZD-7
FAIN-LES-MONTBARD:
40 ha 31 a 85 ca - Champ breon: A-14(A)-14(B)-15-322[14](J)-322[14](K)-322[14](L) - Champ du moulin: A-23(J)-23(K) - Comme volant: A-218-219(J)-219(K)-219(L)-220 - La grande barre: ZC-2 - Le bouchon chapet: A-266 - Le gite: ZD-1-6[2]-8[5]-11[3]-41-43-45-47-49 - Le plachy: A-263-264-265 - Les bergeries: A-99-101-116-117(J)-117(K)-118(J)-118(K)-119(J)-119(K)-120(J)-120(K)-122-331[115] - Les lavrottais: A-309 - Les replats: A-283-284-286-287-288-290-291-292-293-294-296-324[295] - Les semois: A-297-299-301-302-303-304-305-306-307-308 - Les vignes bonnottes: A-311-312(J)-312(K)-313(J)-313(K)-314-315-316 - Sur comme volant: A-223-226-227-228 - Sur morotte: ZA-5
SEIGNY :
9 ha 17 a 80 ca - Champs des deniers: ZI-2(J)-2(K) - En grenade: ZE-20-21(J)-21(K)
Priorité sera donnée à un projet d'installation.
BENOISEY:
4 ha 42 a 40 ca - Laume du moulin creve coeu: ZH-281(J)-281(K)-281(L)
GRIGNON:
4 a 40 ca - Queue la vache: ZB-57
SEIGNY:
6 ha 18 a 00 ca - Champs des deniers: ZI-3(J)-3(K) - En grenade: ZE-18-19
Priorité sera donnée à un projet d'agrandissement et de restructuration.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/05/2010 à Safer de BOURGOGNE, rue F.Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21152089

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**SCP THIBERT & GANIER
Avocats
2 rue Hoche, BP 224
58002 Nevers cedex
Tél : 03.86.71.88.54
Fax : 03.86.57.65.31**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 18 mai 2010
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de Nevers,

A votre service depuis plus de 150 ans

WALTEFAUGLE

Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux

A votre écoute pour tous vos projets

BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BRASSY (AA 10/033)
TERRES - PRES:
48 a 13 ca - Le matre: D-1262[217]-1276[210]-1280[213](J)-1280[213](K)-1281[212]
Cmne de CHITRY LES MINES (AA 10/032)
TERRES, PRES
Biens loués en partie:
92 a 30 ca - Courcelange: A-447[121] - Les varennes: ZB-63-64-65-70-71
Cmne de SAINT HONORE LES BAINS (AA 10/ 034)
PRES - BOIS:
4 ha 60 a 06 ca - Bois de l hate: A-48 - Champ prout: C-248-249-250 - Les chenaux: B-1311
Et, par extension, Cmne de PREPORCHE:
1 ha 63 a 00 ca - Haut des brules: ZT-45
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/05/2010 à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin, 58000 Nevers, Tél. 0386214000, où des compléments d'information pourront être obtenus

AL58152300

- Suppléant: Mr Pierre Berger, demeurant 2 avenue des Ducs de Savoie 74200 Thonon-Les-Bains.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL58152299

Office Notarial de Maître Sophie Kreicher, notaire
58120 Château Chinon

Suivant acte authentique dressé par Maître Stéphane Sandelli, notaire en l'Office Notarial dont le siège est à Château Chinon (58120), 2 place du Docteur Bondoux, en date du 25 Février 2010, publiée au bureau des hypothèques de Clamecy (58500), le 24 Mars 2010, volume 2010P, numéro 430, il a été constitué la Société Civile Immobilière, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : DUVERNOY
Siège : Champagnes - Metz le Comte (58190).
Durée : 99 ans
Objet : -l'acquisition par voie d'achat et d'apport, la propriété, l'administration, la gestion et la mise en valeur par construction ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise à disposition gratuite aux associés.
-la recherche et l'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédit et facilités de caisse, avec ou sans garantie d'hypothèque, susceptibles d'aider à la réalisation de l'objet ci-dessus.
-toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de constructions respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.
Capital social : Cent Quatorze Mille Euros (114.000,00 Euros).
Apport en numéraire : Dix Mille Euros (10.000,00 Euros).
Apports en nature : Madame Jacqueline Laudet née Duvernoy, Messieurs Jean-Luc, Alain et Guy Duvernoy, tous associés ont fait apport à la Société des biens immobiliers ci-après désignés :
Commune de GERMENAY (58800) :
Une maison d'habitation, cadastrée Section D numéros 772, 773, 774, lieudit «La Maison Gaulon».
Un ancien bâtiment d'exploitation à usage de garage et débarras, cadastré Section D numéros 756 et 759, lieudit «La Maison Gaulon».
Diverses parcelles de terre et pré cadastrées Section ZI numéros 6, 45, 55 lieudit «Sous les Nuards», section ZK n° 48 lieudit «Sur les Blés». Le tout d'une contenance totale de 4ha 96a 47ca.
Commune de MORACHES (58420) :
La parcelle de pré cadastrée section YB n° 11, lieudit Les Poles de 2ha 00a 40ca et la parcelle de pré cadastrée section ZH n° 9, lieudit Les Pommerats de 6ha 02a 40ca.
La parcelle boisée cadastrée section D, n°419, lieudit Le Montot - Bien non délimité d'une superficie d'01a 86ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 29a 65ca.
La parcelle boisée cadastrée section D n°626, lieudit Buisson Gaulon - Bien non délimité d'une superficie d'01a 73ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 09a 35ca.
La parcelle boisée cadastrée section YB numéro 0015, lieudit Buisson Michot-Bien non délimité d'une superficie de 86ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 02a 55ca.
La parcelle boisée cadastrée section YB numéro 0018, lieudit Buisson Michot- Bien non délimité d'une superficie de 99ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 02a 93ca.
La parcelle boisée cadastrée section YB numéro 0022, lieudit Buisson Michot- Bien non délimité d'une superficie d'1a 23ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 03a 70ca.
La parcelle boisée cadastrée section D, numéro 429, lieudit «Buisson Gauloné-Bien non délimité d'une superficie d'01a 97ca à prendre dans la parcelle d'une contenance totale de 08a 85ca.
L'ensemble des biens immobiliers est évalué à la somme nette de Cent Quatre Mille Euros (104.000,00 Euros).
Gérants : Madame Jacqueline, Marie, Bernadette Duvernoy, épouse de Monsieur Rémy, Jean Laudet, demeurant à Villapourçon (58370), «Les Bourbas» et Monsieur Guy, Yves, Marie Duvernoy, célibataire majeur, demeurant à Metz le Comte(58190), Champagnes, co-gérants, ayant la faculté d'agir ensemble ou séparément, sans limitation de durée.
Clause d'agrément : Toutes cessions de parts doivent être autorisées par une décision des associés statuant à l'unanimité, sauf le transfert entre toutes personnes existantes propriétaires de parts sociales.
Immatriculation au RCS de : Nevers
Pour Avis et Mention
Me Stéphane SANDELLI, Notaire.

AL58152301



EUROPAGRI	St Clément	**03 86 83 02 01**
	Brienon	**03 86 43 07 90**
	et son agent: Francis Lesourd à Venoy: 06 81 34 53 64	
Groupe METHIVIER	Toucy	**03 86 44 01 08**
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	**03 86 34 18 35**
	Moulot	**03 86 27 27 13**
	Bazoches	**03 86 22 11 54**

APPORTS

JP PROMETAL

SAS au capital de 100 000 €
Siège : Rue de Mont,
58490 St Parize Le Chatel
350 354 791 RCS Nevers

Aux termes d'un projet de fusion en date du 17/02/2010 la société DECOMETAL EQUIPEMENT, SASU au capital de 525 000 € dont le siège social est sis Les Champs Moranes, 58300 Decize, immatriculée au R.C.S. de Nevers sous le n° 391 086 238, a fait apport à titre de fusion de l'ensemble de son actif, moyennant la prise en charge de son passif.
L'actif net apporté s'élève à 2 461 445 €.
Il a été stipulé que toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée entre la date ci-dessus et la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société absorbante.
En rémunération de cet apport-fusion, la société absorbante a augmenté son capital social d'un montant de 806 800 € par émission de 8 068 actions nouvelles de 100 € nominal chacune, attribuées à l'associé unique de la société absorbée, le capital social s'élevant désormais à la somme de 906 800 €.
La fusion est devenue définitive avec effet rétroactif du 1er avril 2009, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société JP PROMETAL réunie le 29 mars 2010 et du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société DECOMETAL EQUIPEMENT réunie le même jour.
Aux termes de la même assemblée générale, il a été ensuite décidé de transférer le siège social 15 quai du Commerce 69009 LYON et de modifier la dénomination sociale pour adopter DECOMETAL EQUIPEMENT.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouveau greffe compétent : Lyon

AL58152290

DISSOLUTION LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération prise le 31 décembre 2009, enregistrée à Nevers le 1/4/2010 bord n° 2010/423 case n° 8, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCM GARNIER-LANGLOIS, Société Civile de Moyens au capital de 30 euros, ayant son siège social à Entrains Sur Nohain (Nièvre) 19 rue du Chapeau rouge, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 428 287 155, ont décidé la dissolution volontaire anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2009, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mme Claude LANGLOIS-GARNIER., dt à Germigny (Nièvre) 22 rue des Morins. Laquelle accepte sa fonction. Le siège de la liquidation a été fixé à Entrain Sur Nohain (nièvre) 19 rue du Chapeau rouge. La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour Avis
Le Liquidateur

AL58152293

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2010, enregistrée à Nevers le 1/4/2010 bord n° 2010/423, Case n° 9, l'assemblée Générale des associés de la SCM GARNIER LANGLOIS, Société Civile de Moyens au capital de 30 euros, ayant son siège social à Entrains Sur Nohain (nièvre) 19 rue du Chapeau Rouge, immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 428 287 155, ayant pour liquidateur Mme Claude LANGLOIS-GARNIER, dt à Germigny (Nièvre) 22 rue des Morins, les comptes du liquidateur auquel il a été donné quittus ont été approuvés purement et simplement et la liquidation a été déclarée clôturée. Ces comptes et le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour Avis
Le Liquidateur.

AL58152294

TRANSFERT DE SIÈGE

SELARL BASTIEN - JEAUGEY

TELENGA et Associés
Conseil et Contentieux
Société d'Avocats
1, rue du Dauphiné
BP 67
21121 Fontaine les Dijon

MATANA

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
6 bis rue du Soufflet
58470 Magny Cours
RCS Nevers 514 649 540

AGE du 17/03/10 - Transfert du siège social:
AM: 6 bis Rue du Soufflet 58470 Magny Cours
NM: 16 rue de Nièvre 58000 Nevers
La gérance, ayant pouvoir à cet effet.

AL58152049

EURL AUFLEUR

Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue Saint Agnan
Cosne sur Loire (58)
transféré à 32 rue du commerce
Cosne sur Loire (58)
RCS Nevers : 519 875 645

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2010, l'associée unique a décidé du transfert du siège social. Il en ressort les modifications suivantes dans les mentions à publier.
Ancienne mention: 20 rue Saint Agnan-Cosne sur Loire (58)
Nouvelle mention : 32 rue du Commerce-Cosne sur Loire (58)
Pour avis
La gérance

AL58152288

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance, du fonds de commerce de «Restaurant», exploité à 58200 Cosne sur Loire, 18, place de la Pêcherie, connu sous l'enseigne «La Panetière, qui avait été consentie par acte notarié en date du 16/03/2009 par Me Denis BLOIN, notaire à 58200 Cosne sur Loire, enregistré à Nevers le 24/03/2009, bord. n° 356, case n°1, extrait 933. Entre Mr HELIARD Daniel et Mme BARON Evelyne son épouse, dt à 58450 Neuvy sur Loire, 9, quai de Loire, au profit de la SARL BARENTO, au capital de 7500 €uros dont le siège social est à 58200 Cosne sur Loire, 18, place de la Pêcherie, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 479577207. A été résilié à l'amiable, sans indemnités de part ni d'autre, à effet du 15 mars 2010.
Pour Avis

AL58152198

CESSION

SCP «Gilles Houelleu Anne Houelleu-Delaveau»
Notaires associés
BP 231
43 rue Victor Hugo
36004 Châteauroux

Aux termes d'un acte reçu par Me Gilles Houelleu, notaire à Châteauroux, le 31/03/2010 enregistré à SIE de Châteauroux-Gatines, le 02/04/2010, Bord n° 2010/629, case n° 1:
Monsieur M'Bark Jabadi, conjoint collaborateur, et Madame Naïma El Ouali, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (Nièvre), 8 rue Jean Gautherin.
Ont cédé à
Monsieur Boujemaa Tible, commerçant, demeurant à Châteauroux (36000), 7 rue Copernic appartement 265, époux de Madame Keltouma Mahou
Né à Resmouka (Maroc), le 7 octobre 1978.
Un fonds de commerce d'alimentation et d'approvisionnement général sis à Nevers (58000), 8 rue Jean Gautherin, et pour lequel Madame Naïma Jabadi, cédante, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 409 166 733,
La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente huit mille euros (38 000,00 €) s'appliquant:
- aux éléments incorporels pour 34 454,78€
- au matériel et au mobilier pour 3 545,22€
Total: 38 000,00 €
La prise de possession a été fixée au 1er avril 2010.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales,

en l'étude de Me Christophe Robert, 10 rue Vauban BP 407 - 58004 Nevers.
Pour insertion, Me Gilles Houelleu

AL58152292

Société Notariale
Gauthier-Clerget
58400 La Charité sur Loire

Suivant acte reçu par Me Clerget le 30 mars 2010, enregistré au Pôle Départemental d'enregistrement de Nevers, le 7 avril 2010 Bordereau n° 447/1 Case n° 1, Extrait 1044, Monsieur Fabrice David Neel, commerçant, et Madame Stéphanie Pelletier, postière, son épouse, demeurant ensemble à Saint Parize le Châtel, Nièvre (58490), 8 route de Saint Georges ont vendu à Monsieur Pascal Jacques, Paul Pivert, commerçant, demeurant à Cosne Cours sur Loire, Nièvre (58200), 2 rue Emile Combe, époux de Madame Isabelle Françoise, Louise Faivre un fonds de commerce de débit de boissons exploité à Corbigny (Nièvre) 34 avenue du huit mai 1945, connu sous le nom de «Le Pub Connemara», pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Nevers;
L'identification SIRENE (système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) de ce fonds est le 492 361 928.
L'entrée en jouissance a été fixée au 30 mars 2010.
Prix: de vingt mille euros (20 000,00 €), s'appliquant, aux éléments incorporels pour 6 600,00 euros et aux matériel, mobilier, agencements pour: 13 400,00 euros.
Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Clerget, à La Charité sur Loire, 37 Ter Avenue Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Le notaire

AL58152296

→ FUSION

DECOMETAL EQUIPEMENT

Sasu au capital de 525 000 €
Siège : Le Champs Monares,
58300 Decize
391 086 238 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée générale en date du 29/03/2010 les associés de la société DECOMETAL EQUIPEMENT ont approuvé le projet de fusion établi le 17 février 2010 prévoyant l'absorption de la société par la société JP METAL, sas au capital de 100 000 € dont le siège est sis rue de Mont, 58490 St Parize Le Chatel, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 350 354 791.
En conséquence, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société DECOMETAL EQUIPEMENT, son passif étant pris en charge par la société absorbante, et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée.
L'assemblée générale des actionnaires de la société JP PROMETAL réunie le 29 mars 2010 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société absorbée sont devenues définitives à cette date.
Pour avis.

AL58152291

YONNE

→ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGC YONNE

le Jeudi 22 avril 2010, à 9 h 30

Vendredi 22 avril à 9 h 30, aura lieu, à la salle des fêtes de Venoy l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion et de Comptabilité de l'Yonne. Suite à l'assemblée statutaire (rapport d'activité, rapport d'orientation du Conseil d'Administration, résultats du dernier exercice, renouvellement des administrateurs), Madame Louat et Monsieur Blanchard, conseillers d'entreprise CER FRANCE Yonne, interviendront sur le thème : «Face au changement construire ma politique d'entreprise». Dans 10 ans, 75% du chiffre d'affaires des entreprises proviendront des produits et services qui n'existent pas aujourd'hui. Les métiers et donc les entreprises devront évoluer et s'adapter. Comment s'assurer que la direction à prendre est bien la bonne pour son entreprise ? Comment mettre tous les atouts de son côté pour rester acteur et décideur dans la conduite de son projet d'entreprise ?
Un cocktail clôturera cette assemblée.

AL89152211

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710, APE 6920 Z,
Siret 38527858500232
64, rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 29 avril 2010 à 14 h 30, au siège de l'association, 64 rue du 19 mars 1962 à Mâcon, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Approbation des procès verbaux des AG du 28 avril et 21 septembre 2009
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses
Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.
Les documents concernant les AGO et AGE sont disponibles au siège de l'association à Mâcon.
Jean-Luc BRETAGNE,
Président

AL89152213

→ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Société d'Avocats Revest Lequin
Jeandaux Durif
5 rue Marcelin Berthelot
89004 Auxerre Cedex
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

au Palais de Justice d'AUXERRE (Yonne) -
Place du Palais de Justice

Vendredi 21 Mai 2010 à 14 Heures
Quarré les Tombes(Yonne)
1er lot : 2 300 €
1. section F n°345 pour 1 ha 72 a 10 ca lieudit «Vernet Chevy», pré, louée
2. section F n°360 pour 0 ha 09 a 11 ca lieudit «Grand pré», pré, louée
3. section F n°365 pour 0 ha 19 a 96 ca même lieudit, pré, louée
4. section F n°366 pour 0 ha 52 a 69 ca même lieudit, pré,louée
2ème lot : 1 300 €
5. section F n°314 pour 0 ha 93 a 10 ca lieudit «Vernet des Bouilles», terre, occupée à titre gratuit
3ème lot : 600 €
6. section F n°386 pour 0 ha 65 a 88 ca lieudit «Prés de Mont», pré, occupée à titre gratuit
4ème lot : 2 100 €
7. section F n°115 pour 1 ha 66 a 37 ca lieudit «les Praillons», terre, occupée à titre gratuit
5ème lot :1 300 €
8. section F n°286 pour 0 ha 93 a 94 ca lieudit «Champs Chatellux» terre, occupée à titre gratuit
6ème lot : 220 €
9. section F n°1089 pour 06 a 53 ca lieudit «Bousson le Haut» sol, libre
10. section F n°1122 pour 15 a 51 ca même lieudit, sol, libre
7ème lot : 200 €
11. section F n°435 pour 0 ha 20 a 11 ca lieudit «Houche devant», pré,occupée à titre gratuit
Toutes Les Mises à prix pourront être baissées immédiatement du quart en cas de non enchère outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre.
Consignation obligatoire de 3 000 € de la mise à prix initiale pour chaque lot, par chèque de banque ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'Auxerre.
Pour avis : Michel Lequin.
Pour tout renseignement, s'adresser à:S.C.P. d'Avocats REVEST LEQUIN JEANDAUX DURIF, 5 rue M. Berthelot 89004 Auxerre cedex 03.86.72.03.03
Immo@rlcavocats.com

AL89152217

→ AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er février 2010 enregistré, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Dénomination : Société civile immobilière PART 1
Capital : 1000 Euros en numéraire
Siège : RN 6 Les Chesnez Auxerre (89).
Objet : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.
Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.
Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er février 2010, les associés ont désigné, en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, Mr Michel Mercier, demeurant 9 square Adanson à Paris 5è.
La société sera immatriculée au registre du commerce de Auxerre.
Pour avis.

AL89152159

S.C. LE VIF DU SUJET

Société Civile Particulière
Au capital de 15 000 euros
Siège social : «Hameau de Clange»
89520 Saints en Puisaye

Par acte sous signatures privées en date à DIJON du trente mars deux mille dix, enregistré au Service des Entreprises d'Auxerre le 01 avril 2010, Bordereau n°2010/338, Case 12, il a été constitué une société civile particulière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : société civile.
Dénomination : LE VIF DU SUJET.
Siège social : «Hameau de la Clange» à Saints en Puisaye (89520).
Objet : La réalisation de missions d'études, d'expertises, d'enquêtes ou d'évaluation ayant pour objet l'éducation, la formation professionnelle ou d'autres services apportés aux populations.
Capital social : apports en numéraire de quinze mille euros.
Durée : soixante ans.
Cessions de parts sociales : soumises à l'agrément des associés.
Gérant : Monsieur François Robert, né le 11 juin 1961 à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Saints en Puisaye(89520), «Hameau de la Clange».
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.
Pour Avis
Le Gérant

AL89152209

Suivant acte sous seing privé en date du 8 Avril 2010, à Sens, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
- **Dénomination sociale:** HCMétal
- **Forme :** E.U.R.L
- **Capital social:** 5 000 €.
- **Siège social:** N° 11 Les trouvés 89116 Sépeaux.
- **Objet:** Métallerie, Serrurerie.
- **Durée:** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
- M. Christian Heintz, gérant, associé unique a effectué des apports en numéraire et des apports en nature.
- **Gérant associé unique:** Mr Heintz Christian, demeurant N°11 Les trouvés 89116 Sépeaux.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Le gérant Christian Heintz.

AL89152214

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Villeneuve sur Yonne du 2 avril 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière
Dénomination sociale: SCI Robillard II
Siège social: 15, route de Vaufoin - Hameau Beaujards 89500 Villeneuve sur Yonne.
Objet social: l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social: 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance: Monsieur Christophe Jean-Claude Boucher, demeurant Route de Vaufoin - Hameau de Beaujard 89500 Villeneuve sur Yonne.
Clauses relatives aux cessions de parts: Dispense d'agrément pour cession à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant,
Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Sens.
La gérance

AL89152216

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à Auxerre du 01/04/2010: Constitution d'une SARL
Dénomination sociale: RO'MA nature Pierres Naturelles - Décoration
Siège social: 5 rue de Jonches - Laborde, 89000 Auxerre.
Objet social: En France, en Europe et à l'Etranger: le négoce de pierres naturelles et dérivés (achat, vente et pose de tous produits et matériaux pour l'aménagement et la décoration, intérieur et extérieur); achat, vente et pose de tous types de mobiliers intérieur, extérieur: salle de bains, terrasse, bassin; achat, vente et pose de tous revêtements de sols; parquet bois...; vente de tous produits pour la pose et l'entretien de la pierre naturelle et tous autres matériaux; activité de consultant fonctionnel pour assistance, service et conseils aux entreprises et particuliers en vue de l'aménagement et mise en place de salle d'expositions, salons, foires et autres...
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social: 7 600 €.
Gérance: M. Bruno Monory, 5 rue de Jonches - Laborde 89000 Auxerre.
Immatriculation de la société au RCS de Auxerre.
La gérance

AL89152218

Etude de Me Leguy
Notaire à Avallon

Aux termes d'un acte reçu par Me Leguy, Notaire à Avallon le 31 mars 2010, enregistre à Auxerre le 08/04/2010 Bord n° 2010/363 case n°1 ext 1128 il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES HIRONDELLES
Siège : Asquins (89450) 2 Place Sous l'Orme
Durée : 99 ans
Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers appartenant à la société.
Capital social : 2.000 euros
Apports en numéraire : 2.000 euros
Gérant : M. Robert FALLE, demeurant à Asquins (89450), 12 Rue Saint Martin
Parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de l'unanimité des associés
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Auxerre
Pour avis et mention
Me LEGUY

AL89152220

→ CESSION

Suivant acte reçu par Me Michel Le Chau, notaire à Joigny (Yonne), 28 bis, quai du Général Leclerc, le 1er avril 2010 enregistré au SIE de Sens, le 9 avril 2010, bord 2010/310 Case 2 Ext 1025.
Mademoiselle Dominique Tretare, commerçante, demeurant à Villefranche (89120), 4 Rte de Montargis, né à Longny au Perche (61290), le 22 août 1949
A cédé à:
Madame Maria Manuela Lourenço Estèves, commerçante, épouse de Monsieur Joao Carneiro-Balhau demeurant à Villefranche Saint Phal (89120) 2 place de l'Eglise.
Née à Lousa Castelo Branco (Portugal) le 29 avril 1955.
Un fonds de commerce de Café-bar et de débit de tabacs connu sous le nom de Au Grand Saint Eloi situé et exploité à Villefranche (89120) 4 route de Montargis
Pour l'exploitation duquel la cédante est immatriculée au RCS de Sens sous le n° 478805666,
Prix: treize mille euros (13 000,00 €) s'appliquant savoir:
- aux éléments incorporels pour neuf mille cinq cents euros (9 500,00 €)
- aux éléments corporels pour trois mille cinq cents euros (3 500,00 €)

Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Michel Le Chau, notaire où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
Pour avis unique

AL89152215

Transmettez vos annonces légales
AVANT LE LUNDI 17H00

Par Téléphone
03 80 78 90 42
Par mail
legales@terres-de-bourgogne.net



ENTREPRISE
DE TERRASSEMENT DU CENTRE
Terrassement, démolition,
création d'étangs, déboisement
22, Route de Tazières- 58180 Marzy
Tel. 03 86 38 85 44 - Mail: terrassement-centre@orange.fr

Santé

Vaccins: ne pas oublier la piqûre de rappel

Oreillons ou rougeole, grippe ou fièvre jaune… Les maladies qui peuvent être prévenues ne manquent pas.



DR

Régulièrement, la sécurité sociale et la MSA font des campagnes autour de la nécessité de se faire vacciner

En Europe, il a des vaccins qui sont obligatoires et d'autres recommandés. Dans les pays du nord de l'Union Européenne, rien n'est obligatoire… Au sud, tétanos, diphtérie et poliomyélite arrivent en tête des vaccinations obligatoires ou fortement recommandés. Pourtant, des voix s'élèvent contre le vaccin systématique qui peut apporter de graves effets secondaires (comme lors de la polémique autour du vaccin contre l'hépatite B, en 2008).

C'est quoi un vaccin ?

La vaccination consiste à introduire un agent extérieur (le vaccin) dans un organisme vivant afin de créer une réaction immunitaire positive contre une maladie infectieuse. Pour simplifier, on injecte une petite dose de «maladie» pour que le système immunitaire puisse la combattre efficacement et préparer des anticorps suffisamment puissants pour lutter contre une attaque plus massive. Il faut donc un vaccin par maladie et il a une durée de vie plus ou moins longue selon la «mémoire» des anticorps ainsi générés. Par exemple, la vaccination contre le tétanos fait de l'effet pendant dix ans. Après, il faut faire un rappel. On a l'habitude de la piqûre pour le vaccin, mais il peut être donné par voie orale (c'est, par exemple, le cas pour la rage dans les appâts que l'on dispose pour les renards dans les bois).

Remboursés ou pas ?

Certains vaccins sont remboursés par la MSA sur prescription médicale, à hauteur de 65 %. Le restant est pris en charge par la mutuelle. Les vaccins qui donnent droit à remboursement concernent la coqueluche, le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite, la tuberculose, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, les infections à pneumocoques et à papillomavirus humains (HPV).
Certains vaccins sont recommandés, voire obligatoires, pour partir dans certains pays étrangers (exemple : fièvre jaune, choléra, maladie de Lyme), mais ils ne sont pas remboursés.

Contre le cancer

Le frottis, pratiqué régulièrement, est le meilleur moyen de lutter contre le cancer du col de l'utérus. En complément, la vaccination HPV est désormais proposée aux jeunes femmes. Elle est efficace si elle intervient avant l'infection par le papillomavirus Humain. Elle permet d'empêcher les virus les plus fréquents, responsables de 70 % des cas de cancers, de s'installer au niveau du col de l'utérus. La vaccination HPV est recommandée pour toutes les jeunes filles âgées de 14 ans, afin de les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection à HPV (donc avant les premiers rapports sexuels). La vaccination se déroule en trois injections réparties sur six mois. Pour une efficacité optimale, il est indispensable de bénéficier des trois injections. Mais ce vaccin n'immunise pas contre tous les cancers.

Toujours d'actualité…

Certains vaccins ne sont plus obligatoires, comme le BCG, que l'organisation mondiale de la santé (OMS) ne préconise plus que pour les pays en voie de développement où la tuberculose est encore très présente. Mais, dans l'ensemble, la vaccination présente une vraie protection, malgré quelques effets indésirables. Ces derniers peuvent être normaux (comme la fièvre, indicateur d'infection) ou plus graves (réactions allergiques avec complications ou apparition d'autres maladies). Le médecin traitant analyse les risques avec le patient avant de le vacciner. Les autorités sanitaires contrôlent très régulièrement ces risques et rendent caduques certains vaccins et en cherchent d'autres en fonction d'enquêtes épidémiologiques.

Alors, avant de plonger ses mains dans la terre, de partir au Sénégal ou de soigner son petit-fils qui a les oreillons, mieux vaut vérifier si l'on est à jour de vaccin.

MYRIAM TRICOCI

Les enfants d'abord

Depuis 2008, la France assiste à une recrudescence de la rougeole. Seule la vaccination lutte efficacement contre ces trois maladies infantiles que sont la rougeole, la rubéole et les oreillons. Le vaccin ROR (rougeole, rubéole et oreillons) est gratuit jusqu'à 13 ans. Il faut juste en parler à son médecin traitant ou se rendre dans un centre de vaccination gratuit. Cela consiste en une simple piqûre sous la peau, derrière l'épaule ou dans le haut du bras. Les effets indésirables les plus courants sont de la fièvre et une éruption cutanée bénigne pouvant ressembler à la rougeole, et survenant 5 à 12 jours après la piqûre. Ces effets indésirables sont bénins. L'injection peut être effectuée par le médecin lui-même ou par une infirmière (dans ce cas, le médecin aura établi au préalable une prescription médicale pour l'infirmière). Ceci fait, le médecin l'inscrira sur le carnet de santé de l'enfant. Attention, la consultation et l'injection sont remboursées dans les conditions habituelles.



Vient de paraître

Petit éloge du sommeil

« Petit éloge du sommeil. Le sommeil de A à Zzzz… », qui paraît aux éditions Dunod, a été écrit par Sean Coughlan, un journaliste de la BBC.



DR

Prix : 18 €

Détestant, depuis sa plus tendre enfance, se lever trop tôt ou d'être perturbé dans son sommeil, il veut mettre à la disposition du plus grand nombre réflexions et conseils sur son expérience de personne qui essaie de trouver le sommeil dès que l'occasion se présente. Sean Coughlan essaie aussi de rétablir la noblesse du sommeil (les bienfaits de la sieste, la grasse matinée le premier jour des vacances…) sans que la culpabilisation vinne s'en mêler. Véritable petit guide, ces 259 pages «*éclaire tous les mystères du sommeil, ce monde étrange que nous visitons chaque nuit et qui, chaque matin, s'est envolé*».

Une introduction décidée et intitulée «*Au nom du sommeil*» précède donc cinq chapitres : Comme on fait son lit on se couche ; La piètre santé humaine ; Voyage au bout de la nuit ; Descente aux enfers et Une mystérieuse aventure. Ne pas oublier, au passage, que ce livre est rédigé par un Britannique, ce qui signifie humour anglais de rigueur… Voici donc l'histoire «*pour s'endormir dont rêvait le dormeur qui sommeille en chacun de nous*».

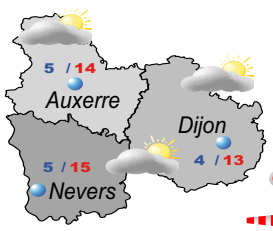
THIERRY MICHEL

Pour en savoir plus : en librairie le 21 avril.

▶Prévisions météo

du 16 au 21 avril 2010

Vendredi 16 Avril



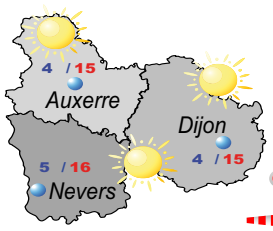
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 14 à 16 °C

Vents : Nord-Est 20 km/h

St Benoît
Soleil : 07:19 - 20:50
Lune : 07:50 - 23:31

Samedi 17 Avril



Ensoleillé
Le soleil sera bien présent tout au long de cette journée. Les températures seront en légère hausse l'après-midi.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 15 à 17 °C

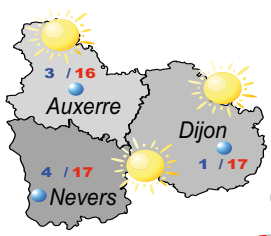
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Anicet
Soleil : 07:17 - 20:51
Lune : 08:30 - N.C.

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE — 0892 46 38 36 — 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 18 Avril



Belle journée
Un temps bien agréable et pleinement ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 16 à 18 °C

Vents : Nord 10 km/h

St Parfait
Soleil : 07:15 - 20:52
Lune : 09:19 - 00:37

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 au Mercredi 21 Avril :
Un temps agréable pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 1 à 6 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

Jeudi 22 au Dimanche 25 Avril :
De belles éclaircies ce jeudi. Ensuite, c'est un temps pluvieux qui s'annonce.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 5 à 9 °C T° maxi. : 16 à 18 °C

Les moyennes sur Auxerre en Avril sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 5°C
T° maxi : 15°C

Les précipitations :
Cumul : 43 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 3
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 3
Nombre de jours de brouillard : 3
Nombre d'heure d'insolation : 167

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶Sudoku

2								5
	4	8		3		2		
					2	6		9
			1				6	
6		4				3		8
	8				7			
1		7	2					
		2		6		5	4	
4								7

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

2	1	6	8	7	9	4	3	5
9	4	8	5	3	6	2	7	1
7	5	3	4	1	2	6	8	9
5	2	9	1	8	3	7	6	4
6	7	4	9	2	5	3	1	8
3	8	1	6	4	7	9	5	2
1	3	7	2	5	4	8	9	6
8	9	2	7	6	1	5	4	3
4	6	5	3	9	8	1	2	7

▶Télévision Sélection du 17 au 23 avril 2010

Samedi 17

TF1
20.45 Qui sera le meilleur ce soir ? «Spéciale familles». Divertissement présenté par Christophe Dechavanne et Victoria Silvstedt.
23.10 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.

FRANCE 2
20.35 Le plus grand cabaret du monde. Divertissement présenté par P, Sébastien, avec Catherine Frot, Évelyne Bouix, François Morel, Raphaël Mezrahi, Coline Serreau, S. Savidan, Gilbert Collard, Hélène Segara, Frédéric Diefenthal, etc.
22.50 On n'est pas couché. Magazine présenté par L. Ruquier.

FRANCE 3
20.35 La Commanderie (4, 5 et 6/8) ★★. Téléfilm avec Clément Sibony. *Prenant, mais caricatural.*
23.35 Grace face à son destin ★★. *Intéressant et original.*

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Al Andalus : L'Espagne et le temps des califes» ★★. *Intéressant.*
22.30 Le neuvième jour ★★★. Drame (2004) de Volker Schlöndorff, avec Ulrich Matthes (1h31). (voir Sélection)

M6
20.40 Super Nanny. Magazine.

CANAL +
20.50 Dans la brume électrique ★★★. Policier (2008) de Bertrand Tavernier, d'après J. Lee Burke, avec Tommy Lee Jones (1h53) ⓾. (voir Sélection)

Dimanche 18

TF1
20.45 Les experts : «Moi, moi, moi», «Sans issue», «Une soirée presque parfaite». Série avec Marg Helgenberger, George Eads ⓾.
23.10 Opération Espadon ★★. Policier (2001) de D. Sena, avec John Travolta (1h35) ⓬. *Prenant.*

FRANCE 2
20.35 La fille coupée en deux ★★. Comédie dramatique (2006) de Claude Chabrol, avec Ludivine Sagnier, Benoît Magimel (1h50) ⓾. *Plaisant, mais mineur.*
22.30 Faites entrer l'accusé «Le lord assassiné». Magazine.

FRANCE 3
20.35 Questions pour un champion «Spéciale grandes écoles contre campus». Divertissement présenté par Julien Lepers.
22.50 7 à voir. Magazine.

ARTE
L'amitié, plus fort que l'amour
20.40 Macadam cow-boy ★★★. Drame (1969) de John Schlesinger, avec Dustin Hoffman (1h53) ⓬. *Magnifique, mais dur.*
22.30 Un amour d'ami.

M6
20.40 Zone interdite «Maison, conso, santé : Enquête sur ces nouveaux comportements qui changent nos vies». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Striptease, poker, immobilier : Rien ne va plus à Las Vegas». Magazine ⓾.

CANAL +
21.00 Football «Saint-Étienne/ PSG».

Lundi 19

TF1
20.45 Victor Sauvage «La jeune fille et le lion» ★★. Téléfilm avec Jean-Luc Reichmann, Oriane Bonduel. *Sympathique.*
22.30 Esprits criminels. Série ⓬.
01.00 Au Field de la nuit, avec G. Musso, Thibaut de Saint Pol, Benoît Duteurtre, Caroline Fourest.

FRANCE 2
20.35 The closer : «Les diamants sont infidèles», «La ligne du destin» ★★. Série avec Kyra Sedgwick, J.K. Simmons ⓾. *Prenant.*
22.05 Complément d'enquête «Cherche travail désespérément».

FRANCE 3
20.35 Hors-série «Les toqués du chocolat» ★★★. *Excellent.*
22.55 L'été en pente douce ★★. Comédie dramatique (1987) de G. Krawczyk, avec Jacques Villeret (1h36) ⓾. *Truculent.*

ARTE
20.35 Princesse Mononoké ★★★. Animation (1997) de Haya o Miyazaki (2h14). *Superbe.*
22.45 La grande-duchesse de Gerolstein. Opéra bouffe de J. Offenbach, avec Anne Sofie von Otter.

M6
20.40 Les sous-doués en vacances ★. Comédie (1979) de C. Zidi, avec Daniel Auteuil (1h32). *Faiblard.*
22.25 L'autre, c'est moi. Spectacle avec Gad Elmaleh.

CANAL +
20.45 Millenium (5/8) ★★. Téléfilm (1h30) ⓬. *Prenant, mais dur.*

Mardi 20

TF1
20.45 Dr. House : «Je suis vivant !», «Sans explication…», «Le petit con» ★★★. Série avec Hugh Laurie, Lisa Edelstein. *Des épisodes très réussis.*
23.15 Pascal le grand frère.

FRANCE 2
20.35 L'affaire Seznec «C'est vous qui allez le juger !». Théâtre de Olga Vincent et Éric Rognard, mise en scène de Robert Hossein, avec Philippe Caroit, Robert Hossein. En direct du Théâtre de Paris.
22.30 Les infiltrés «Ados accros». Magazine de David Pujadas.

FRANCE 3
20.35 Les vacances de Mr. Bean ★★. Comédie (2007) de Steve Bendelack, avec Rowan Atkinson, (1h27). *Amusant.*
22.00 L'histoire de Mr. Bean.
23.25 Ma poubelle est un trésor.

ARTE
Danger hôpital : Les maladies nosocomiales
20.35 SARM, une épidémie sous silence ★★★. *Très inquiétant.*
21.35 L'enfer de Guillaume Depardieu. Documentaire .
22.20 Jekyll (5 et 6/6) ★★. Série ⓬. *Bien fait, mais pénible.*

M6
20.40 Pékin Express, la route du bout du monde «À l'assaut du terrible volcan Chimborazo».

CANAL +
20.45 Champions League «Inter Milan/FC Barcelone».

Mercredi 21

TF1
20.35 Football «Ligue des Champions : Bayern Munich/Lyon».
22.55 Les experts Manhattan. Série avec Gary Sinise ⓾.

FRANCE 2
20.35 Pas si simple ★★. Téléfilm avec Razika Nayis, Ouassini Embarek, Fejria Deliba. (voir Sélection)
22.10 L'objet du scandale. Magazine de Guillaume Durand.

FRANCE 3
20.35 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : Des histoires d'aujourd'hui» ★★. *Intéressant, mais pas très nouveau.*
22.50..Et de Gaulle créa la Cinquième ★★. *Pas mal.*

ARTE
20.35 Les mercredis de l'histoire «L'homme qui a fait tomber Nixon» ★★. (voir Sélection)
22.05 Le dessous des cartes «Néomercenaires : La guerre privatisée».
22.20 Falling. Comédie dramatique en VO (2005) de B. Albert, avec Kathrin Resetarits (1h23).

M6
20.40 Nouvelle star. Divertissement présenté par Virginie Guilhaume, avec Lio, Philippe Manœuvre, André Manoukian et Marco Prince.

CANAL +
20.50 Chéri ★. Comédie dramatique (2008) de Stephen Frears, d'après Colette, avec Michelle Pfeiffer, Rupert Friend (1h29). *Raffiné, mais froid.*

Jeudi 22

TF1
20.45 RIS police scientifique : «Retraite anticipée», «Sous pression», «Partout où tu iras». Série avec Philippe Caroit.
23.40 Ça va s'Cauet. Divertissement présenté par Cauet.

FRANCE 2
20.35 Envoyé spécial : «Dans les arrière-cuisines des cantines scolaires», «Lindon, l'intranquille», «Malades du web». Magazine.
22.50 Infrarouge «Après les camps, la vie...». Documentaire.

FRANCE 3
20.35 Josey Wales hors-la-loi ★★★. Western (1975) de et avec Clint Eastwood (2h15) ⓾. *Excellent.*
23.15 Matrix revolutions ★★★. Science-fiction (2003) de L. et A. Wachowski, avec Keanu Reeves (2h04) ⓬. *Brillant, mais violent.*

ARTE
20.35 Le château dans le ciel ★★★. Animation (1986) de Haya o Miyazaki (2h04). (voir Sélection)
22.35 Black music «Des chaînes de fer aux chaînes en or».

M6
20.40 Brice de Nice ★. Comédie (2004) de James Huth, avec Jean Dujardin (1h35). *Décevant.*
22.30 Point break ★★. Aventures (1991) de K. Bigelow, avec Patrick Swayze (1h57) ⓬. *Pas mal.*

CANAL +
20.50 Desperate housewives (7 et 8/23) ★★★. Série avec Teri Hatcher ⓾. *Excellent.*

Vendredi 23

TF1
20.45 Koh-Lanta, le choc des héros. Divertissement .
22.15 L'amour est aveugle ⓾.

FRANCE 2
20.35 Boulevard du Palais «La cité des coupables» ★★. Téléfilm avec Anne Richard, Jean-François Balmer (1h35) ⓾. *Bien fait.*
22.10 Central nuit «Les nouveaux barbares» ★. Série avec Michel Creton. *Quelconque.*
23.05 Vous aurez le dernier mot ! Magazine de F.-O. Giesbert.

FRANCE 3
20.35 Thalassa «L'expédition : L'île Maurice et les Mascareignes».
23.00 Vie privée, vie publique, l'hebdo «Enrico Macias et Hugues Aufray». Magazine.

ARTE
20.35 Alerte maximale ★★. Téléfilm avec Andreas Kiendl(1h28). *Très bien fait.*
22.05 Consultation in utero ★★★. *Passionnant.*
22.55 Grand format «1$ pour 1 vie». Documentaire.

M6
20.40 NCIS, enquêtes spéciales : «Absolution», «La momie», «Trafic en haute mer». Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly ⓾.
23.10 Californication. Série ⓬.

CANAL +
20.50 Australia ★★. Aventures (2008) de B. Luhrmann, avec Nicole Kidman, Hugh Jackman (2h29) ⓾. *Très beau, mais sans flamme.*

SÉLECTION


DR

Le neuvième jour - En février 1942, l'abbé Kremer, qui s'était opposé aux lois racistes du régime nazi, est détenu à Dachau. Un jour, une permission de neuf jours lui est accordée. Un officier de la Gestapo le met en face d'un terrible dilemme. S'il parvient à convaincre l'évêque du Luxembourg de coopérer avec le régime nazi, il sera libéré, ainsi que tous les religieux détenus avec lui. S'inspirant de faits authentiques, Volker Schlöndorff signe une œuvre magnifique, sobre et dépouillée, qui soulève des questions passionnantes et profondes. Le film, qui plonge dans l'ambiance de la Seconde Guerre mondiale, montre bien que la difficulté n'est pas seulement d'accomplir son devoir, mais de le connaître. Tout choix entraîne des conséquences qu'il est parfois difficile de mesurer. Derrière l'exemple illustré est évoquée la position de l'Église sur l'attitude la plus efficace à adopter. ***Samedi 17, sur Arte, à 22h30.***

Dans la brume électrique - Dave Robicheaux est un policier qui traque un tueur en série en Louisiane. Bertrand Tavernier signe une superbe adaptation de James Lee Burke. Ce n'est pas tant l'intrigue policière qui inspire le cinéaste que son héros, hanté par le passé de son pays et l'atmosphère particulière des bayous. Servi par une interprétation exceptionnelle, le cinéaste a réussi un film magistral et envoûtant. ***Samedi 17, sur Canal +, à 20h50.***

Pas si simple - Nadia part au Maroc, avec ses parents, dans sa famille. Malgré un début peu palpitant, et des comportements surprenants, on se laisse prendre par cette histoire émouvante qui dénonce, non seulement les mariages arrangés, mais, surtout, la soumission aux apparences et au qu'en-dira-t-on. On regrette une fin positive un peu facile et la scène très sensuelle du début, car l'ensemble est assez émouvant. ***Mercredi 21, sur France 2, à 20h35.***

Les mercredis de l'histoire «L'homme qui a fait tomber Nixon» - Persuadé que la guerre du Vietnam est perdue, Niel Ellsberg transmet à la presse un rapport ultraconfidentiel. Ce documentaire très intéressant ne se limite pas à énoncer des faits, mais il développe une réflexion morale. Ellsberg est-il un traître ou a-t-il fait passer sa conscience au-dessus de son devoir professionnel ? Cependant, l'opinion adverse aurait dû être développée. ***Mercredi 21, sur Arte, à 20h35.***

Le château dans le ciel - Dans un village de mineurs, Pazu voit tomber du ciel une mystérieuse jeune fille. Hayao Miyazaki a ébloui les spectateurs avec la richesse de ses dessins et le charme de ses histoires. Dans ce film, on retrouve les caractéristiques de son style : dessins aux traits simples, décors somptueux, imagination débordante, etc. C'est bien rythmé et avec des moments de poésie. ***Jeudi 22, sur Arte, à 20h35.***

Éleveur sans terre

Il «*conduit*» des moutons depuis plus de 15 ans

Gérard Cavaillé, 52 ans, est le seul éleveur bourguignon à posséder un troupeau ovin itinérant. Ses journées, il les passe à surveiller ses 500 Est à laine Mérinos. Nous l'avons rencontré près de Dijon à l'occasion de la semaine du développement durable qui vient de s'achever.



Gérard Cavaillé se trouve actuellement près de Dijon, sur la réserve naturelle de la Combe Lavaux. Le pâturage de ses moutons a notamment pour but de limitier l'enfrichement.

Depuis 1994, Gérard Cavaillé fait pâturer ses moutons sur des terres qui ne lui appartiennent pas. De septembre à fin avril, il passe jusqu'à 12 heures par jour à surveiller ses ovins, en compagnie de son chien, un beauceron. Les sites en question sont gérés par le Conservatoire des sites naturels bourguignons. Une convention lie effectivement le Conservatoire à cet éleveur du canton beaunois depuis plus de 15 ans.

A l'époque, le Conservatoire recherchait un éleveur itinérant pour entretenir ses réserves naturelles par des méthodes traditionnelles. «J'ai saisi l'opportunité» se souvient Gérard Cavaillé qui, dans les années 1990, ne trouvait pas de terres disponibles pour s'installer. Aujourd'hui, il semble ne rien regretter. Il avoue tout de même que posséder ses propres terres serait professionnellement «plus confortable».

Encore deux semaines à Brochon

Cet habitant de Nantoux, près de Beaune, est actuellement dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux, sur les communes de Brochon et Gevrey-Chambertin à proximité de l'agglomération dijonnaise. Gérard Cavaillé va y rester encore deux semaines avant de retourner à Nantoux passer la fin du printemps et une bonne partie de l'été. Les agnelages auront lieu le mois prochain, les brebis vont recevoir une complémentation énergétique et les agneaux doubles ou rejetés seront allaités artificiellement. En septembre, il partira en direction des prairies alluviales du Val-de-Saône (un autre site géré par le Conservatoire), avant de revenir à Brochon avec ses 500 Est à laine mérinos. A l'heure où vous lisez ces lignes, Gérard a sans doute les yeux rivés sur son troupeau de moutons. Ce soir, il les rentrera dans un enclos et reviendra chez lui près de Beaune avant de revenir tôt demain matin.



Avec son petit accent du sud (il est originaire du département du Lot), Gérard Cavaillé raconte son parcours et sa vie presque exclusivement dédiée aux moutons. Sept jours sur sept durant sept mois, dans un calme presque absolu, il travaille en pleine nature et s'en satisfait pleinement.

Savoir observer

Questionné sur les qualités requises pour la pratique de son activité, l'éleveur originaire du Lot répond qu'il faut savoir «*observer*». «*Observer les animaux mais également tout ce qui les entoure. Par exemple, chaque année, en moyenne, il y a une attaque de chien errant qui tue entre 1 et 20 moutons...*». Interrogé sur ses motivations à persévérer dans l'élevage itinérant, Gérard Cavaillé répond qu'il s'agit tout simplement de son «*gagne-pain*». Ses revenus se composent de la vente de ses agneaux et d'une MAE (mesure agro-environnementale) liée à son élevage extensif. L'éleveur emploie également le mot «*passion*» pour justifier son choix, et, même s'il ne le dit pas clairement, il est bien entendu question d'une grande complicité avec la nature.

AURÉLIEN GENEST



Les pelouses sèches à arides de la Combe Lavaux présentent une richesse faunistique et floristique importante qui a justifié de les proposer comme site du réseau Natura 2000 L'objectif est triple : préserver la richesse patrimoniale du site, élaborer des références en matière de gestion des pelouses calcaires par le pastoralisme et promouvoir le Conservatoire vis-à-vis du public.